

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Septembre 2008**



## VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30  
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :  
BOITE POSTALE N° 1  
91541 MENNECEY CEDEX

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
XD/SG/-08

Mennecey, le 12 septembre 2008

**Chère Collègue,  
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le 18 septembre 2008 à 18 heures  
Salle du Conseil Municipal**

### INFORMATIONS :

■ Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1. LD 1708 214 01 Décision du Maire attribuant le marché pour des travaux d'isolation et d'étanchéité au gymnase Alexandre RIDEAU de la ville de Mennecey à la Société l'U-BAT
2. LD 1708 214 02 Décision du Maire portant attribution du marché pour des travaux d'isolation et d'étanchéité du bâtiment cuisine / cantine au groupe scolaire de la Jeannotte de la ville de Mennecey à la société l'U-BAT
3. LD 1708 219 04 Décision du Maire portant acceptation du contrat de maintenance à intervenir entre la ville de Mennecey et la société CLARILOG France
4. LD 1308 158 187 Décision du Maire portant acceptation des conditions de la sortie à intervenir entre la ville de Mennecey et le parc KOONY PARC
5. LD 1308 184 193 Décision du Maire portant acceptation d'entretien de bac à graisse passé entre la ville de Mennecey et l'entreprise APB
6. LD 1308 185 194 Décision du Maire portant acceptation de la convention sur la publicité avec la société AOF
7. LD 1308 186 195 Décision du Maire portant acceptation de la convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre la ville de Mennecey et l'association SESAME
8. LD 1308 190196 Décision du Maire portant attribution du marché de réalisation des sanitaires du parc de Villeroy à la société GOMES SARL
9. LD 1308 190 197 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service à intervenir entre la ville de Mennecey et l'association « l'herbe Folle »
10. LD 1308 190 198 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service à intervenir entre la ville de Mennecey service jeunesse et l'association Découverte Aventures Vacances
11. LD 1308 197 199 Décision du Maire portant acceptation de la convention de conseil et d'assistance juridiques générales à intervenir entre la ville de Mennecey et la SELARL MATHARAN-PITNAT-RAYMUNDIE
12. LD 1308 206 200 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prêt à intervenir avec Dexia Crédit Local

- approbation des procès verbaux des conseils municipaux des 4 et 15 juillet 2008
- rapport d'activité de la CCVE
- Chiffre rentrée scolaire 2008



## ORDRE DU JOUR

### D) FINANCES/ AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN

1. Compte rendu financier 2007 Zac Montvrain I
2. Modification tarifs municipaux : cours de langue et d'histoire de l'art, Marianne 3
3. Attribution du marché d'entretien ménager des structures et installations sportives de la ville de Mennecey
4. Décision modificative budgétaire n°2
5. Modification du règlement des cimetières
6. Affectation des logements communaux par utilité de service
7. Annulation de la délibération portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne
8. Avenant à la convention financière signée entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et la commune de Mennecey pour la vente de composteurs
9. Désignation des membres du jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une salle polyvalente pour la commune

### II) ENVIRONNEMENT / URBANISME

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

10. PLU : délibération complémentaire sur les modalités de concertation
11. Terrain Fouques – augmentation du COS afin de favoriser la construction de logements sociaux
12. Reprise des concessions perpétuelles
13. Délégation maîtrise d'ouvrage à la CCVE pour les abris-bus
14. Délégation du Conseil Municipal au Maire pour exercer le droit de priorité
15. Cession d'un terrain appartenant à la DGAC à un bailleur social, par droit de priorité
16. Majoration du COS sur le terrain de la DGAC ← *retiré*
17. Rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'élimination des O.M. 2007
18. Délibération portant motion sur le plan communautaire de prévention des déchets
19. Demande de modification de la composition du comité de pilotage du projet de desserte du Val d'Essonne
20. Demande à la Communauté de Communes du Val d'Essonne le lancement de l'agenda 21

### III) SCOLAIRE, BATIMENTS, TRAVAUX

Rapporteur : Jean FERET

21. Demande de statut ville porte – parc naturel régional du Gâtinais
22. Aménagements de sécurité aux abords des écoles
23. Renouvellement de l'opposition au projet actuel de déviation du PN19 et de la RD153

### IV) PETITE ENFANCE

Rapporteur : Marie-Paule ALBANET

24. Convention d'objectif et de financement avec la CAF pour les établissements Petite Enfance



**V) AFFAIRES SOCIALES ET COOPERATION DÉCENTRALISÉE**

**Rapporteur : Marie-Claire CUTILLAS**

25. Convention entre la ville de Mennecey et l'association « Mennecey Echanges Boni »

**VI) AFFAIRES ECONOMIQUES et ANIMATION**

**Rapporteur : Alain LE QUELLEC**

26. Convention PUBLI-ESSOR : fourniture de défibrillateurs

**VII) CULTURE, SPORTS, JEUNESSE et VIE SCOLAIRE**

**Rapporteur : Annie PIOFFET**

27. Motion sur la fermeture prolongée du stade nautique départemental Maurice Herzog

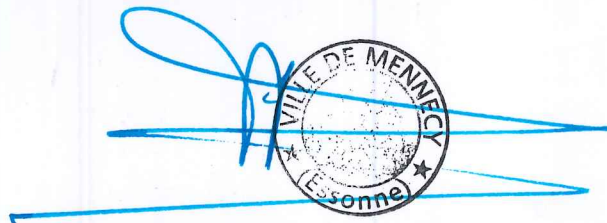
**VIII) RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

28. Création de poste de rédacteur à temps non complet (à mi-temps) non titulaire

29. Création de poste d'un professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet

**Xavier DUGOIN,  
Maire.**



.....  
**BON POUR POUVOIR**

Je soussigné(e),  
Agissant en qualité de ...  
Donne pouvoir pour me représenter

A .....

Lors du Conseil Municipal du .....

Date et signature :



**VILLE DE MENNECY**

Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 32 puis 31**

Séance du 18 septembre 2008

L'an deux mille huit, le 18 septembre à dix huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente deux puis trente et un (à partir du point n°23) au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Xavier DUGOIN, Maire.**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

**PRESENTS :**

**Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (jusqu'à 20h50), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO.**

**POUVOIR :**

***Matthieu RAYNAUD pouvoir à Brigitte PASQUES  
Patricia MOULÉ pouvoir à Marie-Claire CUTILLAS (à partir de 20h50)***

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Madame MORLON GIMENEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



Compte-rendu dans dossier ardué

**COMPTE RENDU FINANCIER 2007 ZAC DE MONTVRAIN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général de Collectivités Territoriales et l'article L 2121-29.

VU la délibération du 25 avril 1991 créant la ZAC de Montvrain,

VU le contrat de concession initial passé entre la commune et SEMESSONNE, devenue depuis Essonne Aménagement, renouvelé en 1998 et prolongé par avenant depuis 2001

VU l'avis de la Commission des Finances du 11 septembre 2008

**CONSIDERANT** le compte rendu financier 2007 de la ZAC de Montvrain

**APRES DELIBERATION,**

**PREND ACTE** du compte rendu financier de l'opération ZAC de Montvrain pour l'année 2007, ci-annexé.



**Xavier DUGOIN,  
Maire de Mennecey.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ABSENT : 0**



## MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les délibérations du Conseil Municipal, en date du 22 Mai 2008 et du 4 Juillet 2008 relatives à la tarification des services municipaux.

**CONSIDERANT** la nécessité de corriger les tarifs énoncés, dans la délibération du 4 juillet 2008, pour les cours de langue et d'histoire de l'art,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer le tarif des cours de dessin et de location de la salle Marianne 3 (Parc de Villeroy),

VU l'avis de la commission des finances en date du 11 septembre 2008,

### APRES DELIBERATION

**FIXE** les tarifs comme suit :

- 1) Cours de langue : 300 € par an.
- 2) Cours d'histoire de l'art : 300 € par an.
- 3) Cours de dessin : 9 € de l'heure
- 4) Location salle Marianne 3 :  
Gratuite pour les associations Menneçoises  
Caution 1 000 €.  
Tarif de location 200 € la journée.
- 5) Location emplacement panneaux publicitaires 25x85cm  
Contrat de location de 6 mois renouvelable 50 €.

Ces tarifs seront applicables dès le mois de septembre 2008.

Le Maire



Xavier DUGOIN

#### ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 6  
ABSENT : 0



Acte d'engagement dans dossier archivé

DELIBERATION

**OBJET : Attribution du marché d'entretien ménager des structures et installations sportives de la ville de Mennecy**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics, et la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du Code des marchés public,

Vu l'Avis d'Appel Public à Concurrence publié en date du 20/06/2008

Vu l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offre en date du 9 septembre 2008,

Vu l'avis rendu par la Commission des Finances en date du 11 septembre 2008,

Considérant que le marché de nettoyage précédent est arrivé à échéance le 31 mai 2008,

**APRES DELIBERATION**

Attribue le marché public d'entretien ménager des structures et installations sportives de la ville de Mennecy à la société Europe Service Propreté, domiciliée à Le parc de Viry, 1 rue de Ris- 91170 Viry Chatillon, et représentée par Monsieur RIBEIRO DE MAGALHAES José, pour :

- un montant 195 000 € HT (233 220 € TTC) au minimum et 300 000 € HT (358 800 € TTC) au maximum
- une durée de 36 mois à compter de la date de notification du marché.

Autorise Monsieur Le Maire à signer le dit marché, conformément à l'acte d'engagement et à ses annexes,

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits du budget communal de l'exercice courant.

  
Le Maire,  
Xavier DUGOIN.



**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



DELIBERATION

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 AU BUDGET PRIMITIF 2008**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget primitif de la commune adopté le 10 avril 2008,

VU l'avis de la commission des finances en date du 11 septembre 2008,

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser des ajustements de chapitres budgétaires et de compléter les opérations de travaux, équipements et refinancement des emprunts.

**APRES DELIBERATION**

**ADOpte** la décision modificative numéro 2 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

La décision modificative numéro 2 ci-annexée est équilibrée :

en section de fonctionnement à 0 €

Dépenses

A020	Chapitre 012	Article 64111	+ 35 000 €
PM	Chapitre 011	Article 60632	+ 1 000 €
PM	Chapitre 011	Article 60636	+ 2 000 €
PM	Chapitre 011	Article 6188	+ 2 000 €
PM	Chapitre 011	Article 6262	+ 1 000 €
ADM	Chapitre 011	Article 6554	+ 3 500 €
ADM	Chapitre 011	Article 60622	+ 5 000 €
ADM	Chapitre 011	Article 6156	+ 7 000 €
ADM	Chapitre 011	Article 60612	+ 7 498 €
FIN	Chapitre 022		- 63 998 €

en section d'investissement à 2 429 450,12 €

Dépenses

FIN	Chapitre 041	Article 166	2 429 450,12 €
-----	--------------	-------------	----------------

Recettes

FIN	Chapitre 041	Article 166	2 429 450,12 €
-----	--------------	-------------	----------------

  
Le Maire  
Xavier DUGOIN

**ADOpte A LA MAJORITE**

**POUR : 25**

**CONTRE : 6**

**ABSTENTION : 2**

**ABSENT : 0**







Projets de règlement dans dossier ardière

**OBJET : MODIFICATION DES REGLEMENTS DES CIMETIERES DE L'AQUEDUC ET DE LA SABLIERE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L2223-15 et L2223-22,

VU la délibération municipale du 23 novembre 2006, approuvant les règlements des cimetières de la Sablière et de L'Aqueduc,

VU la délibération municipale du 31 mai 2007, modifiant le règlement du cimetière de L'Aqueduc,

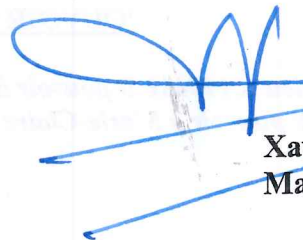

CONSIDERANT la nécessité de modifier et de rajouter à nouveau certaines mesures au règlement du cimetière de L'Aqueduc mais également à celui du cimetière de la Sablière,

CONSIDERANT les propositions de règlements annexés,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Bâtiment, Environnement et Transports, en date du 10 septembre 2008,

**APRES DELIBERATION,**

APPROUVE les modifications des règlements du cimetière de L'Aqueduc et du cimetière de la Sablière,

  
  
**Xavier DUGOIN,**  
Maire

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



DELIBERATION

**OBJET : Affectation de logements communaux pour utilité de service**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

**VU** la loi 84-533 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la loi 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée, notamment son article 21

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant des Collectivités Territoriales de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut-être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois,

**Considérant** qu'il convient de prendre en considération les modifications à venir sur la liste des fonctions susceptibles de bénéficier d'un logement de fonction et bénéficiant à ce titre des abattements légaux liés à l'utilité de service et votés par délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2002.

**Après délibération,**

**Dit** que peuvent également bénéficier d'un logement pour utilité de service, deux agents de la filière administrative.

**Approuve** le tableau, ci-après

<b>Emploi</b>	<b>Contraintes particulières</b>	<b>Adresse</b>
Adjoint Administratif occupant des fonctions pour les Services Techniques	Mesures d'interventions régulières sur les sites de la Ville	11 rue des Prunelles F 4
Adjoint Administratif occupant des fonctions de Direction au Service Jeunesse et Sports	Permanence régulière lors des manifestations sportives, associatives et éducatives	9 rue des Prunelles F 3

**Le Maire**  
**Xavier DUGOIN**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**





DELIBERATION

**OBJET : ANNULLATION DE LA DELIBERATION (du 04.07.08)  
PORTANT SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE**

**Le Conseil Municipal,**

VU la notification le 18 juin 2008 par la Communauté de Communes du Val d'Essonne de la délibération portant modification de ses statuts en son article 6 modifiant la composition du Bureau Communautaire en augmentant notamment son nombre de vice-présidents,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet dernier n'approuvant pas la modification proposée des statuts,

Considérant l'exposé du Rapporteur et notamment certaines assurances données par le président de la CCVE.

**Après délibération,**

**Annule** la délibération en date du 4 juillet 2009, laquelle refusait la modification des statuts de la CCVE

**Accepte** la modification de l'article 6 des statuts de la CCVE voté par le conseil communautaire le 23 mai 2008

**Le Maire  
Xavier DUGOIN**



**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE SIGNEE ENTRE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE ET LA COMMUNE DE  
MENNECY POUR LA VENTE DE COMPOSTEURS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention financière liant la Communauté de Communes du Val d'Essonne et la Commune de Mennechy pour la vente de composteurs,

**CONSIDERANT** le nouveau marché de fournitures de composteurs signé par le SIREDOM, et en particulier, la baisse significative des tarifs,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer un avenant à la convention financière passée avec la CCVE pour la vente de composteurs, prenant en compte les changements de tarifs,

**CONSIDERANT** le projet d'avenant annexé,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Bâtiment, Environnement et Transports, en date du 10 septembre 2008,

**APRES DELIBERATION**

**MANDATE** le Maire pour signer cet avenant à la convention passée avec la CCVE pour la vente de composteurs, prenant en compte les nouveaux tarifs.



Le Maire,  
Xavier DUGOIN

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



Projet

**Avenant n°1**  
**Convention financière pour la vente de composteurs**

Preambule :

Une convention financière a été signée entre les communes et la Communauté de Communes du Val d'Essonne afin de définir les conditions de remboursement de la part non subventionnée des composteurs ainsi que de leur livraison.

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**La Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE)**, dont le siège social se situe au 8, rue de la Poste à Mennecy (91540), représentée par son Président, Monsieur Patrick IMBERT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2008, ci-après dénommée par la CCVE, d'une part,

**ET**

**La commune de Mennecy**, membre de la CCVE et représentée par son Maire, Monsieur Xavier DUGOIN, ci-après dénommé par la Commune de Mennecy, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2008, d'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La convention financière établie entre la CCVE et la Commune de Mennecy définit les conditions de remboursement de la part non subventionnée des composteurs ainsi que de leur livraison.

Le SIREDOM ayant passé un nouveau marché, les tarifs appliqués ont été modifiés. Il convient de modifier l'article 5 de la convention financière portant sur la facturation et de modifier les tarifs préalablement appliqués.

**ARTICLE 2 – FACTURATION**

L'article 5 est modifié de la manière suivante :

« La facturation des composteurs se fera sur la base des prix appliqués par le SIREDOM à la CCVE », soit :

	Tarifs 2008 nouveau marché (€/unité)
Composteurs plastiques	9,88
Composteurs bois	13,40
Bioseau	0,63

Les autres modalités décrites dans la convention financière restent applicables.

**ARTICLE 3 – DATE D'EFFET**

Les dispositions du présent avenant prennent effet au 1<sup>er</sup> mai 2008.

Fait à Mennecy, le

Patrick IMBERT,  
Président de la Communauté de  
Communes du Val d'Essonne

Xavier DUGOIN,  
Maire de Mennecy



DELIBERATION

**OBJET : Désignation des membres du Jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une salle polyvalente pour la Commune**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L 2122-21-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 22, 24 et suivants du Code des marchés Publics relatifs aux conditions de désignations des membres du jury de concours,

VU les articles 70 et 74 du Code des marchés publics relatif au régime du concours,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la désignation des membres du jury de concours pour la construction d'une salle polyvalente

Après délibération, sont désignés :

**Les membres du jury de concours, dont le Maire est président de droit, pour la construction d'une salle polyvalente**

Election :

TITULAIRES :

Groupe Majoritaire

- Annie **PIOFFET**
- Jean **FERET**
- Alain **DRAGOMAN**
- Christian **BOUARD**

Groupe D'opposition

- Alice **SEBBAG**

SUPPLEANTS

Groupe Majoritaire

- Anne-Marie **DOUGNIAUX**
- Patricia **MOULÉ**
- Sandrine **LALLEMENT LEROTY**
- Corinne **SAUVAGE**

Groupe d'Opposition

- Jouda **PRAT**

**Le Maire,  
Xavier DUGOIN.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0



## DELIBERATION

**Objet : Mise en révision du PLU - délibération complémentaire sur les modalités de concertation**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 20 septembre 2007 ;

**Vu** la mise en révision du PLU, en date du 4 juillet 2008 ;

**Vu** la lettre de M. le Préfet en date du 4 août 2008 demandant à la Commune de compléter la délibération du 4 juillet 2008 qui prescrit la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune sur les modalités de concertation ;

**Vu** les objectifs mentionnés dans le corps de la délibération du 4 juillet 2008 ;

**Vu** l'article 3 de la délibération du 4 juillet 2008 qui engage une concertation, selon les modalités énoncées dans l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme ;

**Après Délibération,**

**Dit** que les méthodes de concertation utilisées sont les suivantes :

- Mise à la disposition d'un registre en Mairie et réception des Administrés,
- Diffusion d'information dans le bulletin Municipal et sur le site de la Ville,
- Diverses réunions publiques pour présenter la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Une ou plusieurs expositions en Mairie ou d'autres lieux,
- Réunion de Groupes de Travail et présentation du PADD (Projet d'Aménagement ou Développement durable),
- Réunion publique après le débat au Conseil Municipal sur le PADD ; puis, une seconde réunion publique interviendra avant l'arrêt de l'ensemble du projet par le Conseil Municipal (projet intégrant le rapport de présentation, le règlement et le PADD),
- Une première exposition déclinant le projet urbain à l'occasion du débat du Conseil Municipal sur le PADD, une seconde exposition permettant d'explicitier l'ensemble des documents du PLU à l'occasion de l'arrêt de l'ensemble du projet par le Conseil Municipal,
- Une rubrique sur le site internet après l'élaboration du PADD jusqu'à la fin de la procédure,
- Des éléments écrits et graphiques seront insérés dans le Bulletin Municipal ou feront l'objet de publication particulière aux fins d'informer le public de l'avancement de la mise en révision du PLU.



Dit que la présente délibération sera notifiée aux personnes suivantes :

- ♦ Au Préfet du département de l'Essonne,
- ♦ Au Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- ♦ Au Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie,
- ♦ Au Président de la Chambre des Métiers,
- ♦ Au Président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,
- ♦ Au Président de la Communauté de Commune du Val d'Essonne,
- ♦ Aux Maires des Communes limitrophes,
- ♦ Aux associations agréées,...

Le Maire,  
Xavier DUGOIN



**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



## DELIBERATION

**Objet : Majoration du COS – Terrain « Fouques »**  
6, rue du Petit Mennecy, afin de favoriser la construction de logements sociaux  
(Article L.127-1 du Code de l'Urbanisme)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi ENL, en date du 13 juillet 2006, modifiée par la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, permettant une majoration de COS ; et l'article 65 de cette même loi, ainsi que le décret n° 2007-743 du 9 mai 2007 ;

Vu la lettre du Préfet en date du 10 juillet 2008, notifiant le constat de carence de logements sociaux sur la Commune, prévu par l'article L.302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitat ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, articles L.302-5 et suivants ;

Considérant que la majoration de COS permet la réalisation de programmes de logements comportant au moins une moitié de **logements locatifs sociaux** et peut atteindre 50% d'augmentation ; et qu'il ne sera pas porté atteinte à l'économie générale du PLU et du PADD ;

Considérant que cette disposition temporaire s'applique au permis de construire délivrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Considérant que la Municipalité souhaite augmenter le COS sur le terrain cadastré section BC n° 34, sis 6, rue du Petit Mennecy, pour y faire du logement social et que les permis seront déposés avant Janvier 2010 ;

Considérant que la ville de Mennecy est propriétaire de ce bien depuis le 14 mai 2008 ;

Considérant que ce secteur est délimité pour réaliser à l'intérieur de celui-ci des programmes de logements locatifs sociaux au moins pour moitié ;

Considérant qu'en vertu de la loi ENL, le Ville de Mennecy fait partie des villes de plus de 1500 habitants appartenant à un bassin de vie d'au moins 50 000 habitants ;

Considérant que le PLU a été mis en révision par délibération du Conseil Municipal, en date du 4 juillet 2008 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de majorer le COS sur le terrain sis 6, rue du Petit Mennecy qui est de 0,35 à un COS de 0,52 (soit 50% supplémentaires) ;
- de prévoir cet ajustement dans le PLU, approuvé le 20 septembre 2007 et mis en révision le 4 juillet 2008.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Xavier DUGOIN





**OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REPRISE DES  
CONCESSIONS PERPETUELLES EN ETAT D'ABANDON DU CIMETIERE  
DE LA SABLIERE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2223-3, L. 2223-17, L2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23,

**CONSIDERANT** l'état délabré des monuments de certaines concessions perpétuelles,

**CONSIDERANT** le risque manifeste que cela engendre pour la sécurité et la salubrité publiques,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Bâtiment, Environnement et Transports, en date du 10 septembre 2008,

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** le lancement de la procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon, situées au cimetière de la Sablière.



**Xavier DUGOIN,**  
Maire

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ABSENT : 0**



**OBJET : TRANSPORTS EN COMMUN – AMENAGEMENT DE VOIRIE DES POINTS D'ARRETS POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU la Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2007 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en charge de l'organisation et de la gestion des lignes de transport en commun,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2008, approuvant le projet de mise en accessibilité des points d'arrêts pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR),

**CONSIDERANT** que ce projet concerne les points d'arrêts des lignes 24-07 et 24-10 traversant la Commune,

**CONSIDERANT** que ces aménagements doivent être réalisés sur la voirie communale,

**CONSIDERANT** la possibilité de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour l'étude et les travaux à la CCVE,

**CONSIDERANT** les possibilités de subventionnement offertes par la Région Ile-de-France à hauteur de 50% de la dépense et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France à hauteur de 50% de la dépense,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Bâtiment, Environnement et Transports, en date du 10 septembre 2008,

**APRES DELIBERATION**

**DELEGUE** à la Communauté de Communes du Val d'Essonne, la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'aménagement des points d'arrêts des lignes 24-07 et 24-10 situés sur la Commune,

**DEMANDE** à être associé à la définition du programme d'aménagement de voirie,

**CHARGE** la CCVE d'œuvrer pour l'obtention des subventions auprès de la Région Ile-de-France à hauteur de 50% de la dépense et du Syndicat des Transports d'Ile-de-France à hauteur de 50% de la dépense.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR** : 33  
**CONTRE** : 0  
**ABSTENTION** : 0  
**ABSENT** : 0



**Le Maire,**  
**Xavier DUGOIN**



## DELIBERATION

**Objet : Droit de priorité des communes sous tout projet de cession d'un bien appartenant à l'Etat  
Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire.**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ;

Vu la loi d'Orientation pour la Ville (LOV) du 13 juillet 1991, favorisant les communes à l'occasion des cessions immobilières de l'Etat, un droit de priorité ;

Vu la loi ENL du 13 juillet 2006, portant engagement National pour le Logement qui permet d'exercer le droit de priorité aux communes titulaires du Droit de Préemption Urbain sur tout projet de cession de biens ou de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance d'un bien situé sur le territoire communal et appartenant à l'Etat ;

Vu les articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, précisant que le droit de priorité peut être exercé par les communes ;

Vu l'article R.219-5 du Code du Domaine de l'Etat ;

Dans le souci de faciliter l'Administration des Affaires Communales,

**Le Conseil Municipal,**



Après avoir délibéré,

**Décide**

De confier à Monsieur le Maire,

La délégation suivante :

- exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Xavier DUGOIN**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0**



## DELIBERATION

**Objet : Cession d'un terrain de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) – Propriété de l'Etat, par droit de priorité, au Bailleur Social dénommé « Immobilière 3F ».**

**Le Maire,**

• Vu la loi d'orientation pour la ville (LOV) du 13 juillet 1991, favorisant les communes à l'occasion de cessions immobilières de l'Etat, un droit de priorité ;

Vu la loi ENL du 13 juillet 2006, portant Engagement National pour le Logement qui permet d'exercer le droit de priorité défini aux articles L.241 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu les articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme précisant que le droit de priorité peut être exercé par les communes ;

Vu l'article R.219-5 du Code du Domaine de l'Etat ;

**Considérant** la cession du terrain de la DGAC à la Société « Immobilière 3F », dans le cadre d'une Opération d'Intérêt Général puisqu'il s'agit d'y construire des logements sociaux ;

**Considérant** que la loi ENL permet aux communes titulaires du Droit de Prémption Urbain d'exercer le droit de priorité sur tout projet de cession de biens ou de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance d'un bien situé sur le territoire communal et appartenant à l'Etat ;

**Le Conseil Municipal,**

Décide d'exercer le droit de priorité prévu aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme en vue de céder le bien cadastré section BB n° 174 appartenant à l'Etat, et notamment à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), d'une surface de 15651 m<sup>2</sup> environ afin de réaliser des logements sociaux ;

Décide de céder le droit de priorité au Bailleur Social dénommé : Immobilière 3F ;

Autorise M. le Maire à signer et à entreprendre tout acte nécessaire à cette cession.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Xavier DUGOIN





Rapport dans dossier archive.

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS TRANSMIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE (CCVE)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2224-5,

VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, et notamment son article 2, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui prévoit notamment, que le Maire présente, pour information au Conseil Municipal, ce rapport élaboré par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétente en matière de collecte et d'élimination des déchets ménagers,

CONSIDERANT que le Président de la CCVE a transmis ce document à la commune,

CONSIDERANT le rapport annuel 2007 présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Bâtiment, Environnement et Transports, en date du 10 septembre 2008,

**APRES DELIBERATION,**

**DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** au rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, élaboré et transmis par la Communauté de Communes du Val d'Essonne, au motif que la part variable constituant le coût de la collecte n'est pas détaillé et ne permet donc pas une analyse comparée entre les coûts liés aux différents flux de déchets.

**DIT** que la présente délibération et le rapport qui lui est annexé feront l'objet des mesures de publicité et de mise à disposition du public conformément à l'article 4 du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 et à l'article L.2224-5 du CGCT.



**Le Maire,  
Xavier DUGOIN**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**POUR : 25**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTIONS : 8**  
**ABSENT : 0**



**OBJET : DELIBERATION PORTANT MOTION SUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE DE PREVENTION DES DECHETS**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** l'objectif national de ramener la production annuelle de déchets résiduels par habitant à 200 kg en 2012.

**Considérant** les conclusions de l'intergroupe sur les déchets du Grenelle de l'environnement en date du 20 décembre 2007 tendant à rendre obligatoires les Plans locaux de prévention des déchets, décision qui sera bientôt réglementaire.

**Considérant** les travaux de la Commission d'élaboration du Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés et plus particulièrement ceux du Groupe thématique 2 relatifs à la prévention des déchets.

**Vu** le transfert de la compétence "Elimination et valorisation des déchets des ménages" à la Communauté de Communes du Val d'Essonne à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

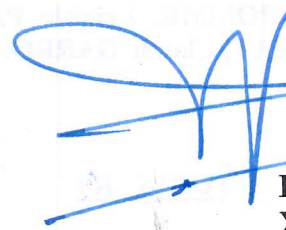
Sur proposition du conseil local de l'environnement du 4 septembre 2008.

**Vu** l'avis de la commission urbanisme, en date du 10 septembre 2008.

**Après délibération,**

**Adopte la motion suivante :**

Il est demandé au Président de la CCVE de lancer sans tarder son PPD communautaire afin d'atteindre l'objectif national des 200 kg/an/hab de déchets résiduels dans les délais impartis et de réserver toute leur place aux associations de protection de la nature et de l'environnement ainsi qu'aux élus intéressés délégués à la CCVE ou non dans son comité de pilotage.



**Le Maire,  
Xavier DUGOIN**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0**



DELIBERATION

**OBJET : DEMANDE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE, DE LANCER SON AGENDA 21**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro et la décision prise de lancer des Agendas 21 jusqu'à l'échelle territoriale la plus pertinente des communes ou de leurs regroupements.

**Vu** la décision du Conseil général de l'Essonne du 22 octobre 2007 de déclencher la seconde phase de l'Agenda 21 départemental.

**Vu** la signature par le Maire de la "Convention des engagements partagés" avec le Conseil général de l'Essonne s'exécutant dans le cadre de la seconde phase de l'Agenda 21 départemental, suite à la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2008 l'y autorisant.

**Vu** la déclaration du Président de la Communauté de communes du Val d'Essonne dans son discours des vœux de janvier 2006 par laquelle la réalisation d'un Agenda 21 communautaire était un objectif prioritaire dont la mise en œuvre devait intervenir dans l'année.

**Considérant** que, dans le contexte actuel des périmètres de coopération intercommunale, le territoire de la CCVE constitue l'échelle la plus pertinente à l'élaboration d'un Agenda 21, particulièrement dans les domaines de la protection de la ressource en eau (ex : Schéma directeur du ru de Misery), de la préservation de la biodiversité, de l'évaluation de l'efficacité énergétique, d'un aménagement durable du territoire, de la promotion de modes de circulation alternatifs à l'automobile, ...

**Considérant** l'absence de décision concernant cet Agenda 21 communautaire soulignant l'urgence de sa réalisation.

Sur proposition du conseil local de l'environnement du 4 septembre 2008.

**Vu** l'avis de la commission urbanisme du 10 septembre 2008.

**Après délibération,**

**Demande** au Président de la CCVE de lancer sans tarder un Agenda 21 communautaire et de réserver toute leur place aux associations de protection de la nature et de l'environnement ainsi qu'aux élus intéressés délégués à la CCVE ou non dans son comité de pilotage.

**Le Maire**  
**Xavier DUGOIN**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**POUR : 27**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTIONS : 6**  
**ABSENT : 0**



DELIBERATION

**OBJET : DEMANDE DE STATUT VILLE PORTE – PARC NATUREL REGIONAL  
DU GATINAIS FRANCAIS**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les principales lois de 1977 à 2006 relatives notamment à l'aménagement, le développement du territoire, l'urbanisme.

**Considérant** que la ville de Mennecey est située en périphérie au Parc Naturel Régional du gâtinais français

**Considérant** le projet de développement économique de la commune, particulièrement en matière de tourisme durable, Mennecey bordant le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et disposant d'un patrimoine culturel et naturel d'une grande richesse

**Considérant** la première série d'objectifs retenus par le Conseil Local de l'Environnement lors de sa séance du 4 septembre 2008 au rang desquels figure le développement d'une activité de tourisme durable qui pourrait être orientée vers le Parc Naturel Régional du gâtinais français, Mennecey en devenant une ville porte, ce qui ouvrirait de larges perspectives de développement économique.

**Considérant** que la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français est en révision et que celle-ci s'accompagne de l'étude d'une éventuelle extension de son périmètre.

**Considérant** que la commune de Chevannes est candidate pour intégrer le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, ce qui assurerait une continuité territoriale qui n'est toutefois pas obligatoire pour acquérir le statut de ville porte.

**Le Conseil Municipal**

**Après délibération,**

**Déclare** la candidature de la commune de Mennecey au statut de ville porte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

**Charge** le Conseil Local de l'Environnement de préparer le dossier de candidature

**Autorise** le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier



**Le Maire,  
Xavier DUGOIN.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

**POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0**



**DELIBERATION****OBJET : AMENAGEMENTS DE SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L21 21.29


**Considérant** l'importance d'une mise en sécurité des piétons aux abords des écoles,

**Considérant** les sollicitations répétées des représentants des parents d'élèves, des enseignants et des personnels supervisant les entrées et sorties des enfants dans les écoles lors des conseils d'école

**Considérant** le programme instauré par le Conseil Général « Aménagements de Sécurité devant les Groupes Scolaires ».

**Le Conseil Municipal décide :**

- D'autoriser le Conseil Général de L'Essonne d'intervenir dans le cadre de ce programme pour améliorer la sécurité sur les sites suivants :
  - Ecole de la Jeannotte (avenue de la Jeannotte et quai pour les bus)
  - Ecole du Clos Renault (rue du Clos Renault et impasse du Haut Clos Renault)
  - Collège du Parc de Villeroy (mise en sécurité de tous les quais pour les bus)
- La reprise de ces aménagements par la commune de Mennecy, dès la fin de leur construction pour en assumer le maintien en état.

  
**Le Maire,  
Xavier DUGOIN**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



DELIBERATION

**OBJET : Renouveau de l'opposition au projet actuel de déviation du PN 19 et de la RD 153**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'enquête publique conjointe du 20 novembre au 21 décembre 2007 sur le projet départemental de déviation du PN19 et de la RD153 (Variante n°7),

**Vu** la délibération du conseil municipal du 23 mars 2008 retirant la délibération du 15 mars 2005 approuvant la variante n°7 du projet départemental de déviation du PN19 et de la RD153.

**Vu** les objectifs fixés dans le Schéma départemental de voirie imposant de ne pas augmenter les nuisances sonores dans tout nouveau projet et même de baisser le trafic de 2%/an.

**Considérant** que, dans le dossier d'enquête publique, plusieurs études préalables nécessaires à l'information du public sont, soit absentes, soit largement insuffisantes, notamment en ce qui concerne l'étude hydrologique et la non prise en compte de l'existence de trois rus entre le rond-point de Villeroy et le rond-point de la gare, l'étude d'impact sur la zone Natura 2000 dite des "Marais de la basse vallée de la Juine et de l'Essonne", l'étude de capacité des voiries de la rue du Petit Mennecy et de l'avenue de Villeroy à absorber le trafic supplémentaire généré par ce projet de déviation, des aménagements à y effectuer pour ce faire et des financements nécessaires pour les réaliser, l'étude sur la sécurisation de l'entrée/sortie du Collège de Villeroy (plus grand collège d'Ile de France avec ses plus de 1200 élèves), ou encore l'étude sur l'efficacité de l'ouvrage projeté à absorber le flux de circulation prévu.

**Considérant** que la hauteur de l'ouvrage projeté est largement inférieure aux prescriptions réglementaires édictées par le Code de la voirie routière (art. R.131-1) entraînant de facto une inégalité entre les habitants situés au nord et ceux situés au sud de celui-ci car interdisant le passage des bennes standards de ramassage des ordures ménagères, des véhicules d'intervention du Service départemental d'intervention et de secours, ainsi que du "Noctilien".

**Considérant** les aléas non quantifiables liés à l'exploitation de cet ouvrage et l'absence d'un trajet alternatif en cas d'impossibilité pour les usagers de la RD153 de l'utiliser (inondation, maintenance de l'éclairage, ...).

**Considérant** que le classement dangereux du PN19 n'est ni étayé, ni argumenté par RFF.

**Considérant** le Projet de révision du SDRIF 1994 qui indique que les couloirs écologiques doivent être préservés et renforcés.

Sur proposition du conseil local de l'environnement du 4 septembre 2008.

**Vu** l'avis de la commission urbanisme, du 10 septembre 2008.



Après en avoir délibéré,

Réitère son opposition au projet départemental actuel de déviation du PN19 et de la RD153

**Demande** au Président du Conseil Général et à l'Etat de créer sans tarder un groupe de travail associant la municipalité et les associations de protection de la nature et de l'environnement de la commune afin d'étudier, d'une part, la faisabilité, d'autre part, les conséquences pour la commune et ses habitants d'une telle déviation et d'élaborer une éventuelle solution qui préserve les intérêts communaux, non seulement en termes qualitatifs qu'en terme financiers pour les habitants/contribuables, malencontreusement oubliés dans le projet proposé à ce jour.

  
Le Maire  
Xavier DUGOIN



**ADOPTE A LA MAJORITE**

**POUR : 27**  
**CONTRE : 6**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



**OBJET : RATIFICATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE MENNECY.**

**Le Conseil Municipal,**

VU le décret n°2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000 modifié relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la Santé Publique,

VU les instructions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales relatives à la Prestation de Service Unique (PSU),

VU la délibération en date du 8 décembre 2004 approuvant le principe de l'application de la Prestation de Service Unique (PSU) au sein des établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Mennecy,

VU la délibération en date du 8 décembre 2004 ratifiant les termes des conventions de financement et autorisant Monsieur le Maire à signer ces dites conventions,

VU le courrier en date du 25 juin 2008 de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dénonçant à compter du 31 décembre 2007 les conventions établies,

VU l'avis de la commission Petite Enfance, Personnes Agées, Affaires Sociales, en date du 9 septembre 2008,

**APRES DELIBERATION**

**RATIFIE** les termes de ces nouvelles conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service pour les établissements d'accueil Petite Enfance de la ville de Mennecy, ci-annexées, avec une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces dites conventions,



**Le Maire  
Xavier DUGOIN**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0**



DELIBERATION

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MENNECY ET L'ASSOCIATION MENNECY ECHANGES BONI**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121.29 et L1115.1

**CONSIDERANT** les liens de coopération entre la commune de Mennecy et celle de Boni au Mali (cercle de Douentza)

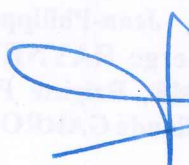
**CONSIDERANT** que l'association « Mennecy Echanges Boni » a été créée en avril 2002 dans le but de poursuivre au plan associatif, les liens de coopération qui unissent depuis plusieurs années Mennecy et Boni.

**CONSIDERANT** qu'une convention a été signée entre la ville de Mennecy et l'association « Mennecy Echanges Boni » le 26 mars et que celle-ci doit être renouvelée

**SUR PROPOSITION DU MAIRE**

**APRES DELIBERATION,**

**AUTORISE** à signer le document ci-annexé



**Le Maire,  
Xavier DUGOIN.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
ABSENT : 0**



## CONVENTION

Entre

**la ville de Mennecy,**  
représentée par son maire, Monsieur Xavier Dugoin,

d'une part ;

Et

**l'association *Mennecy-échanges-Boni*,**  
représentée par sa présidente, Madame Gilberte Martin,

d'autre part ;

**Considérant**, et convaincus, que la mise en œuvre de solidarités et d'échanges avec les populations du Sud, dans le respect de la diversité culturelle, facilite le rapprochement entre les peuples et ouvre les perspectives d'un monde plus juste ;

**Considérant** que le Conseil de cercle de Douentza au Mali et le Conseil général de l'Essonne sont engagés depuis 1996 dans un partenariat de coopération décentralisée ;

**Considérant** que l'association *Mennecy échanges Boni* a été créée en avril 2002 dans le but de poursuivre, au plan associatif, les liens de coopération qui unissaient depuis plusieurs années Mennecy et Boni, commune du cercle de Douentza ;

**Considérant** qu'une large concertation s'est instaurée entre les forces vives de Boni et les membres de l'association *Mennecy échanges Boni*, qui se rendent régulièrement sur place afin d'y appréhender la situation réelle et de recenser les besoins prioritaires des Boniens ;

**Considérant** que, sur ces bases, l'association *Mennecy échanges Boni* a établi avec ses partenaires de Boni un projet pluriannuel de coopération dans les secteurs de l'éducation, de la nutrition, de la santé et de la culture, projet qu'elle réévalue chaque année ;

**Considérant** que la ville de Mennecy souhaite renforcer les liens de coopération et d'amitié entre Mennecy et Boni, et qu'elle approuve le projet mis en œuvre par l'association *Mennecy échanges Boni* ;

**Considérant** qu'une première convention a été signée entre la ville de Mennecy et l'association *Mennecy échanges Boni* le 26 mars 2003, et qu'il y a lieu de la renouveler par une nouvelle convention,



Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1er :**

La ville de Mennecy est à l'écoute des besoins de l'association *Mennecy échanges Boni* et soutient la réalisation de son projet pluriannuel de coopération avec ses partenaires de Boni dans les secteurs de l'éducation, de la nutrition, de la santé et de la culture.

**Article 2 :**

L'association *Mennecy échanges Boni* fournit chaque année à la commune de Mennecy, à l'appui de sa demande de subvention, l'état d'avancement de ses réalisations en lui communiquant le rapport moral et financier de l'exercice précédent, ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice en cours, après adoption de ces documents par l'assemblée générale de l'association.

**Article 3 :**

Outre le versement de la subvention annuelle, la commune met des locaux à la disposition de l'association *Mennecy échanges Boni* pour ses réunions et manifestations locales ; elle permet et facilite également l'accès aux services municipaux pour la bonne marche de l'association.

**Article 4 :**

La ville de Mennecy et l'association *Mennecy échanges Boni* promeuvent auprès de la population menneçoise, par une information adaptée et chacune dans son domaine de compétence, l'esprit de coopération et la qualité des liens d'amitié qui unissent Mennecy et Boni. Elles contribuent, l'une et l'autre, à favoriser les échanges et la communication entre les habitants de Mennecy et de Boni, notamment dans les domaines scolaire et culturel, afin d'aboutir à une meilleure connaissance réciproque.

**Article 5 :**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement à l'issue de cette période, d'un commun accord entre les parties signataires. Elle peut être dénoncée, à l'initiative de l'une des parties, par lettre adressée à l'autre partie au moins six mois avant chaque échéance anniversaire.

Fait à Mennecy, en deux exemplaires originaux, le 26 septembre 2008



Xavier Dugoin  
Maire de Mennecy



Gilberte Martin  
Présidente de *Mennecy échanges Boni*



**DELIBERATION**

**OBJET : MOTION SUR LA FERMETURE PROLONGEE DU STADE NAUTIQUE  
DEPARTEMENTAL MAURICE HERZOG**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la délibération en date du 23 mars 2008 portant motion sur les désagréments occasionnés par la fermeture prolongée du stade nautique départemental Maurice Herzog.

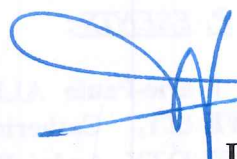
**Considérant** que la situation perdure et qu'aucun échéancier précis n'a été fourni à la ville.

**Considérant** qu'une pétition demandant instamment la réouverture du stade nautique départemental Maurice Herzog a rassemblé plusieurs centaines de signatures.

**Après délibération,**

**Adopte** la motion suivante :

**Réitère** sa demande auprès du Conseil Général d'obtenir notamment les calendriers et programmes des éventuels travaux envisagés et de fait à quelle date prévisionnelle aurait lieu la réouverture du stade nautique départemental Maurice Herzog



**Le Maire,  
Xavier DUGOIN**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 6  
ABSENT : 0**



**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS NON COMPLET A MI-TEMPS -  
NON TITULAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste de REDACTEUR à temps non complet à mi-temps, compte tenu des nécessités de service,

CONSIDERANT que l'agent possède une Licence d'Administration du spectacle,

CONSIDERANT que l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 306, indice majoré : 297,

VU l'avis de la Commission des Finances du 9 septembre 2008,

**APRES DELIBERATION,**

**DECIDE de créer un poste de REDACTEUR non-titulaire à temps non complet (mi-temps) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.**

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 306, l'indice majoré : 297 du grade de Rédacteur

DIT que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal.



**Xavier DUGOIN,  
Maire.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**



**CREATION D'UN POSTE DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
DE CLASSE NORMALE A TEMPS NON COMPLET - 6 h 40 HEBDOMADAIRES**

**NON TITULAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale à temps non complet à raison de 6 h 40 hebdomadaires,

CONSIDERANT que l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut : 433, l'indice majoré : 382,

VU l'avis de la Commission des Finances du 9 septembre 2008,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE de procéder à la création d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale non-titulaire à temps non complet à raison de 6 heures 40 hebdomadaires à compter du 22 septembre 2008.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut : 433, l'indice majoré : 382 du grade de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale.

DIT que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal.

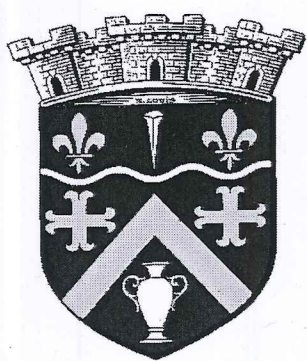
  
**Xavier DUGOIN,**  
Maire.



**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**ABSENT : 0**





CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Septembre 2008

PROCES VERBAL



L'appel étant fait, le secrétaire de séance désigné (Madame MORLON GIMENEZ)

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, les procès verbaux des conseils municipaux des 4 et 15 juillet 2008. Ceux-ci n'appelant aucunes remarques, sont approuvés à l'Unanimité.

Xavier DUGOIN : « Je vous informe du retrait du point n° 16 de l'ordre du jour dans la partie urbanisme et que nous reverrons à une séance ultérieure. D'autre part, je vous informe que je répondrai donc à deux questions posées par le groupe Mieux à Mennecey »

Jouda PRAT : S'agissant de la décision du Maire n° LD 13 08 197 199  
« Normalement, nous avons un abonnement avec une autre société, est-ce que vous gardez cet abonnement, en plus du cabinet Matharan » ?

Xavier DUGOIN : « Non, c'était une prestation annuelle, le contrat est donc tombé. Nous n'en avons donc pas et c'est dans ce cadre que nous avons pris ce cabinet, pour avoir comme dans toutes les communes, un Conseil si besoin est. Mais je vous le confirmerai par écrit. Nous allons reprendre l'ordre du jour »

#### D) FINANCES/ AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN

##### 1. Compte rendu financier 2007 Zac Montvrain I

Jean-Philippe DUGOIN : « Ainsi que vous le savez, en 1991, une zone d'activités dite Montvrain a été créée, un aménageur a été ultérieurement désigné, en l'espèce la société SEM ESSONNE. Cet aménageur, ainsi qu'il doit le faire produit annuellement un rapport d'activités, rapport qui est soumis au Conseil Municipal. Vous avez tous été destinataires de ce rapport, qui a été examiné en commission, qui fait apparaître un bilan prévisionnel excédentaire de 256 000 euros. Je dit bien bilan prévisionnel, la Zac n'étant pas close, ce bilan peut encore évoluer à la hausse ou à la baisse, en fonction de surcoût qui pourraient être liés aux opérations d'achèvement de cette Zac. Avez-vous des questions sur ce sujet ? »

Christian RICHOMME : « Dans ce document, il y a un excédent pour la commune de 256 000 euros. Le Maire lors d'une réunion publique récemment a annoncé son intention de transférer ces 256 000 euros pour l'achat d'un terrain dans la Zac Montvrain I. Où se situe-t-il sur le plan, et quelle va en être la surface car vous aviez annoncé un terrain d'environ 5 000 m<sup>2</sup>, alors va-t-il falloir mettre au bout car à 52 € le m<sup>2</sup>, mathématiquement parlant, ça ne colle pas. Et surtout, c'était pour une idée de transfert des Ateliers Municipaux, je voulais savoir si cette idée était toujours concevable ».

Xavier DUGOIN : « Je vais vous répondre bien volontiers, mais c'était une idée comme vous venez de le dire, il n'y a pas de décision prise en la matière. Mais nous avons pensé qu'il serait effectivement judicieux qu'à un moment ou à un autre de transférer le CTM qui date d'un certain nombre d'années et de le mettre dans un endroit d'accessibilité facile, et effectivement sur la Zac Montvrain I, il ne vous a pas échappé comme à tous les Menneçois qu'il y a une parcelle de 17 000 m<sup>2</sup> quasiment en friche et j'ai pensé comme un certain nombre de collègues que nous pourrions judicieusement et de manière intelligente affecter l'excédent positif soit 256 000 euros ou 240 000 ou 300 000 euros, si c'est 300 000 euros, ça n'en sera que mieux et de le réaffecter, c'est une possibilité à concurrence du terrain qui pourrait être de 4 000, 4 500 ou 5 000 m<sup>2</sup>. Le seuil minimum pour qu'un CTM puisse fonctionner à convenance pour une ville comme la nôtre, c'est au minimum 4 000 m<sup>2</sup>. Cela ferait une réserve foncière tout à fait utile, surtout quand on connaît la flambée du foncier et en particulier dans notre commune. C'est une idée mais évidemment tout cela sera examiné le moment venu, dans les



différentes commissions et cela passera en conseil municipal. Merci de m'avoir donné l'occasion d'informer tout le monde de ce projet qui me semble d'un intérêt communal évident.

Christian RICHOMME : « Une autre question par rapport au plan, je vous remercie parce que vous nous avez donné les plans en couleurs, suite à ma remarque en commission, mais ce n'est pas le cas pour tous mes colistiers et c'est dommageable. Il y a sur les deux plans, celui qui représente la Zac et celui qui est en dernière page qui représente l'aménagement de la Butte Montvrain. Il y a sur ces deux plans l'ouverture de la rue Lavoisier sur la déviation RD 153, c'est également le cas sur les plans de Mennecey, ce qui n'est pas le cas dans la réalité. Lorsque vous arrivez sur la route, vous avez le stade Jean Jacques Robert et vous n'avez pas l'accès à la Zac Montvrain, alors je voudrais savoir, comme cette route sur les plans est tout le temps ouverte et dans la réalité fermée, si vous alliez corriger les plans ou ouvrir cette route » ?

Alain LE QUELLEC : « La Zac Montvrain est quasi bouclée et la Zac Montvrain II va sortir. Se pose la question sur la rocade, elle va se faire sur Montvrain II sous la forme d'un rond point pour permettre une entrée sur la Zac Montvrain I. C'est en cours d'étude, c'est un projet dont on a débattu encore hier ».

Birgit TOLLNER : « Concernant l'aménagement de la Butte Montvrain, il s'agit d'un terrain d'environ 10 000 m<sup>2</sup> qui se situe entre l'Aqueduc et les terrains constructibles ou déjà construits. D'après le projet, il est prévu de débroussailler les arbres existants, il s'agit d'acacias et je voudrais savoir pourquoi il est nécessaire de débroussailler et enlever des arbres, alors que d'autre part, on va en replanter ailleurs. Deuxième question, est-ce que la Société des Eaux de Paris a été consultée, parce que ce terrain jouxte l'aqueduc. Enfin, j'ai une proposition à faire, étant donné que dans l'aménagement de la zone de la Zac Montvrain I, une petite zone humide a disparu, ce serait peut-être l'occasion de prendre une mesure compensatoire, à savoir la création d'une mare sur ce terrain ».

Jean-Philippe DUGOIN : « Là-dessus, c'est un point qui a été abordé en commission. Concernant l'aménagement prévu, l'aménageur a prévu une enveloppe budgétaire effectivement pour ne pas garder un espace en friche. Sur la détermination exacte du type d'aménagement paysager qui sera fait dessus, nous n'y sommes pas encore. Gardera ou gardera pas les Acacias, mare ou pas mare, c'est une vraie question qui peut se poser et je pense qu'Alain Le Quellec, qui est en liaison régulière avec l'Aménageur lui fera remonter ces informations et d'ailleurs si vous avez des propositions, il serait peut-être judicieux et utile que vous voyiez l'Adjoint en charge de ce dossier pour lui faire part de vos soucis là-dessus. Concernant l'aqueduc de la Vanne, je pense que l'Aménageur dont c'est le métier a dû prendre la tâche de voir avec les services compétents, ceci étant nous nous en assurerons quand même bien évidemment ».

Birgit TOLLNER : « J'ai l'impression que le CLE n'a pour l'instant pas été consulté, je pense que là également il faudrait prendre contact. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Oui, il peut y avoir prise de contact, il peut s'en saisir, et je pense qu'il ne manquera pas de s'en saisir. Sur ce point, il n'y a pas de vote, c'est juste une prise d'acte. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Prend Acte**

## 2. Modification tarifs municipaux : cours de langue et d'histoire de l'art, Marianne 3

Jean-Philippe DUGOIN : « Il s'agit d'un complément des tarifs municipaux, puisqu'il s'agit de délibérer pour la tarification d'une salle prénommée pour l'instant Marianne III, salle qui sera mise à disposition des associations le long du Parc de Villeroy, en face de la gendarmerie et également de



fixer le tarif pour des locations d'emplacements publicitaires à destination des commerçants de Mennecey ».

Alice SEBBAG : « J'aurai une petite objection sur cette délibération, sont énoncés ici, des tarifs municipaux pour des cours d'anglais, d'histoire de l'art et de dessin et sur cette même délibération, il nous est proposé de voter un tarif pour la location de panneaux publicitaires. Serait-il possible une prochaine fois d'avoir des délibérations différentes pour des sujets différents.

Jean-Philippe DUGOIN : « C'est possible, mais au mois de janvier prochain, on va vous présenter quatre vingt quinze délibérations en conseil municipal. Lorsque en plus, on souhaite préserver l'environnement et limiter la consommation de papiers, on peut multiplier les délibérations mais à chaque fois, c'est deux pages...

Alice SEBBAG : « Nous sommes contre la prolifération des panneaux publicitaires sur toute la ville

Xavier DUGOIN : S'adressant à Mademoiselle Sebbag qui a interrompu JP Dugoin dans la formulation de sa réponse. « Vous formulez votre question, une réponse vous est donnée et vous reprenez la parole éventuellement ensuite, ce sera plus claire pour tout le monde ».

Alice SEBBAG : « Je n'avais pas fini de poser ma question, ce n'est pas moi qui... »

Xavier DUGOIN : « Vous avez pris une grande respiration à ce moment là, car le rapporteur était déjà en train de vous répondre quand vous avez voulu poursuivre. Ceci étant, je souhaite simplement que l'on ordonne le débat. Je vous donne tout votre temps, donc si vous voulez compléter votre question, le rapporteur vous répondra.»

Alice SEBBAG : « Etant contre la prolifération des panneaux publicitaires sur toute la Ville, c'est un peu embêtant car nous allons devoir nous abstenir sur cette délibération alors que nous n'avons rien contre les cours d'anglais, d'histoire de l'art etc. Ce serait pas mal d'avoir des délibérations différentes pour des sujets différents. Là, nous avons des cours de langue, des cours d'histoire de l'art, des cours de dessin qui sont du domaine de la culture et les panneaux publicitaires pas du tout. Donc, ce serait bien la prochaine fois que l'on ait une délibération par thème. Voilà, j'ai fini ma question ».

Jean-Philippe DUGOIN : « Je vais finir de vous répondre puisque vous me le permettez. Premièrement, si nous devons scinder et faire une délibération pour chaque tarif municipal, vous aurez 100 ou 150 délibérations au mois de janvier, lorsque nous les passerons de manière groupée pour l'année. Ce qui arrive régulièrement dans les communes qu'elles quelles soient, c'est qu'au cours de l'année, un certain nombre de problèmes se posent ou des évolutions interviennent qui nécessitent de porter des compléments à l'ensemble de la grille des tarifs qui a été votée et que vous avez votée. Plus spécifiquement, concernant les emplacements publicitaires, le terme emplacement est relativement mal utilisé puisqu'il s'agit de panneaux de signalisation et non pas d'affichages en 4 3 qui viendraient en supplément de ceux qui existent déjà sur la commune. C'est la possibilité au même titre qu'il existe déjà des petits panneaux indiquant Centre Commercial de la Verville, du Bel Air, mais d'avoir pour tous les commerçants ou entreprises qui le souhaitent, un fléchage spécifique sur leur entreprise. J'espère avoir répondu à votre question, en avez-vous une autre »?

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN fait procéder au vote



**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG
<b>ABSENT</b>	0	

**3. Attribution du marché d'entretien ménager des structures et installations sportives de la ville de Mennecy**

Jean-Philippe DUGOIN : « Précédemment le nettoyage de ces structures, était déjà assuré par un prestataire privé, ce n'était pas assuré en régie par les services municipaux. Le contrat étant arrivé à échéance, il a été nécessaire de le renouveler, la CAO s'est réunie il y a quelques jours et vous propose de retenir la société ESP. Je signale une petite erreur, dans le dernier paragraphe, il ne s'agit pas du montant annuel mais du montant pour les trois ans ».

Christian RICHOMME : « Ce contrat n'a pas encore pris effet et l'ancien contrat qui nous liait avec la société TOUNETT est terminé depuis le 31 mai dernier. Depuis cette date, ce sont les employés municipaux qui s'occupent de l'entretien des sites sportifs ».

Jean-Philippe DUGOIN : « Effectivement mais la période de juillet et août, qui est une période moins chargée d'utilisation des structures sportives, permettait de pallier et des renforts ont été pris afin de permettre de patienter jusqu'à ce qu'une entreprise soit prise. Mais effectivement la période de juillet/août a permis d'avoir un petit peu de marge ».

Christian RICHOMME : « Suite aux remarques de nombreuses associations sportives Menneçoises, vu que le contrat ne va pas prendre effet dès ce soir, je vous saurai gré de bien vouloir faire un effort sur l'entretien de nos structures sportives, selon le souhait des associations ».

Jean-Philippe DUGOIN : « J'en prends bonne note mais j'espère que ce n'est pas une mise en cause du personnel municipal ».

Christian RICHOMME : « Aucunement ».

Jean-Philippe DUGOIN : « Je vous remercie de votre précision ».

Xavier DUGOIN : « Monsieur Richomme, dans cette logique là, si vous avez des demandes d'associations, je vous saurai gré de me les faire passer, parce que pour ma part, je les vois régulièrement et je n'ai jamais eu ce type de remarques. Mais je ne doute pas une seconde que ce que vous dites est tout à fait vrai et que des associations sportives vous aient faits ce genre de remarques, dont vous venez de faire état »

Jouda PRAT : « avez-vous eu des problèmes avec la société TOUNETT » ?



Jean-Philippe DUGOIN : « Nous avons eu un certains nombre de remontées de la part des associations, nous indiquant que le nettoyage n'était pas satisfaisant ».

Jean-Philippe DUGOIN fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

4. Décision modificative budgétaire n°2

Jean-Philippe DUGOIN : « Nous en sommes à la 2<sup>ème</sup> DM, il y'en aura peut-être une 3<sup>ème</sup> d'ici à la fin de l'année. Au fur et à mesure de l'année, les DM s'égrainent et viennent corriger le budget principal voté en habituellement en mars mais qui en l'espèce a été voté en avril pour cause d'élection de manière à répondre aux besoins survenus qui n'avaient pas forcément pu être calibrés. Bien évidemment au fur et à mesure que l'année avance, ces décisions modificatives sont de plus en plus faibles importances au vu du temps qui reste à courir et des crédits disponibles restant redéployables. Cela a été évoqué en commission, avez-vous des questions »?

Christian RICHOMME : « Juste pour expliquer notre vote, nous n'avons pas d'objections par rapport à votre décision modificative par rapport aux articles, c'est la concrétisation de votre politique, mais comme nous avons voté contre le budget, nous allons voter contre cette décision modificative par cohérence ».

Jean-Philippe DUGOIN : je ne peux que vous reconnaitre d'être constant  
Jean-Philippe DUGOIN fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	25	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG
<b>ABSTENTION</b>	2	Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>ABSENT</b>	0	



#### 5. Modification du règlement des cimetières

Jean-Philippe DUGOIN : « C'est un point assez formel qui porte sur la modification des règlements des cimetières de l'Aqueduc et de la Sablière, notamment en leur article 41, concernant les mesures et dimensions des cavurnes. Vous avez eu transmission de ces règlements intérieurs. Je pense que nous sommes sur des questions assez formelles et qui n'appellent pas de débat majeur mais si vous avez des questions, je vous écoute ».

Alice SEBBAG : « Juste une petite remarque, je me suis rendue au cimetière de l'aqueduc et à plusieurs reprises, à 17h00 il était fermé alors que sur la pancarte, il est mentionné qu'il ferme à 20h00. Juste pour vous dire que c'est arrivé deux ou trois fois ».

Jean-Philippe DUGOIN : « Cela peut arriver, un agent qui est malade, remplacé, ce qui serait intéressant, ce serait d'avoir les jours où il y a eu ce dysfonctionnement et de nous les signaler afin que le Directeur Général des Services puisse voir et répondre à vos interrogations ».

Jouda PRAT : « Il y a eut des dégradations dans le cimetière, surtout sur la porte du cimetière. Est-ce que vous savez qui a fait cela » ?

Jean-Philippe DUGOIN : « Non, la gendarmerie j'espère pourra nous dire un jour qui l'a fait ».

Jean-Philippe DUGOIN fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

#### 6. Affectation des logements communaux par utilité de service

Jean-Philippe DUGOIN : « Ce sujet a été quelque peu modifié et mis sur table en raison d'une erreur dans les indications des fonctions. Ainsi qu'elle en a la possibilité, comme toute autre commune, la commune de Mennecey fournit aujourd'hui à un certain nombre de ses agents, des logements pour utilité de service, logement qui font donc l'objet d'un abattement de 28% par rapport au tarif de location qui leur serait fait autrement, en l'espèce, il conviendrait de prévoir cette possibilité pour deux agents de la filière administrative, l'un qui travaille au service des sports et l'autre aux services



techniques étant amenés à être mobilisés pour des interventions en horaires décalés, le soir ou le week-end ».

Jouda PRAT : « Juste une petite remarque, on dit pour utilité de service et non par utilité de service ».

Jean-Philippe DUGOIN : « Oui, effectivement, je vous remercie »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**7. Annulation de la délibération portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne**

Jean-Philippe DUGOIN : « La note de présentation dont vous avez été destinataire exprime la volonté de la commune de Mennecy de répondre dans le sens d'un dialogue, d'une ouverture et d'un progrès mutuel à trois points. Le premier point concerne 3 élus de la CCVE qui étaient jusqu'à maintenant indemnisés mais sans avoir le statut de vice-président. Par parallélisme à ce qu'il se faisait dans les autres communes, l'administration de la CCVE comme celle d'ailleurs de la Ville pensait qu'un conseiller communautaire ayant une délégation pouvait percevoir une indemnité. Ils s'avèrent que le contrôle de légalité a saisi les services de la Communauté de Communes de Val d'Essonne pour leur indiquer que cette transposition de ce qui se fait dans les communes, n'est pas par mimétisme faisable dans les intercommunalités. Donc, trois élus exerçant des délégations se trouvent aujourd'hui privés des indemnités qu'ils touchaient préalablement. Bien évidemment le souhait de la Ville de Mennecy en n'approuvant pas le changement des statuts proposés par la CCVE en juillet dernier n'était pas de priver ces trois élus exerçant des missions, de leurs indemnités. Voilà donc le premier point justifiant d'une part l'acceptation de cette modification statutaire. Modification statutaire qui je le rappelle avait pour objet de permettre la création de 3 nouvelles vices présidences destinées probablement à ces trois élus. Le deuxième point, qui me semble important est la volonté de la Ville de Mennecy de faire preuve dans le cadre des discussions, des négociations que nous avons actuellement avec la CCVE, de toute sa bonne volonté et de ne pas paralyser le système. La Ville de Mennecy ayant une minorité de blocage puisque statutairement, la ville de Mennecy représentant plus de 25% de la population de la CCVE, si celle-ci ne ratifie pas les statuts, ceux-ci ne peuvent pas être appliqués. La commune de Mennecy a été amenée à délibérer au mois de juillet sur un certain nombre de souhaits qu'elle a émis de manière à voir enfin valorisé, une intercommunalité, qui depuis 2003, non pas tant du fait de la CCVE ni du fait des représentants de Mennecy au sein de la CCVE, n'a pas bénéficié de cette structure, comme elle aurait pu ou du en bénéficier. D'autres communes ont extrêmement bien tiré leur épingle



du jeu, il faut croire que leur Maire ou leur représentant ont mieux défendu leur commune que ne l'ont fait ceux de la commune de Mennecy. Dans ce cadre là, 18 points avaient été soulevés. Dans le courant de l'été, un certain nombre d'entretiens et de réunions de travail ont pu avoir lieu, entre la ville de Mennecy et la CCVE et nous avons obtenu du président de la CCVE un certain nombre d'engagements concernant plusieurs points que nous avons soulevés et qui sont pour la ville de Mennecy des fondamentaux. Dans cette logique là, sur la base d'une part de ces engagements et d'autre part que nous souhaitons effectivement acter de notre bonne volonté et enfin pour ne pas pénaliser nominativement trois élus, il vous est proposé ce soir d'annuler cette délibération et d'acter la modification statutaire de la CCVE ».

Jouda PRAT : « Ces trois élus savez-vous dans quels secteurs ils sont ? »

Jean-Philippe DUGOIN : « En l'espèce, il s'agit de trois Maires, Messieurs BORG DUPRE de Monsieur et de Monsieur PRIOUL »

Xavier DUGOIN : « Qui sont les maires respectifs de Vert le Petit, Leudeville et Champcueil ? »

Jouda PRAT : « Vous parlez d'un éventuel gymnase, où allez-vous le situer ? Vous avez dû en parler pendant ces négociations. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Concernant les négociations, et par rapport au CTC sur lequel une réunion de commission des travaux élargie doit se tenir prochainement. D'une part, il y a un projet de gymnase sur la commune de Mennecy et d'ailleurs nous sommes amenés à vous proposer dans le présent ordre du jour un point concernant la création d'un jury de concours. Ce gymnase peut être envisagé sur l'emprise du stade Jean-Jacques Robert, dans la continuité immédiate de cette emprise. Deuxième chose, les discussions avec la CCVE vont porter sur le réfléchage des crédits du CTC sur des projets certes d'intérêts communautaires mais comportant également un intérêt local, intérêt local qui n'est pas soumis à 4 millions d'euros de travaux pour refaire une mairie neuve. Ce qui était le cas de l'office de tourisme intercommunal. Donc effectivement le gymnase est une piste, il peut en avoir d'autres. Aujourd'hui, nous sommes en phase de discussion. Sur la base des engagements qui ont été pris par le président de la CCVE, qui ont été réexprimés en bureau communautaire hier soir, nous proposons effectivement de débloquer les statuts. Le gymnase est effectivement une piste intéressante dans la mesure où c'est un équipement qui a été retenu sur Champcueil et qu'il peut avoir des déclinaisons plus intercommunales qu'un terrain de foot synthétique. »

Jouda PRAT : « Est-il vraiment nécessaire ce gymnase ? »

Jean-Philippe DUGOIN : « C'est une demande qui nous remonte et qui correspond aux engagements sur lesquels nous nous sommes présentés devant les Mennecois. Quand vous êtes élus, l'objectif, c'est d'essayer de respecter vos électeurs et de tenir les engagements que vous avez pris auprès d'eux, cela fait partie des engagements que nous avons pris auprès d'eux, engagement que nous pensons utile, les retours que nous avons, nous fait penser qu'il est utile. Peut-être sommes nous dans le faux mais c'est ce sur quoi, nous avons fait campagne, en tout cas. »

Jouda PRAT : « Et pour le transfert de la petite enfance, vous avez bien réfléchi ? »

Jean-Philippe DUGOIN : « Pour l'instant, les trois domaines de compétences qui peuvent être concernés, sont la petite enfance, la voirie et la culture. Concernant la petite enfance, il y a un souhait d'une très grosse majorité des communes de la CCVE que la CCVE prenne en charge cette compétence. Une commission d'évaluation des coûts de transfert va avoir lieu dans le courant du mois d'octobre et en fonction de cette commission et également des propositions qui seront faites par la CCVE sur le mode de gestion de nos structures de petite enfance et sur le développement de nos offres sur la commune, comme en parallèle sur le coût que représenterait cette prise de compétence pour la CCVE. Les communes et le conseil communautaire seront amenés à délibérer. Concernant la voirie, nous sommes sur un schéma beaucoup moins net avec certaines communes qui sont très demandeuses »



et d'autres moins. C'est une compétence qui coûte chère mais qui permet de faire de vrais économies d'échelle et d'apporter sur les petites communes de vrais plus, parce qu'une commune de 300 habitants, ne refait pas une voirie ou bien c'est le projet d'un mandat. Là encore une étude de coût affinée sera faite. Quant à la culture, c'est un point assez amusant puisqu'il avait été proposé fin 2007, à 5 ou 6 mois des élections, qu'une étude de coût soit menée pour le transfert à la CCVE de tout ou partie de la compétence Culture. Il se trouve qu'à l'époque, le Maire de Mennecy avait souhaité que cette étude soit repoussée pour être examinée après les élections municipales. Bien évidemment, nous avons donné notre aval pour que cette étude puisse être faite. »

Christian RICHOMME : « Juste pour compléter la réponse que vous avez faite à Madame Prat quand aux compétences des trois vices-présidents. Les trois compétences de ces vices-président sont l'insertion professionnelle, les transports et les activités culturelles. Ces trois compétences ont été désignées à partir du conseil communautaire, à l'époque où j'y siégeais pour la commune de Mennecy au mois d'avril et donc il a été demandé à Mennecy de valider la création de ces trois nouvelles vice-présidences et nous avons eu droit à un grand discours au mois de juillet qui disaient que Mennecy ne pouvait pas permettre à la CCVE d'avoir des délégations qui ne servent pas ou bien encore augmentés le nombre de délégués etc. Aujourd'hui, nous avons un discours et je m'en réjouis contrairement à ce que vous avez dit et je l'ai relu parce que nous avons la chance d'avoir aujourd'hui, le compte rendu du 4 juillet 2008 et je vois que c'est un recul. Tant mieux, je préfère que l'on recule plutôt que d'aller dans le mur. Je vois que le ton vis-à-vis de la CCVE change, je vois que l'on va vers une attitude plus responsable, je note cette modification d'attitude et j'espère que Mennecy va s'inscrire durablement dans la CCVE et que tous les dossiers qui ont été traités le 15 juillet avec une notion un peu d'ultimatum avant la fin de l'année et vous voyez bien dans le discours que j'ai tenu que ces dossiers en travaillant peuvent avancer. Et bien que l'on aille tous ensemble dans cette direction ».

Jean-Philippe DUGOIN : « Je me réjouis de vous satisfaire, c'est en tout cas un plaisir rare pour moi. Et soyez convaincu qu'il est réel. Ultimatum, vraiment, c'est le genre de mot polémique que je trouve assez maladroit. Si pour une commune qui représente la première population d'une intercommunalité et la troisième taxe professionnelle, c'est-à-dire la troisième source de recettes, il est normal parce que c'est ce qui a été le cas dans le passé d'accepter de ne pas exister, d'accepter de ne pas avoir de retour pour ses habitants en terme de services publics. C'est un point de vue, ce n'est pas le nôtre. Nous pensons que la commune de Mennecy a eu un déficit d'investissement de la part de la CCVE. Nous avons lors de la prise de fonction du mandat sur les périodes d'avril à juin demandé à ce que ces choses évoluent, elles n'ont malheureusement pas évolué facilement. Nous sommes arrivés à une situation conflictuelle. J'espère qu'effectivement cette situation conflictuelle débouchera sur des avancées pour la vie des habitants de Mennecy. Mais si cette situation conflictuelle n'avait pas existé, il faut avoir bien conscience qu'aucune évolution n'aurait eu lieu. Ensuite, une chose qui me fascine toujours, c'est le dogmatisme. Le dogmatisme de dire : vous voulez bétonner Mennecy, vous voulez entrer dans Evry, même si c'est quelque chose qui n'a jamais été dit, qui n'a jamais été écrit de notre part, comme de dire qu'il faut s'inscrire durablement par principe dans la CCVE. J'aurais tendance à vous dire Oui, sous réserve que la CCVE représente une valeur ajoutée pour les Mennecois, jusqu'à maintenant, ce n'était pas le cas. J'espère que ce sera le cas et que cela nous permettra de le faire, mais c'est une espérance sous conditions. »

Birgit TOLLNER : « La note explicative est une critique qui s'adresse à la CCVE concernant le ramassage des encombrants, je vous suis là-dessus mais aussi concernant les déchets verts. A ce sujet vous évoquez des problèmes cet été, pouvez-vous nous préciser les problèmes rencontrés. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Sur les déchets verts, mais ce ne sont pas des problèmes spécifiques à Mennecy, puisqu'un certain nombre de Maires avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir au mois d'août, m'ont fait part exactement du même problème pour leurs administrés, c'est le passage à 10 sacs de déchets verts, qui ont conduit énormément de Mennecois, en toute cas ceux qui sont venus nous voir à nous expliquer que le grand jeu estival c'était de regarder lesquels de leurs voisins avaient fermé leurs volets pour aller transporter leurs sacs à déchets verts. Ça, c'est la solution positive, la négative, c'est qu'ils les mettent sur un rond point quelque part et que ce sont les services municipaux



qui passent avec la benne pour ramasser derrière eux. Ce qui n'est quand même pas quelque chose de raisonnable. C'est vraiment cette problématique de permettre aux gens d'avoir un nombre de sacs correspondants aux parcelles. Il y a en parallèle de ça, une logique de dire qu'on met des composteurs, il y a des déchetteries, c'est vrai. Ceci étant, il y a une population qui a des attentes qui sont diamétralement opposées et cela repose aussi sur une logique de dire qu'il y a un esprit civique et écologique des gens, qu'il y a une éco responsabilité de la part des gens. C'est vrai pour certaines personnes, ça ne l'est pas pour d'autres. Pour nous, sans pour autant nier qu'il faille un effort en terme d'éco responsabilité, de composteurs, d'avancée en faveur de l'apport des déchets verts par les gens à la déchetterie, il n'est pas possible de rester dans cette situation. Sur les encombrants, c'est de manière hebdomadaire, c'est un camion municipal et trois agents qui sont mobilisés plusieurs heures pour ramasser les tas de déchets. Aujourd'hui, le système est mal rôdé, fonctionne mal, c'est une réalité et nous ne sommes pas les seuls à le constater. Là-dessus, la commission Ordures Ménagères devait se réunir lundi dernier sur cette question, le point a été reporté à la prochaine commission qui doit avoir lieu d'ici 15 jours ou 3 semaines, commission, à laquelle Jean Feret et Alain Le Quellec seront présents. C'est un point important. Cela a été repoussé, je tiens à le dire, non pas du fait d'une argutie ou d'une volonté quelconque de qui que ce soit d'embêter qui que ce soit mais du fait que l'entreprise chargée d'effectuer la collecte ne pouvait envoyer son représentant, celui-ci étant tombé malade. »

Birgit TOLLNER : « En tout cas, vous avez bien vu l'incohérence qu'il pourrait y avoir entre les votes concernant le point 8 et le point 18 qui vise justement sur le ramassage des déchets verts. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Je crois que c'est une question de juste équilibre. »

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**8. Avenant à la convention financière signée entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et la commune de Mennecey pour la vente de composteurs**

Jean-Philippe DUGOIN : « Nous avons évoqué ce sujet à l'instant de manière incidente, avez-vous des questions ? »

Birgit TOLLNER : « Nous sommes tout à fait favorables à la distribution de composteurs, mais il serait bien d'avoir des statistiques pour mesurer les effets de ce genre de mesures, pas seulement les



achats de composteurs au niveau de la CCVE mais aussi ceux achetés en vente libre et combien de déchets verts on produit en moins.

Jean-Philippe DUGOIN : « Sur les achats de composteurs en vente libre, ce sera relativement difficile à établir, quant à la production de déchets verts, elle est en hausse sur Mennecey. De mémoire, entre 2006 et 2007, on a eu une hausse de 6 à 10 %. Ceci étant, il y a eu des constructions avec de grands jardins, ce qui joue aussi sur le tonnage. Concernant les statistiques, Messieurs Feret et Le Quellec les demanderont à la commission Ordures Ménagères à la CCVE, mais vous pouvez naturellement saisir les services de la CCVE par ailleurs.

Christian RICHOMME : « Vu l'intérêt de l'utilisation des composteurs, je souhaiterais que le Maire et ses services puisse faire la publicité de la mise en vente de ces composteurs par le biais des panneaux lumineux et le Mennecey Actualités.

Jean-Philippe DUGOIN : « Madame Vasseur en a pris bonne note et si c'est intégrable dans le calendrier d'affichage des panneaux lumineux, nous essaierons de le faire. »

Elisabeth VASSEUR : « Quand je suis équipée au printemps, j'ai proposé à la responsable du service de faire la promotion de ces composteurs mais celle-ci m'a rappelée que malheureusement, nous étions limités par les quotas de composteurs que nous avions à notre disposition et que la demande était supérieure à l'offre. Cela peut évoluer, et nous ne manquerons pas quand nous aurons un stock suffisant d'en faire la promotion. »

Christian RICHOMME : « Je porte à votre connaissance, le fait que l'on m'a signalé qu'effectivement l'année passée, il y a avait un quota d'attribué à Mennecey mais que cette année, le mode a changé et que c'est dorénavant à la commande. C'est-à-dire que la Mairie de Mennecey peut commander des lots et cela permet donc d'avoir davantage de composteurs et ne pas être limité ».

Jean-Philippe DUGOIN : Nous vérifierons, le tout, c'est de ne pas faire de publicité si on ne peut pas satisfaire la demande. De toute façon, cela peut avoir un impact positif et pédagogique d'inciter les gens qui n'en trouveraient pas en Mairie d'allés en acheter un dans le commerce. C'est toujours un geste écologique et citoyen, donc souhaitable.

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGONMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	



9. Designation des membres du jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une salle polyvalente pour la commune

Jean-Philippe DUGOIN : « Nous avons donc à désigner 5 membres titulaires et donc au prorata, 1 pour l'opposition et 5 membres suppléants dont 1 pour l'opposition. Si vous le souhaitez, nous pouvons procéder à un vote à bulletins secrets, soit si l'opposition en est d'accord, que chaque groupe propose un représentant. »

Christian RICHOMME : « Juste pour confirmation, ce gymnase dont nous sommes bien conscient qu'il est une nécessité pour la ville, vous le placerez bien dans la continuité du stade Jean-Jacques Robert ? »

Jean-Philippe DUGOIN : « Oui »

Christian RICHOMME : « Il y a une prévision budgétaire ? »

Jean-Philippe DUGOIN : « Elle est en cours de chiffrage, au même titre que l'emplacement reste à déterminer en fonction des études de sols qui vont avoir lieu puisque avant de lancer effectivement le jury de concours que nous constituons, nous n'avons pas lancé les publicités. Le programme est en cours d'établissement, donc bien évidemment, il y aura une prévision budgétaire, nous serons en impactage en terme de dépenses, de crédits, de travaux de réalisation sur les exercices probablement 2011/2012. Aujourd'hui, nous avons des enveloppes prévisionnelles qui sont relativement peu affinées et sur lesquelles nous souhaiterions travailler sous réserve que les études de sols ne nous amènent pas à découvrir que nous avons des contraintes pouvant générer des surcoûts auxquels cas nous pourrions être amenés à nous poser la question du lieu. Maintenant, c'est une volonté politique de développer cet équipement et d'ores et déjà ne pas perdre de temps et constituer ce jury de concours qui sera amené à ce réunir lorsque la consultation sera lancée, dans un premier temps pour retenir 3 candidats sur dossier etc. D'autres interrogations, par la suite si la CCVE abonde dans le cadre de son CTC sur ce gymnase est-ce que la maîtrise d'ouvrage restera à la ville ou partira à la CCVE. Si toutefois, elle part à la CCVE, nous aurons délibéré pour rien ce soir. Si elle ne part pas à la CCVE, nous n'aurons pas perdu du temps et nous aurons pris de l'avance. »

Birgit TOLLNER : « Est-ce que vous savez déjà ce qu'en pense le propriétaire des terres agricoles qui sont concernées? Parce qu'en ces temps-ci, le blé rapporte du blé »

Jean-Philippe DUGOIN : « Si le blé rapporte du blé, c'est que la PAC se porte mieux et c'est déjà une bonne nouvelle. Les services sont en prise de contact avec ces propriétaires »

Il est adopté à l'unanimité, le principe de la désignation par groupe d'un représentant

Jean-Philippe DUGOIN : « Monsieur Richomme, quel sera donc pour vous, le représentant de votre groupe ? »

Christian RICHOMME : « Pour notre groupe, ce sera Melle Sebbag .»

Claude GARRO : « Pour notre groupe, ce sera Madame Prat .»

Jean-Philippe DUGOIN : « Pour la majorité municipale, les titulaires seront Madame Pioffet, Messieurs Feret, Dragoman et Bouard et les suppléants Mesdames Dougniaux, Moulé, Lallement-Leroty et Sauvage. »



**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**ID ENVIRONNEMENT / URBANISME**

**Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX**

**10. PLU : délibération complémentaire sur les modalités de concertation**

Xavier DUGOIN : « Avant de laisser la parole à Madame Dougniaux, je vous rappelle le retrait du point n°16 »

Jouda PRAT : « Pourquoi le retirez-vous ? »

Xavier DUGOIN : « Comme je vous l'ai dit, c'est pour affiner ce dossier, qui reviendra devant le conseil municipal le moment venu »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Le Préfet nous a demandé de préciser les modalités de concertation, nous proposons :

- Mise à la disposition d'un registre en Mairie et réception des Administrés,
- Diffusion d'information dans le bulletin Municipal et sur le site de la Ville,
- Diverses réunions publiques pour présenter la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme, les premières réunions ont lieu cette semaine
- Une ou plusieurs expositions en Mairie ou d'autres lieux,
- Réunion de Groupes de Travail et présentation du PADD (Projet d'Aménagement du Développement Durable),
- Réunion publique après le débat au Conseil Municipal sur le PADD ; puis, une seconde réunion publique interviendra avant l'arrêt de l'ensemble du projet par le Conseil Municipal,
- Une première exposition déclinant le projet urbain à l'occasion du débat du Conseil Municipal sur le PADD, une seconde exposition permettant d'explicitier l'ensemble des documents du PLU à l'occasion de l'arrêt de l'ensemble du projet par le Conseil Municipal,
- Une rubrique sur le site internet après l'élaboration du PADD jusqu'à la fin de la procédure,
- Des éléments écrits et graphiques seront insérés dans le Bulletin Municipal ou feront l'objet de publication particulière aux fins d'informer le public de l'avancement de la mise en révision du PLU.

Jouda PRAT : « Vous avez mis réunions de groupes de travail et présentation du PADD, donc le PADD vous allez le présenter au groupe de travail. »



15 MAI 2008

- cent cinquantième feuille 150

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Il y a un groupe de travail qui travaille sur le PADD et le résultat de ce travail sera présenté en commission Urbanisme. »

Jouda PRAT : « Donc, ceux qui ne sont pas à la commission urbanisme auront le PADD 5 jours francs avant le conseil municipal ? »

Xavier DUGOIN : « Mais comme tout le monde est représenté à la Commission Urbanisme et que vous y êtes vous-même, je pense que cela ne posera pas de problème. »

Jouda PRAT : « Oui, mais là nous sommes dans le PLU et on est dans la concertation. Et on est dans l'information. Alors je ne sais pas si les conseillers municipaux qui auront ce PADD 5 jours, avant, pourront voir les problèmes. Peut-être qu'il faudrait le présenter aux conseillers avant le Conseil Municipal. C'est un document technique très difficile à comprendre. Je défie quiconque de prendre un PADD et de le comprendre en 5 jours. »

Birgit TOLLNER : « Je rejoins complètement Madame Prat sur ce point, d'autant que je n'ai eu connaissance de la réunion du groupe de travail uniquement lors de la réunion de présentation du PLU. Alors que je considère qu'en tant qu'élus, il aurait été bien que nous soyons prévenus de la réunion des groupes de travail, parce que nous pourrions y participer. J'aimerais savoir qui participe actuellement à ces groupes de travail. Je voudrais que nous puissions nous associer à ces groupes de travail si cela est techniquement possible et je voudrai aussi que ces groupes de travail soient composés de citoyens qui ne sont pas dans une association, ni élus et qu'ils puissent participer. Il faut que l'information de ces réunions soit transparente. »

Christian RICHOMME : « J'avais demandé en commission que l'on puisse avoir au conseil municipal, un échéancier pour savoir la procédure que vous avez énoncée en réunion publique. Je vois que ce soir, nous ne l'avons pas, je souhaite vous renouveler ma demande. Par rapport au PADD et la réflexion de Madame Prat, il est vrai que le PADD est un document important, c'est quelque chose qui doit être construit avec tous, toutes les associations et tout ceux qui voudront s'y associer. J'ai cru comprendre que l'on délibérerait en conseil municipal, le 20 novembre prochain sur le PADD. Je comprends bien votre volonté que ce dossier avance parce qu'on est dans une difficulté par rapport au PLU qui est opposable, mais il faut essayé de faire les choses au mieux. Cette consultation sur le PADD est importante, vous allez devoir construire un PADD, il va y avoir des discussions, des débats, je ne voudrai pas que l'on aille trop vite. Pour qu'une fois pour toute, on est un PLU qui tienne la route. »

Xavier DUGOIN : « Je vais répondre globalement et en commençant par votre question sur le planning. Madame Dougniaux va vous le donner, il n'est pas secret, je l'ai décliné dans les différentes réunions que j'ai faites, c'est un planning qui peut tout à fait être modulé. Nous avons cherché à faire un planning le plus court possible car il ne vous a pas échappé Monsieur Richomme que cette situation d'un PLU qui ne convient pas à la Majorité municipale, il est actuellement opposable aux tiers tant qu'il n'y aura pas un nouveau document. D'ici 2010, 2011 ou 2012, ce qui fait force de loi, ce qui est opposable, c'est un document sur lequel les élus ne sont pas d'accord. Nous souhaitons, c'est bien évident, tout en respectant le formalisme, aller le plus vite possible, mais sans brûler les étapes. En ce qui concerne la question de Madame Prat, sur la publicité la plus large possible et la concertation la plus grande possible sur le PADD, j'y suis tout à fait favorable, ce que je voudrai éviter, c'est les doublons et que l'on tombe dans une réunionite chronique, qui devient stérile. Ce que l'on pourrait faire et si tout le monde en est d'accord, c'est que lorsque la commission urbanisme se réunira pour traiter du PADD, on en fera une commission élargie à l'ensemble du conseil municipal, cela répondra à votre souci d'éventuelles surprises pour des collègues qui n'auraient pas siégés dans cette commission bien que chaque groupe y soit représenté. Je voudrai au-delà de ça, rappeler, en particulier pour les gens qui ne sont pas avertis, qu'au niveau des procédures, le PADD en matière d'urbanisme est si l'on fait le parallèle, ce que le DOB est au Budget. C'est-à-dire que c'est un document d'intention qui formalise un certain nombre de points, les axes forts, les lignes directrices mais ce n'est pas le document en lui-même. Donc effectivement, il faut essayer de lister l'ensemble des points qui



concerne le développement de la commune sur une quinzaine d'années, c'est un document important mais ce n'est pas un document chiffré avec des cartographies aussi précises que le sera le PLU. Ce document d'intention, il faut bien évidemment, le plus précis possible. En ce qui concerne les groupes de travail, nous avons pris une méthodologie sensiblement différente de ce qui avait été fait précédemment. Il vous a été proposé, ici, on en a déjà débattu un certain nombre de groupe de travail sur ce qui nous semblait apparaître comme les points les plus importants de la révision du PLU. Je rappelle qu'un groupe de travail avait été constitué sur le site Champoreux, nous l'avons confié de manière délibérée à l'ASEC, qui nous semblait être l'association la plus impliquée dans ce secteur, charge à elle d'inviter à ses réunions élargie soit des particuliers, soit d'autres associations. C'est ce qu'elle fait, j'ai cru comprendre qu'elle avait eu une réunion et nous a demandé de l'annoncer dans les réunions d'informations que j'ai faite, le 25 de ce mois. J'ai demandé également à l'ADEMO de faire le même type de travail sur le site ex Kappa aujourd'hui SMURFIT et également de prendre en compte ce qui n'est pas directement dans le PLU mais qui pour moi, fait partie du développement de notre ville, des voies de circulation, que ce soit le Barreau Sud ou la déviation du CD 153 et du PN 19.

Un groupe de travail s'est constitué avec un certains nombre de riverains sur ce que je qualifierais pour simplifier la bande des 50 mètres qui est au frange nord de notre commune qui pose de nombreux problèmes. Nous allons sous peu, avec l'appui de l'Architecte des Bâtiments de France et du CAUE, nous lancer dans une opération qui est périlleuse, compliquée, assez innovante, qui n'est pas directement liée au PLU mais qui pour moi, doit marcher au même rythme et relève de la même logique, c'est de créer 2 ZPPAUP, qui sont des zones de protection en particulier en matière architecturale, une qui concernerait le Centre Ville, la délimitation restant à fixer et l'autre sur le village Levitt qui sera composée de la territorialité recouvrant les 7 AFULs. C'est une formule qui est un peu plus longue à décliner qu'un PLU. Nous espérons concernant le PLU qui si nous avançons rapidement, cela pourrait être en 2010 peut-être en 2011. Une ZPPAUP, vu l'expérience de ce qui a été fait ailleurs montre que c'est un peu plus long. Cela peut prendre trois ou quatre ans. Il y en a une qui est entrain d'être finalisée sur Milly, il y en a très peu en Essonne mais beaucoup de gens et d'associations souhaitaient que nous allions sur ce schéma. Concernant celle des Levitt à l'évidence, ce seront les AFULs et leurs représentants qui seront les plus à même de piloter ce dossier. En ce qui concerne le Centre Ville, on passera par le mouvement associatif, il y a des associations sur Mennecey depuis un certain nombre d'années qui suivent particulièrement cette problématique. Ces groupes de travail ne sont pas limitatifs. J'avais souhaité à titre indicatif que des rapports d'étape nous parviennent le plus tôt possible. Ce dont vous parliez au mois de novembre, aurait supposé que nous ayons un rapport d'étape pour le mois de septembre, nous avons dépassé la mi-septembre, nous n'avons pas de rapport d'étape, ce qui ne veut pas dire pour autant que les gens qui sont dans ces groupes ne travaillent pas, ils y travaillent, cela va peut-être prendre quelques mois de plus, je pense que l'on aura des résultats qui seront présentés en commission urbanisme, ici en Conseil Municipal d'ici la fin de l'année donc cela décalera un petit peu le calendrier. Le calendrier que je souhaitais avec une finalisation dans le premier trimestre 2010 pour un PLU arrêté sera sûrement décalé de quelques mois. Madame Dougniaux quand elle va reprendre la parole va vous donner Monsieur Richomme, le calendrier prévisionnel au plus court que les services avaient bâti mais qui sera un peu plus élastique. Voilà quelques éléments de réponses et d'informations pour les gens qui prennent sur leur temps pour suivre nos travaux et que je remercie d'être présents. Je vais demander au co-président de la commissions d'urbanisme de lorsque l'on parlera PADD, nous élargissons à l'ensemble du conseil. Ne soyez pas surpris si vous n'êtes pas membre de la commission d'urbanisme de recevoir une invitation à la commission d'urbanisme lorsqu'elle mettra à l'ordre du jour le PADD ».

Christian RICHOMME : « Concernant le planning, ma demande portait juste sur un ordre de grandeur, je comprends très bien que cela bouge dans le temps, donc il n'y a pas de souci. Je réitère ma demande par rapport au groupe de travail, à en être informé par vous, puisque vous avez dit avoir demandé aux associations de vous tenir informés, et elles ne nous ont pas informés de leurs dates de réunions de travail. Il y a déjà eu des groupes de travail qui se sont réunis, nous n'avons pas eu cette information, donc nous n'avons pas pu participer, notre groupe, comme de nombreux Menneçois qui appartiennent à d'autres associations ou a aucune association. Je souhaiterais puisque vous êtes centralisateur dans cette démarche que ce soit vous qui informiez des dates de réunions pour que quiconque, nous comme les autres puissions participer. Que ce ne soient pas les associations elles-mêmes qui se chargent de ce



message puisque quelques groupes ont déjà commencé à travailler et nous n'avons pas eu l'information. »

Xavier DUGOIN : « Je le ferais autant que faire ce peu mais vous me traitez de décentralisateur, ce qui n'est pas pour moi une attaque, parce que je suis d'un courant de pensée qui en France a poussé à la centralisation mais là, en l'espèce, nous sommes plutôt dans une logique de décentralisation. Ce n'est pas courant qu'un conseil municipal et un Maire qui est tout à fait souverain et légitime pour traiter des affaires de la commune parce qu'il est le représentant, ici, de l'ensemble des Menneçois que nous décentralisons et confions à un certain nombre de gens qui ont de la compétence et qui ne sont pas élus le type de travaux que nous faisons. Alors je le ferai, mais je me garderai bien d'intervenir dans le planning ou à aucun moment pour que les associations ou les groupes de travail aient l'impression que les directives émanent du Maire. Il en est de même, je profite de votre remarque pour le dire, en ce qui concerne le CLE, j'en suis le président de fait parce que je suis le Maire, mais je l'ai clairement dit, que je me garderai bien d'y siéger puisque c'est une structure paritaire où il y a des représentants de la commune et d'associations et qu'ils sont suffisamment autonomes et compétents pour gérer eux-mêmes leur planning et s'auto saisir des sujets qu'ils souhaitent. In fine, il est vrai que c'est le conseil municipal qui tranchera parce que c'est la logique de la démocratie, sinon cela s'appelle l'anarchie mais je souhaite qu'il y ait un débat le plus vaste possible. Dans la mesure où je serais informé de tout ce que font les groupes de travail, c'est bien volontiers qu'avec le rythme et les moyens de communication que nous avons que je le ferai savoir à l'ensemble du conseil. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Concernant le calendrier, je rappelle qu'en juillet 2008, il y a eu le lancement de la révision avec une délibération, nous avons des notifications au Préfet, aux Personnes Publiques Associées, des publications dans le bulletin municipal, Républicain, Parisien, Internet. En septembre 2008, les premières réunions publiques ont eu lieu, une exposition est en place en Mairie Annexe avec un registre de concertation qui a été ouvert à la suite du lancement de la révision. Aujourd'hui, le conseil municipal passe les précisions sur les modalités de concertation. En novembre 2008, nous aurons une première réunion avec les personnes publiques associées et donc une première ébauche du PADD. Le conseil municipal débâtera sur les orientations du PADD. Au premier trimestre 2009, nous aurons une deuxième série de réunions publiques. Au deuxième trimestre 2009, nous aurons une deuxième réunion avec les Personnes Publiques Associées sur le projet de PLU, ensuite une troisième réunion publique et un conseil municipal qui fera le bilan de la concertation et arrêtera le projet de PLU. Nous aurons ensuite une insertion dans le bulletin municipal et une transmission de ce projet pour avis aux personnes publiques associées, aux Maires des communes voisines, à la CCVE qui auront trois mois pour répondre. Fin du troisième trimestre 2009, nous prendrons en compte les avis de ces personnes concertées. Au début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009, nous aurons une insertion pour enquête publique du projet et nous soumettrons à enquête publique le projet modifié du PLU, cette enquête dure un mois. A la fin de cette enquête, le commissaire enquêteur à un mois pour faire son rapport et donner ses conclusions. Fin 2009, nous rectifierons le PLU suivant l'avis du commissaire enquêteur et donc, si tout va bien début 2010, nous aurons une troisième réunion avec les personnes publiques associées et enfin un conseil municipal pour approuver le PLU définitif qui sera transmis au Préfet et donc exécutoire. Voilà donc, le planning prévisionnel.

Christian RICHOMME : « Nous en avons bien pris note, juste un tout petit oubli, vous avez oublié de nous indiquer la date prévisionnelle du référendum concernant le PLU ? »

Xavier DUGOIN : « Ce n'est pas du tout fixé pour l'instant, ça aussi ce sera en fonction de l'évolution du calendrier »

Jouda PRAT : « J'aimerais bien poser une petite question, alors justement pour les méthodes de concertation, vous mettez une rubrique sur le site internet après l'élaboration du PADD jusqu'à la fin de la procédure. Je ne comprends pas très bien cette phrase. Allez-vous mettre le PADD en ligne ? ou bien juste des petits flashs ? A savoir que la PADD, ce n'est qu'une dizaine de pages »



Xavier DUGOIN : « Là, vous me posez une question technique, sur cette question, je ne suis pas à même de vous répondre, nous en mettrons le plus possible si ce n'est pas trop long. »

Jouda PRAT : C'est à peu près une dizaine de pages

## **Disque 2**

Xavier DUGOIN : « Si c'est 8 ou 10 pages, je pense qu'effectivement cela peut être fait sur sa commune, je ne suis pas un grand spécialiste de ce qu'il peut être fait. »

Jouda PRAT : « Non, Monsieur ce n'est pas un problème. »

Xavier DUGOIN : « Ce n'est pas trop compliqué ? Vous me le confirmez. Bon alors on le fera. »

Jouda PRAT : « Donc vous pouvez maintenant changer votre délibération et mettre que le PADD sera mis en ligne ? »

Xavier DUGOIN : « On va mettre, sera mis en ligne dans la limite des possibilités techniques de la municipalité parce que je vois le directeur général qui n'est pas si catégorique que vous. Si on peut le faire, évidemment on le fera. Je veux bien qu'on rajoute cet alinéa dans la délibération en précisant : en fonction des moyens techniques de la municipalité. »

Christian RICHOMME : « Je suis sûr que c'est dans les moyens techniques de la mairie de mettre 10 pages en ligne sur le site. »

Xavier DUGOIN : « Et bien écoutez, si c'est possible on le fera, donc on met ça dans la délibération si ça entraîne un sentiment de tout le monde et qu'il n'y a pas d'opposition. Je me tourne vers Monsieur FERET. »

Jouda PRAT : « Plusieurs villes le font. Elles mettent le PADD et le PLU en ligne. »

Xavier DUGOIN : « Mais il y a des communes de tailles différentes avec des moyens différents. Monsieur FERET, sur ce point ? »

Jean FERET : « J'ai une petite réserve avec la qualité des documents graphiques que nous allons mettre en ligne. J'en ai mis sur le site internet aujourd'hui mais je ne suis pas sûr de savoir reproduire la précision nécessaire pour que ces documents soient identiques aux documents opposables. C'est pour ça que les réserves aujourd'hui sur la page dédiée au PLU sur le site Internet expriment que nous utiliserons le site Internet pour faire comprendre ce qu'il se passe dans la procédure du PLU, pour étayer la concertation mais que nous ne pourrons pas y mettre l'intégralité des documents, je pensais surtout aux documents graphiques pour le moment que nous ne savons pas scanner ou reproduire avec des PDF assez précis. »

Jouda PRAT : « Monsieur FERET, il faut savoir que dans un PADD, les documents ou graphiques sont très simples, ça n'a rien à voir avec le PLU. Pour le PLU, vous avez les documents graphiques, les vrais de vrais mais pour un PADD les documents graphiques sont vraiment le plus simple possible, c'est du béa ba. »

Jean FERET : « Madame PRAT, je m'adressai à des juristes qui vont se jeter sur des documents considérés comme opposables et qui ne seront pas les mêmes que des documents papiers que nous mettons à la mairie annexe, c'est à ça que je pense. »

Jouda PRAT : « Le document qui est dans le PADD n'est pas, à vrai dire opposable, celui qui est opposable, c'est le graphique du PLU, tout ce qui est dans le document graphique du PLU. »



Jean FERET : « Le PADD est opposable au PLU. »

Christian RICHOMME : « Monsieur FERET, mettez sur le site Internet, à consulter par tous sauf les juristes menneçois, nous serons tranquille. »

Jean FERET : « On fait des efforts pour utiliser le site Internet au mieux, croyez moi, ce n'est pas utopique. C'est un site Internet avec ses limites, avec les limites des fichiers PDF, il faut les connaître, savoir qu'elles existent et nous ne les franchirons pas. »

Xavier DUGOIN : « Je crois que nous tenons le principe. Nous mettrons en ligne tout ce qui est possible de mettre en ligne avec les moyens techniques que nous avons et soyez assuré que cela va dans la grande logique de concertation que nous souhaitons faire. Voilà, nous revenons vers le rapporteur, nous allons passer au vote. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Nous passons au vote. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**11 Terrain Fouques – augmentation du COS afin de favoriser la construction de logements sociaux**

Anne-marie DOUGNIAUX : « Il s'agit du terrain Fouques qui se situe 6 rue du Petit Mennecy. C'est un terrain que la précédente municipalité a acquis et pour pouvoir y mettre des logements sociaux, nous souhaitons augmenter le COS qui passerait de 0,35 à 0,52. Cet ajustement sera inséré dans le PLU. Y a-t-il des questions ? »

Christian RICHOMME : « Peut être avez-vous déjà donné cette information mais je ne m'en souviens plus. Au total, à la fin il y aura combien de logements sociaux ? »

Xavier DUGOIN : « Où ça ? »

Christian RICHOMME : « A cet endroit là, c'est pour faire des logements ? »

Xavier DUGOIN : « Sur cet endroit là, tout dépend de la taille des logements sociaux. Le foncier, là encore on va être dans la non précision et dans les estimations parce qu'on ne peut pas être au-delà de ça, le terrain fait de l'ordre de 600 mètres, la constructibilité, si elle est de 0,50, ça fait 300 mètres shon



constructible, si vous comptez une moyenne de 60 m<sup>2</sup> par logement, ça en fait 5 avec le COS majoré, sinon vous divisez par 2. D'autres questions ? »

Jouda PRAT : « Vous allez augmenter le COS, vous n'avez pas peur qu'il y ait des problèmes de circulation dans la rue du petit Mennecey ? 100 logements, c'est augmenté le COS de 5% d'un coup, par rapport à l'autre projet ? »

Xavier DUGOIN : « Vous êtes déjà sur l'autre projet mais je vais vous répondre sur les deux. La logique de réponse est la même mais vous avez tout à fait raison, plus on augmente le nombre d'habitations, sauf si les gens sont des fanatiques du vélo ou des piétons, ça augmente. Bien évidemment, c'est à prendre en compte, chaque fois que l'on construit que ce soit du logement social ou autre chose, cela crée un nombre de véhicules supplémentaires, c'est une évidence. En l'occurrence sur ce site et ce projet, si il y a 5 ou 6 logements multipliés par 2, cela fera 12 voitures, peut être 12 voitures de trop aux heures de pointes mais ce ne sera pas catastrophique ou ne va pas changer véritablement les choses, surtout qu'on peut espérer compte tenu de la proximité de la gare que peut être les gens dans ce secteur lorsqu'ils iront travailler laisseront leurs voiture chez eux et irons à la gare qui est dans un rayon de proximité, de moins de 500 mètres. Si vous voulez je ne vais pas faire une réponse globale mais faire un petit point parce que le conseil municipal n'est pas seulement un lieu où l'on vote ou une chambre d'enregistrement, c'est aussi un lieu d'information. En ce qui concerne la politique municipale sur les logements sociaux, je voudrais vous donner quelques informations. Vous n'êtes pas sans savoir que Mennecey sur ce sujet comme dans d'autres, est un peu dans l'œil du cyclone, puisqu'il y a une loi qui s'appelle la loi SRU. »

Jouda PRAT : « On ne conteste pas ça. »

Xavier DUGOIN : « Je vous explique un petit peu la logique municipale et ce pourquoi nous construisons des logements sociaux. Tout simplement, parce que d'abord, ça nous est imposé. Vous savez que la municipalité a un déficit de plus de 260 logements par rapport à la loi SRU, que cela nous conduit à ce que nous ayons une amende, que nous sommes obligé de payer, plus de 30 000 euros chaque année et que nous faisons partie des 18 communes de l'Essonne qui ne sont pas dans ces critères de 20 %. Nous sommes, c'est l'information que je voulais vous donner, passer devant une commission départementale comme passent toutes les communes qui ne sont pas dans les clous, qui n'ont pas ce ratio, il y a de cela une quinzaine de jours, j'étais accompagné de 2 adjoints et du Directeur Général et il y avait face à nous le Préfet et un certain nombre de responsables et nous passions les uns derrière les autres. L'objet était de savoir pour nous, comme pour les 17 autres communes ce qui allait être fait ou pas fait et la conséquence était soit l'augmentation de la pénalité qui peut être multipliée par 10 de l'amende ou la stabilité de l'amende. Nous avons obtenu que l'amende soit stabilisée à un peu plus de 30 000 euros ce qui veut dire aussi qu'en contrepartie nous avons pris des engagements qui sont d'essayer dans les meilleurs délais de résorber ce déficit de 160 logements. J'ai envie de dire pour 2 raisons, parce qu'on nous l'impose légalement et puis aussi parce que je mesure tous les jours dans mes permanences que la moitié des gens qui viennent me voir, ce sont des demandes de logements HLM et la grande partie, ce sont des gens de Mennecey. Il y a une demande forte, ce n'est pas seulement une volonté de l'Etat, il y aussi une demande locale forte d'avoir des logements. Ceci étant, nous ne souhaitons pas faire n'importe quoi même si l'Etat pousse à cela, alors nous avons pris deux engagements non pas pour faire mais pour favoriser l'implantation de logements sociaux et j'ajoute en soulignant ce point qualitatif et diversifié parce je prétends et par le passé j'en ai donné la preuve, que l'on peut faire du logement social qui ne soit pas que vertical. On peut en faire de l'horizontal où une qualité de vie peut être excellente. Donc dans ce cadre là, nous cédon notre droit de priorité qui en fait est un droit de préemption. Lorsqu'il s'agit d'équivalent d'un droit de préemption, lorsqu'il s'agit de terrain d'Etat, la DGAC en l'occurrence qui est un service de l'Etat, Direction Générale de l'Aviation Civile, ce n'est pas sa vocation, envisage de vendre le foncier dont elle est propriétaire, un hectare et demi en centre ville. Tout le monde voit où c'est, à côté de Gauraz, face au parc de Villeroy. Un aménageur bien connu qui a une compétence et une réputation nationale, les 3F, s'est porté candidat donc sous les hospices de l'Etat de la direction départementale, la DGAC est en train de vendre même si on est extérieur à cela, ses terrains à ce bailleur social. Pour



que cela puisse se faire, il faut que nous ne préemptons pas. C'est l'objet de la délibération qui va vous être présentée dans quelques instants. A partir de là, les 3F construiront sur l'emprise foncière un certain nombre de logements. L'Etat souhaite et c'est l'engagement qui avait été négocié avec les 3F, qu'il y ait de 110 à 130 logements sur ce site de 15000 m<sup>2</sup>. Nous n'y sommes pas opposés en sachant que ce n'est pas un dossier facile parce que j'ai, comme la majorité du Conseil Municipal et même au-delà cette volonté partagée, une double volonté qui est celle de répondre aux attentes des menneçois qui peuvent être nos enfants ou nos petits enfants qui cherchent à se loger et puis de maintenir un cadre de vie le plus harmonieux sur Mennecey qui évite une densification trop forte, donc il faut trouver un compromis dans cela. Nous ne voulons pas bloquer l'opération, c'est pour cela que nous passons le droit de priorité, pour la faciliter, mais nous serons vigilant sur le devenir de cela en particulier sur un certain nombre de points pour lesquelles je voulais ici, parce qu'un certain nombre de menneçois et c'est logique peuvent avoir des inquiétudes. Il y a aussi un certain nombre de gens qui par principe, ce n'est pas mon cas sont hostiles au logement social en disant que cela amène une population qui ne pose que problème, ça va dévaloriser les valeurs foncières de tout ce qui est à côté, ça peut être vrai mais ça peut ne pas être du tout ça si on gère bien le dossier et je voudrais qu'on le gère le mieux possible. Dans ce cadre là nous avons dit à l'Etat et à ce bailleur social, car nous avons quand même une maîtrise du sol au niveau du permis de construire que nous imposerions un certain nombre de contraintes que je voudrais rappeler ici. On parlait de jury de concours tout à l'heure, la participation au jury de concours non seulement de la Mairie mais d'un certain nombre d'associations spécialisées et partie prenante dans ce domaine, associations menneçoises, premier point. Deuxième point, sur le site précis, de prendre en compte, d'ailleurs ce serait une avancée parce que pour l'instant ça n'existe pas, un cheminement qui en son temps existait, qui s'appelle le chemin des laveuses qui ferait une espèce de coulée verte entre le bâti et les fonds de parcelles du centre ville, je pense à tous les propriétaires de la rue de la Fontaine qui ont leur fond de parcelle qui est contigu avec ce site ; donc de faire une coulée verte qui serait un chemin piétonnier qui ferait une séparation naturelle qui a existé en son temps mais qui pour l'instant n'existe pas. De prendre en compte bien évidemment, toutes les normes environnementales existantes, c'est-à-dire toutes les clauses HQE BPC, tout ce qui existe en matière de développement durable dans les constructions qui seront faites. Et puis enfin c'est une évidence mais il faut le rappeler dans ce secteur, nous sommes à moins de 500 mètres du clocher donc on est dans un périmètre où on ne peut pas construire n'importe quoi c'est-à-dire que l'aménageur sera obligé de prendre en compte l'avis et les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France et comme nous serons dans une zone qui j'espère va voir le jour assez vite, mais je vous disais que c'était quand même assez long, une ZPPAUP du centre ville, ce sont me semble-t-il autant de garantie pour éviter que ce projet dérape. Au delà de cela et comme je n'ai de secret pour personne, je veux qu'ici toutes les choses soient dites, du moins pour ce qui concerne les affaires qui relèvent de la municipalité, j'ai délibéré en accord avec mes adjoints qui ont en charge ce dossier pris quelque part un risque vis-à-vis de l'Etat en retirant une délibération qui nous avait été fortement suggéré par le Préfet et le Directeur Départemental de l'Equipement qui est le point 16. Il nous demandait de majorer le COS sur le terrain de la DGAC ; étant entendu qu'il n'était pas question que nous allions au-delà d'une épure 110, 130, si on peut la ramener à 100, on verra chemin faisant en fonction du dossier. Comme cela pouvait inquiéter un certain nombre de gens et laissé à penser qu'au-delà des 110 à 130 sur lequel il y a un engagement que le COS étant majoré ce qui ne veut pas dire pour autant qu'on utiliserait tout le COS bien évidemment, j'ai préféré retirer cette délibération. Si besoin est, quand le dossier avancera, quand il y aura une épure architecturale et un plan d'implantation qui sera proposé par les 3F, si ils font affaire avec la DGAC, on verra si il y a besoin de bouger les COS. Pour ce que nous avons estimé en nombre de logements, si on se base même sur une hypothèse haute, de 130, avec selon la typologie des logements à peu près, 60 à 65 m<sup>2</sup> au logement, les COS actuels permettent largement de faire face à ce besoin. Il y a deux COS différents sur ce site, un qui est à 0,9 et l'autre qui est à 0,40 donc l'Etat souhaitait tout en restant sur la base 110, 130 que l'on verrouille sur la partie qui est à 0,40 avec le ratio de 50, c'est ce que l'on avait vu en commission d'urbanisme mais il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis. J'ai bien compris les inquiétudes qu'avaient un certain nombre de menneçois, je les comprends donc nous retirons cette délibération, c'est-à-dire qu'il va falloir que je m'explique maintenant avec les services de l'Etat en sachant que l'on a quand même une épée au dessus de la tête. On va voter j'espère dans quelques instants le droit de priorité qui montre que l'on y va et on ne va pas sur la deuxième chose qu'ils nous ont demandé quitte à y revenir chemin faisant



quand on verra les plans si besoin est. Voilà, je crois vous avoir donné l'information globale sur la démarche générale. J'ajoute encore, en restant au niveau du global, le déficit est de 264 ou 265 à peu près donc cette opération DGAC / 3F, rappelons la, si elle se fait ce sera entre 110 à 130 peut être 100. Dans un deuxième temps, nous avons obtenu, je le dis à Madame PRAT parce que cela lui tient à cœur, elle était la seule qui a siégé au conseil municipal précédent, nous avons obtenu en discutant avec le Préfet que les 3F qui sont propriétaires, gestionnaires de la résidence des Acacias qui n'est pas considérée comme du logement social, 241 logements face à la Jeannotte soit pour partie conventionné ce qui veut dire concrètement qu'un certain nombre de logements des Acacias vont être considéré comme des logements sociaux à une concurrence de 90. Ces 90 logements vont donc venir réduire notre déficit de 260. Tout cela est peu une comptabilité d'épicier mais il y a de l'argent au bout et des pénalités au bout, donc si vous ajoutez 100, 110 ou 130 plus 90, on réduit le retard, nous montrons que nous sommes de bons élèves et on peut espérer que peut être l'an prochain en repassant devant la commission qui fixe les pénalités, nous arrivions à faire supprimer la pénalité sur la ville de Mennecey. J'ajoute également pour donner une information complète parce que je ne veux pas être ici en deçà de ce que j'ai dit dans les réunions publiques qui ont eu lieu, que nous avons également obtenu, parce que je pense que c'est dans une logique de mixité intéressante, que les 3F aux Acacias mettent en accession en propriété une partie de son parc à concurrence de 60 logements donc il y aura 60 logements aux Acacias non pas éparpillés mais sur des blocs unitaires qui seront proposés en priorité aux gens qui sont dedans en accession en propriété sur une logique assez classique qui est à partir d'une estimation des domaines diminuée de 20 %, ce sera le prix qui sera proposé aux gens qui sont dedans. Sur ce parc de 241, vous enlevez 90 qui vont être conventionnés, le conventionnement se faisant au fur et à mesure du départ des locataires puisqu'on ne peut pas changer de règle du jeu, c'est-à-dire que lorsqu'un locataire partira, le nouveau qui rentrera dedans sera sous le régime du logement social, ce qui n'en sera que mieux pour lui parce qu'il paiera moins cher de ce que l'on paye actuellement aux Acacias, donc il va en avoir 90, 60. Il y aura un solde qui restera sur un secteur libre, ce qui est le cas actuellement. Voilà une information que je voulais donner à l'ensemble du Conseil Municipal sur notre démarche et sur la logique des délibérations qui vous sont proposées et qui vous seront également proposées si besoin est sur ce petit terrain puisque nous sommes sur celui là actuellement, le terrain Fouques, c'est ce qu'on appelle une dent creuse et il nous est apparu, la municipalité précédente l'avait acheté sans objet particulier, que la proximité de la gare pouvait permettre une déclinaison sur un petit quantitatif qui sera de l'ordre de 5, 6 logements sociaux qui correspondent bien à ce qu'on essaye de faire maintenant plutôt que des gros paquets guetoïdes en dehors des villes de faire un logement social intégré en diffus à proximité de moyens de transports qui correspondent à une mixité de population que l'on peut avoir. Je rends la parole au rapporteur après cet explicatif très généralisé. »

Jouda PRAT : « Je voulais juste vous poser une question pour le centre Alzheimer, ils n'ont pas de problème de parking pour le moment ? »

Xavier DUGOIN : « Ce sont surtout les gens qui viennent visiter qui vont avoir un problème. Ceci étant pour rien vous cacher puisqu'on va tout se dire madame PRAT, sur ce terrain j'ai interrogé les propriétaires de la maison en leur disant que manifestement les choses ont été faites en leur temps, on ne peut pas revenir dessus. Vous avez un déficit manifeste de parking puisque vous 92 pensionnaires à terme qui viendront là, qui ne seront pas tous des menneçois, leurs parents j'espère viendront les voir assez souvent. Il faudra bien qu'ils se garent quelque part. Soit ils seront obligés de se garer à 500, 600 mètres vers la gare et venir à pieds. Les possibilités de parking in situ dans le cadre des permis de construire qui ont été délivrés pour cet équipement. C'est très exigü. Je leur avais proposé éventuellement si ils étaient intéressés pour l'acheter et éventuellement faire un parking, ils n'ont pas donné suite. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Nous allons passer au vote. »



**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Je propose que nous passions directement au droit de priorité. »

Xavier DUGOIN : « Oui il y a une logique et après on reviendra. Pour que tout le monde suive bien, on passe au dossier numéroté 14. »

**14 Délégation du Conseil Municipal au Maire pour exercer le droit de priorité**

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Nous proposons donc de donner au Maire cette délégation. Des questions ? Nous passons au vote. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**15 Cession d'un terrain appartenant à la DGAC à un bailleur social, par droit de priorité**

Anne-Marie DOUGNIAUX : « On demande d'exercer le droit de priorité afin de réaliser des logements sociaux et de céder ce droit au bailleur social dénommé Immobilière 3F. des questions ? »

Christian RICHOMME : « Juste une question. Il y a des familles qui vivent dans ces bâtiments actuellement ? »



Xavier DUGOIN : « Oui il y en a de moins en moins parce que les bâtiments n'ont jamais été entretenus et vétustes. Il y a moins de 10 familles que bien évidemment, le bailleur sera tenu de reloger, il n'y a aucun problème là-dessus. »

Christian RICHOMME : « Ce sont des familles qui ont eu leur logement grâce à la DGAC ? »

Xavier DUGOIN : « Ce sera une affaire à la charge de la DGAC qui leur avait donné un logement soit de fonction ou autre. Cela fera peut être partie des négociations qu'ils auront avec le bailleur. »

Christian RICHOMME : « Parce que ce soir ces personnes auront tous un logement municipal. »

Xavier DUGOIN : « Non il n'y aura pas de logement municipal. Ce que nous sommes dans l'affaire, c'est clair, facilitateur de cette opération. Charge après au propriétaire actuel de remplir ses obligations vis-à-vis de ses locataires. Il sera je pense de par la loi, tenu de leur fournir des logements sur Mennecey ou ailleurs. Cela doit concerner je pense moins de 10 familles actuellement. Encore une fois, je précise bien cela est valable si la DGAC et les 3F se mettent d'accord sous les auspices du Préfet. Si ils ne se mettent pas d'accord, on partira à zéro. Le préfet nous ressaisira éventuellement avec un autre bailleur. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « On va passer au vote. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

#### 12 Reprise des concessions perpétuelles

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Nous avons plusieurs concessions, nous sommes en train de faire l'inventaire, qui sont en désuétude. Nous souhaitons les reprendre. C'est une procédure qui sera longue puisqu'elle dure minimum trois ans. Donc nous vous demandons d'approuver cette procédure de lancement. »

Christian RICHOMME : « Juste à titre indicatif, même si vous êtes en train de faire l'inventaire, quelle est l'ordre de grandeur, combien de parcelles ? »

Xavier DUGOIN : « Ce n'est pas encore fait, ça va être assez long mais je pense que l'on doit pouvoir relever, alors je vais prendre une fourchette large, j'y suis allé moi-même je connais bien notre cimetière et c'est une délibération qui me tient à cœur, je pense que cela peut varier entre 10 à 40 selon une fourchette large. Celles et ceux qui vont dans le cimetière et/ou qui auront la curiosité d'y aller



verront qu'en partie au bout à gauche, il y a des sépultures sur lesquelles on ne voit plus rien, qui sont cassées, il y a des trous et de l'herbe. J'en ai même vu une où il y a une canette de bière qui est tombée. Quelques unes ont manifestement un caractère architecturale même si on ne peut lire les noms, celles là il ne faut absolument pas y toucher me semble-t-il. Pour l'instant, on fait l'inventaire de ce qui est possible de faire en sachant également que c'est une procédure qui est longue puisqu'il faut faire une recherche éventuellement pour les parents existants qui peut prendre 3 ou 4 ans à partir du moment où on donne le top de départ. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Nous passons au vote. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**13 Délégation maîtrise d'ouvrage à la CCVE pour les abris-bus**

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Nous voulons déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CCVE sachant que la commune sera pleinement associée à la définition de la mise en œuvre du programme d'aménagement. Des questions ? »

Xavier DUGOIN : « C'est vu en commission, si il y a des problèmes particuliers ? »

Birgit TOLLNER : « Par rapport à l'aspect technique de ces arrêts de bus, il y a toujours une possibilité de changer les arrêts comme il y a aussi une possibilité de changer les bus et d'équiper les bus de rampes. Visiblement une autre solution a été retenue, je me demande si c'est la meilleure. Je sais que ça relève de la CCVE mais est-ce qu'il y a eu une réflexion là-dessus. Vous êtes au courant ? »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Il y a eu une réflexion mais il y a déjà un certain temps donc nous n'y avons pas participé. »

Xavier DUGOIN : « Alors quelques éclaircissements complémentaires qui peuvent être donnés, Romain BOSSARD, quelques éléments ? »

Romain BOSSARD : « Oui, Madame TOLLNER, dans le cadre des réunions d'assemblées de la CCVE j'ai rapporté quelques précisions par rapport aux matériaux des abris-bus donc de ce fait j'ai été associé à un groupe de travail qui permet justement d'apporter ces réflexions. Donc moi je vous invite si vous avez des éléments à apporter, à me les communiquer et je les transmettrai. J'ai par exemple demandé, qu'éventuellement, il y ait de la vidéo-surveillance. J'ai aussi demandé à ce que les trottoirs



soient suffisamment larges pour pouvoir permettre le déplacement de personnes à mobilité réduite, donc ce sont vraiment des éléments qu'on peut ajouter. Je reste à votre disposition. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Je voudrais préciser que ce ne sont pas les abris de bus qui changent mais l'arrêt de bus en lui-même. S'il n'y a plus de questions, on passe au vote. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

17 Rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'élimination des O.M. 2007

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Ce rapport a été transmis par la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis sur ce rapport. Le Conseil Municipal souhaite donner un avis défavorable à ce rapport au motif que la part variable constituant le cout de la collecte n'est pas détaillé et ne permet donc pas une analyse comparée entre les coûts liés aux différents flux de déchets. Des questions ? Nous passons au vote.»

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité, un avis défavorable**

<b>POUR</b>	25	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN,
<b>CONTRE</b>		
<b>ABSTENTION</b>	8	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>ABSENT</b>	0	

Xavier DUGOIN : « Juste Madame le rapporteur avant que vous enchainiez, tout à l'heure j'étais particulièrement silencieux parce que je ne voulais pas que ma personnalité cristallise un certain nombre d'opposition tout à fait factice à notre démarche vis-à-vis de la CCVE mais en ce qui concerne les ordures ménagères, je ne peux pas ici m'interdire de dire ce que tous les menneçois pensent et



viennent me dire à longueur de journée en ce qui concerne les encombrants qui relèvent de la CCVE. Notre ville et certains jours, j'ai pu le constater, vous aussi sans doute, malheureusement, est en train de se transformer en dépôt d'ordures dans un certain nombre de rues et c'est la conséquence du système insatisfaisant en terme de collecte par coup de téléphone. On s'aperçoit que les gens qui veulent faire enlever un certain nombre de choses selon une liste prévue appellent, téléphonent et l'enlèvement se fait, tout ça étant géré par la CCVE. Hors il s'avère que très souvent, il y a plusieurs phénomènes qui s'additionnent, des gens à qui l'ont dit par exemple, on va venir le 12 devant chez vous prendre l'encombrant, le sorte pour des raisons la veille ou l'avant-veille, il suffit que ça reste deux jours sur place, des gens qui passent voient un tas de dépôt et viennent ajouter les leurs, souvent la nuit, et vous avez comme ça, partout en plein Mennecy, rue du Puits Massé, rue de Milly. J'ai fait prendre un certain nombre de photos que j'ai transmises à la CCVE pour justifier de ma demande et in fine c'est très souvent nos employés municipaux qui avec le camion vont dépoter et se substituent à la CCVE ; j'ajoute que très souvent si les gens ne mettent pas exactement sur le bord, en limite, les éléments, ce n'est pas pris en compte donc ce système ne fonctionne pas. Une des demandes forte que nous avons formulée et nous persisterons sur ce point, c'est de demander que l'on revienne au système classique qui pendant des années a bien marché qui est celui des encombrants à une date fixe une fois par mois. Il donnait satisfaction à tout le monde, le système actuel étant insatisfaisant et je n'en suis pas convaincu, moins coûteux. Nous a dit que c'était moins coûteux que l'ancien système, je voudrais qu'on nous donne les preuves et les éléments quantitatifs que nous n'avons pas sur Mennecy. C'est un point peut être d'intendance mais un point au niveau de la qualité de vie qui est important et nous maintiendrons notre position au niveau de la CCVE. Nous ne sommes pas d'ailleurs la seule commune à prendre cette position. Nous sommes surement la seule à le dire haut et fort mais le système actuel de ramassage en particulier des encombrants comme celui du contingentement des sacs à dix me semble complètement inadapté et à revoir. C'était une petite incidente puisqu'on était encore sur les projets de déchets. »

#### 18 Délibération portant motion sur le plan communautaire de prévention des déchets

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Nous restons sur les déchets en délibérant sur une motion sur le plan communautaire de prévention des déchets. Nous demandons à la CCVE de mettre en place un plan communautaire de prévention des déchets. L'objectif national est de ramener la production annuelle de déchets résiduels par habitants à 200 kg en 2012. »

Birgit TOLLNER : « Je me permets de souligner quand même une petite contradiction avec ce que vous venez de dire en exprimant le souhait de revenir à l'ancien système de ramassage des encombrants, je crois qu'il faudra trouver un juste milieu, revenir à un ramassage des encombrants à date fixe, je pense que nous sommes tous d'accord mais peut être seulement 2 fois par an, 3 fois par an parce que nous devons aussi limiter la facilité avec laquelle on jette et on se débarrasse. J'ai une remarque par rapport à la forme de cette délibération, on peut y lire qu'il est demandé au président de la CCVE de lancer sans tarder son PCPD et de réserver toute leur place aux associations de protection de la nature et de l'environnement dans son comité de pilotage. Je demande un rajout à savoir de réserver toute leur place aux associations ainsi qu'aux élus de tout bord délégué à la CCVE ou non, car encore une fois j'ai l'impression de ne pas pouvoir y participer parce que je ne suis pas dans une association. »

Xavier DUGOIN : « Ecoutez, moi ça ne me gêne pas du tout. J'ai envie de vous faire également une réponse, je ne vois pas ce qui vous interdit, vous qui êtes très militante écologique d'être dans une association ou d'en fonder une vous-même, ce qui vous permettra de donner plus de force aux messages que vous portez par ailleurs avec talent et conviction. Mais je ne suis pas du tout opposé à ce que l'on fasse ce rajout bien évidemment, étant entendu que c'est la CCVE qui en décidera puisque c'est elle qui organise ce comité de pilotage. On peut rajouter cet additif. Vous le donnerez au personnel de la séance pour qu'on ne trahisse pas vos propos. Je tiens à dire sur cette délibération comme sur un certain nombre d'autres qui viendront que c'est sur propositions du Conseil Local de l'Environnement, cela ne vous a pas échappé pour les collègues du conseil puisque ça suivait les considérants. Ce qui veut dire que cette structure travaille et propose un certain nombre de



délibérations qui seront présentées et reprises ici. J'en profite pour remercier le conseil local de l'environnement de son travail. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Nous passons au vote. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

19 Demande de modification de la composition du comité de pilotage du projet de desserte du Val d'Essonne

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Il est demandé au président de la CCVE de modifier la composition du comité de pilotage du projet de desserte du Val d'Essonne en l'élargissant à deux représentants, un du conseil local de l'environnement et un de l'association ADEMO et d'autre part d'installer sans tarder ce comité de pilotage et y faire démarrer ces travaux compte tenu des impacts de la desserte du val d'Essonne sur le PADD et sur le PLU de Mennecy, tous deux en révision. C'est une proposition qui vient aussi du Conseil Local de l'Environnement. Des questions ? »

Christian RICHOMME : « Une question et un correctif, au dos de la délibération, au 2<sup>ème</sup> Vu, il y a 2 X à la place de la date donc ce serait bien d'avoir la date. Ce soir, est-ce que nous pouvons corriger cela. ? C'est marqué « Vu la délibération du conseil municipal 23 mars 2008 retirant la délibération du XX 2007... ». Je pense qu'il faut corriger cette date ce soir. Et puis j'avais une question, j'avais demandé à la commission de connaître la composition de ce comité de pilotage. »

Jouda PRAT : « Justement, c'était ma question, j'allais la poser. »

Christian RICHOMME : « Excusez-moi Madame PRAT, je termine. J'avais demandé la composition parce que si on veut modifier la composition, il faut en connaître la nature. Ce soir, j'espère avoir la réponse parce que je suis embêté pour avoir une décision de vote. »

Xavier DUGOIN : « Madame PRAT »

Jouda PRAT : « Justement on aurait du avoir la délibération de 2007 de la CCVE pour notre information pour comprendre de qui est composé ce comité de pilotage, quel sera son rôle. C'est dommage, vous n'avez pas la délibération, vous la lisez ? »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Je ne l'ai pas là non. »

Jouda PRAT : « On ne sait pas ce que va faire ce comité, par qui il sera composé. »



Xavier DUGOIN : « Ecoutez, moi je suis tout à fait de votre avis Madame PRAT, je pense que sans faire une mauvaise manière au Conseil Local de l'Environnement, qui nous avait proposé cette délibération à laquelle sur le fond je souscris. On peut peut-être le reporter à un prochain Conseil Municipal en espérant que d'ici là, la CCVE nous ait donné les éléments qu'apparemment nous lui avons demandé, Monsieur le Directeur Général, mais qu'ils nous ont pas encore fourni qui correspondaient au questionnement que vous avez formulé les uns et les autres. Et puis on reviendra au prochain conseil municipal. »

Jouda PRAT : « Et qu'on ait justement la délibération du 18 décembre 2007. »

Xavier DUGOIN : « Tout à fait, Madame le Rapporteur, cela vous convient ? On retire la délibération et on reviendra dessus la prochaine fois avec plus d'éléments. Nous avançons. »

#### 20 Demande à la Communauté de Communes du Val d'Essonne de lancer son agenda 21

Xavier DUGOIN : « Là encore, une proposition qui nous a été faite par le conseil local de l'environnement. C'est une demande de principe mais qui va au-delà, qui me semble d'intérêt pour tout le monde. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Des questions ? »

Birgit TOLLNER : « Tout d'abord la démarche pour créer un agenda 21 me paraît tout à fait séduisante. On aurait pu y penser au niveau local d'ailleurs, mais ça n'a pas été retenu comme idée et je pense que, pour cause, car cela peut très vite devenir une usine à gaz et aussi assez couteux donc je pense qu'il faudrait quand même garder ça en tête. Par ailleurs je note la même chose que pour les autres délibérations qu'on vient de voir, c'est que l'on demande au président de la CCVE de réserver toutes leurs places aux associations de protection de la nature et de l'environnement, certes mais la démarche agenda 21 s'inscrit justement dans une démarche de démocratie participative donc cela doit être ouvert à toute personne intéressée donc là aussi on pourrait rajouter que le comité de pilotage soit ouvert aux élus quelque soit leur bord et qu'ils soient délégués à la CCVE ou non. »

Christian RICHOMME : « On est bien conscient que cette histoire d'agenda 21, c'est une démarche participative, une démarche qui est importante pour notre environnement mais le but, c'est d'avancer, essayer d'être efficace et puis plus on perd de temps face à la nature et au développement durable plus on met en cause l'environnement et l'univers de nos enfants de demain. Rajouter des strates, rajouter des réunions, ce n'est pas à mon sens aller dans l'efficacité, on a le département de l'Essonne qui a fait un travail innovant, un travail moteur même par rapport aux autres départements de France. Le département s'inscrit dans son 2<sup>ème</sup> plan par sa 2<sup>ème</sup> phase de l'agenda 21 auquel on a souscrit autour de cette assemblée. Je pense que tout le monde peut participer et Mennecy est présente à l'agenda 21 du département. Je pense que garder une seule cellule pour intervenir au niveau local, c'est important, multiplier les procédures ce n'est pas allé dans le bons sens. »

Xavier DUGOIN : « Moi je ne suis pas du tout d'accord avec vous, Monsieur RICHOMME par contre je suis tout à fait d'accord avec Madame TOLLNER parce que l'agenda 21, moi je suis pour, qu'il soit décliné par le Conseil Général ou par la CCVE ou par n'importe qui. Même si ça peut être répétitif, je crois que la répétition, dans tout domaine a une valeur pédagogique certaine et que dans ce domaine de la défense de l'environnement, cela ne peut qu'être utile. Il peut y avoir effectivement des éléments de répétition. Moi je suis favorable à la pédagogie, l'explication du pourquoi et du comment et de l'importance de la nature pour les générations à venir. Ce que vous nous avez proposé, Madame TOLLNER, avec ce rajout qui permettra d'ouvrir largement et même très au-delà du petit cercle des initiés et des élus j'y suis favorable. Si madame le rapporteur en est d'accord, on va modifier la délibération avec l'additif que vous avez proposé madame TOLLNER et le soumettre au vote. Je propose que nous engagions le vote sur cet agenda 21 avec le petit additif tel que présenté par Madame TOLLNER. »



Monsieur le Maire remarquant le vote abstentionniste de Madame Birgit TOLLNER :

Xavier DUGOIN : « Madame TOLLNER, vous vous abstenez ? J'espère que dans le fond de vous-même, vous n'êtes pas en contradiction avec ce que vous venez de dire et votre main qui s'est levée, parce que c'est exactement ce que l'on vient de constater. Enfin, chacun est libre de son vote ».

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>		
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG,
<b>ABSENT</b>	0	

### **III) SCOLAIRE, BATIMENTS, TRAVAUX**

**Rapporteur : Jean FERET**

#### 21 Demande de statut ville porte – Parc Naturel Régional du Gâtinais

Jean FERET : « Il s'agit pour la première délibération de demander le statut de ville porte au parc naturel régional du gâtinais français. La notice explicative est grande, il n'est pas question de la relire ici. Je suis certain que vous l'avez tous lu. Je vais insister sur les points les plus importants. Le Parc Naturel Régional du gâtinais français est un territoire de 64 communes qui est à la fois sur l'Essonne et la Seine et Marne au sud de notre ville. Nous sommes à Mennecy dans une position stratégique à la limite entre au nord, la ville et au sud le monde rural qui par le parc naturel régional exprime ou monte un projet pour un développement durable de ce territoire. Faisons un atout de cette position avec Mennecy qui sera à la limite entre les mondes urbains et ruraux. Une ville où les flux passent, les flux économiques, c'est les services, par exemple le tourisme, les échanges de biens, par exemple apporter à Mennecy les produits élaborés dans le parc naturel régional et les mettre sur un marché. Ce ne sont bien évidemment que des exemples. Ce n'est pas un programme ce que je viens de dire. Cette délibération, c'est l'expression d'une volonté politique, ce n'est pas encore un programme détaillé. Le conseil local de l'environnement a déjà commencé à formuler des propositions, c'est son rôle. Mais il faut pour que ces propositions arrivent jusqu'ici et deviennent des délibérations et des décisions, ouvrir la porte en décidant de demander et en l'obtenant je l'espère de la part du Parc Naturel Régional du gâtinais français, un statut de ville porte. Ce statut de ville porte, il a un atout, c'est qu'il est très souple. On peut en faire quelque chose de très modeste si on s'en tient à peu ou à un seul projet. On peut en faire quelque chose de très large si tous les projets lancés dans le cadre de statut ville porte finalement recouvrent toutes les facettes, toutes les compétences d'un parc naturel régional. C'est un statut à la carte, un statut qui sera maîtrisé par la ville de Mennecy et qui ne nous engage pas automatiquement dans une spirale inconnue. A chaque instant nous en maîtriserons les conséquences et nous en connaissons en lançant chaque projet, le but que nous recherchons. Avez-vous des questions ? Nous allons voter. »



**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

Xavier DUGOIN : « Mes chers collègues, je vous remercie tous de ce vote unanime qui est symbolique mais qui est d'importance car je tiens à vous dire que nous sommes la seule ville en périphérie de ce parc en Essonne, de plus de 5000 habitants qui est acceptée de prendre cette initiative. D'autres n'ont pas souhaité le faire ou ont refusé. Mon collègue parlait de volonté politique, moi je parlerai de volonté tout court. Nous considérons que nous avons une histoire mais au-delà de cela une identité. Nous sommes une commune, certes rurale, entre les deux mais nous avons des racines rurales et ça me paraît important de le marquer, je crois que ça correspond à ce que beaucoup de Menneçois que je vois au quotidien, ils souhaitent garder cet attachement. Je sais que la ville de Ballancourt ne l'a pas voté, la ville d'Etampes ne l'a pas voté. Peut-être qu'ils suivront notre exemple. Moi c'est avec plaisir que je vois que l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité l'a voté. Mon collègue a voulu être très succinct, dans la notice explicative, je tiens à dire qu'elle est à la disposition de tous les Menneçois, elle explique bien ce qu'est le Parc Naturel Régional du Gâtinais et ce que ça représente. Je vous remercie de ce vote. »

Jean FERET : « Merci Monsieur le Maire. Nous passons à la prochaine délibération. »

**22 Aménagements de sécurité aux abords des écoles**

Jean FERET : « Nous voulons en effet solliciter le Conseil Général dans le cadre d'un programme qui existe depuis plusieurs années et qui s'appelle aménagement de sécurité devant les groupes scolaires. Ce programme est un financement à 100 % par le Conseil Général d'aménagements de sécurité devant les écoles des communes de l'Essonne. Il faut pour en bénéficier le solliciter. Ce n'est pas le Conseil Général qui vient proposer, c'est la commune qui sollicite le Conseil Général. C'est pour cela qu'aujourd'hui je vous invite à voter cette délibération. Nous avons déjà rencontré la personne qui dirige ce programme pour lui proposer 3 sites qui feraient l'objet d'aménagements financés par le conseil Général. L'école de la Jeannotte, il s'agit de la rue de la Jeannotte et de poursuivre l'aménagement commencé pendant l'été où 4 coussins berlinois et un séparateur ont été installés pour tenter de ralentir et d'apaiser la circulation là où les enfants et les parents traversent pour aller ou venir de l'école. L'expérience depuis son installation montre que ça ne suffit pas, ça continue à circuler à toute vitesse. Ce matin, la personne qui aide les enfants à traverser m'a même expliqué qu'elle a vu un bus passer sur la file de gauche pour l'éviter, elle qui tentait d'arrêter la circulation pour faire traverser un enfant. Donc il faut apaiser cette rue. La personne du Conseil Général a proposé de mettre un étranglement de la chaussée, réduire la largeur au milieu des 2 groupes de 2 ralentisseurs. Là aujourd'hui les voitures ré accélèrent entre les 2 ralentisseurs pour rendre presque impossible un croisement et à l'endroit où la largeur est réduite, mettre un coussin berlinois donc c'est un équipement qui sera entièrement financé Conseil Général et pour lequel nous devons nous engager



dès sa livraison à en assurer l'entretien. Les deux autres sites, c'est l'école du Clos Renault, donc à nouveau un dispositif ralentisseur devant l'accès de l'école et puis au collège du Parc de Villeroy, la mise en sécurité des quais, qui servent à embarquer, débarquer les bus scolaires. Avez-vous des questions ? »

Serge RAYNEL : « Peut-on rajouter dans ce programme, la sécurité des crèches. A la Trottinette, rue du Buisson Houdart, j'ai vu par 2 ou 3 fois un petit enfant glisser de la main de sa maman et passer pas très loin des voitures. Quand on parle sécurité pour les enfants, il ne faut pas oublier les crèches. »

Jean FERET : « C'est une bonne observation par contre j'ignore si ce programme peut être étendu aux abords des crèches et des haltes garderies, c'est à vérifier. »

Xavier DUGOIN : « Je vais donner un complément de réponse sauf à ce que l'esprit est changé car ces délibérations datent de fort longtemps, ce que rappelait le rapporteur, d'une époque où j'étais président du Conseil Général où on avait mis ce type d'équipement, on s'était limité aux structures scolaires. Je crois que surtout, il ne faut absolument pas que dans la demande nous mettions crèche ou autre parce qu'on va nous dire que ce n'est pas recevable. Par contre tout le monde peut être intelligent. Là vous avez une structure de crèche / halte garderie qui est complètement enclavée dans ce qui est une école puisque que vous avez d'un côté la maternelle et de l'autre la primaire. Je pense que sans le dire dans la délibération mais au niveau de la demande de travaux qui sera faite auprès des gens du Conseil Général quand ils viendront, il faut leur demander si on peut étendre un peu le dispositif de sécurité qui certes n'est pas directement à la sortie de l'école mais qui concerne bien évidemment les enfants puisque c'est à une dizaine de mètres. C'est plus un problème, je pense de présentation. Si on met le mot crèche / halte garderie, on va tomber sur des gens qui à juste titre diront, on ne rentre pas dans le critère. Comme là, on a une crèche qui est complètement enserré dans un ensemble scolaire, rien ne nous empêche et ce sera le boulot de Jean FERET au moment de la discussion avec le donneur d'ordre qui viendra sur place, effectivement, d'essayer de prendre en compte une protection au niveau de ce rétrécissement qui a été fait et qui c'est vrai, n'est pas satisfaisant. C'est un endroit qui est accidentogène à l'évidence. Je pense qu'il ne faut pas changer la délibération parce qu'on va se tirer une balle dans le pied mais il faut par contre l'intégrer dans la présentation du projet. »

Thierry GUEZO : « Puisqu'on parle de sécurité pour nos enfants, moi j'ai juste une proposition, en ce qui concerne la sécurité de nos enfants sur la place de la Croix Champêtre, ceux qui vont vers le collège tous les matins et notamment aussi dans le rond point devant le bureau de poste et la mairie annexe. Est-ce que vous avez ébauché ou prévu quelque chose qui pourrait s'ajouter bien entendu à ce projet là ? »

Xavier DUGOIN : « Il n'y a rien qui puisse rentrer dans le cadre des délibérations du Conseil Général aux abords des écoles qu'on puisse raccrocher là dessus. Ceci étant cela n'empêche pas que dans ces endroits qui sont accidentogènes c'est vrai, qu'on essaye de renforcer. Là on n'est pas sûr de la voirie communale, donc on peut effectivement réfléchir à suggérer à la DDE et au Conseil Général de renforcer ce qui est fait et que ce soit en signalétique, en marquage au sol, en feux tricolores ou autre. C'est vrai qu'il y a un nombre d'enfants considérables qui passent dans ces endroits là donc on va le prendre en compte mais là on ne peut pas le rentrer dans le cadre des critères de la délibération mais on le prend en compte, Monsieur FERET va travailler là-dessus et puis on le reprendra en commission qui est le lieu où l'on peut traiter de cela. »

Jean FERET : « Merci je vais ajouter quelque chose. Bien sûr cette voirie est départementale donc nous n'y avons pas autant de contrôles que sur les voiries communales. Vous verrez dans la prochaine délibération que nous nous en sommes occupés de ce point là, sécurité sur cette voirie en parlant de l'augmentation excessive du trafic sur les voies départementales qui traversent Mennecy et c'est la prochaine délibération. Par contre je peux vous dire que le Conseil Général m'a proposé fermement des aménagements sur le boulevard Charles de Gaulle dans la traversée de Mennecy. Il s'agissait de faciliter le passage des grands camions qui transportent des pales éoliennes. Vous avez bien entendu, j'ai eu une offre pour réaménager les ronds points pour que les camions de 50 mètres de long puissent



passer sans marcher sur les bordures ou traverser les terres pleins, j'ai refusé bien sur. C'est la seule proposition que j'ai eu du Conseil Général. Avez-vous d'autres questions ? »

Christian BOUARD : « Je voudrais répondre à Monsieur Guezo concernant la Croix Champêtre, un nombre très important d'enfants, pas la totalité mais presque ne respectent absolument pas le Code de la Route. J'y suis quasiment tous les matins et je peux vous dire qu'ils ne respectent pas le Code de la Route. »

Xavier DUGOIN : « Il y a bien sur des efforts à faire au niveau des parents. Nous avons au-delà de ce que vient de dire notre collègue Christian Bouard, on en voit tous quand on circule en voiture, essentiellement des jeunes qui en vélo sont à contresens dans beaucoup de rue dans Mennecy. C'est effectivement très dangereux. Il n'y a pas encore eu d'accident heureusement et j'espère qu'il n'y en aura pas. Romain Bossard a demandé à la Police Municipale d'être ferme, tout en prévenant, en disant aux enfants, ce n'est pas parce que vous êtes petit et que vous avez un vélo, un coup vous êtes sur le trottoir, un coup sur la chaussée, que vous n'êtes pas en contrevenance avec les règlements. Mais effectivement si cela se développe trop, il faudra que l'on sanctionne un petit peu parce que ça va dans tous les sens. J'en ai même vu rue de Milly qui remontant à contresens. Nous, menneçois, on connaît la ville mais ceux qui ne la connaissent pas ... »

### Disque 3

Birgit TOLLNER : « Quand on prend à vélo à contresens, c'est pour ne pas rallonger le chemin et on est écologique. On devrait être prioritaire. Il faudrait étudier les routes à double sens, les sens uniques à contresens. Cela existe dans plusieurs villes. C'est-à-dire apposer un panneau contresens pour les voitures mais les vélos sont autorisés. Il faudrait évidemment étudier cela au cas par cas, mais je pense que dans certaines rues, ce serait vraiment très très bien et éviterait des conflits. »

Xavier DUGOIN : « Je n'y suis pas hostile mais je pense qu'au préalable, il faudrait faire une démarche pédagogique peut être dans les écoles avec les enseignants parce que le type de personnes concernées, c'est souvent des enfants en âge scolaire. Vous, vous êtes une exception qui j'espère entrainera des vocations de cyclistes, Madame TOLLNER mais pourquoi pas. C'est à en débattre on pourra en parler en commission urbanisme mais je crois qu'il faudrait y associer le corps enseignant qui pourrait être un bon relais. »

Jean FERET : « Merci, il n'y pas plus de questions, nous allons passer au vote. »

### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	



### 23 Renouvellement de l'opposition au projet actuel de déviation du PN19 et de la RD153

Jean FERET : « Il s'agit de tout ce qui est attaché à la fermeture du passage à niveau près de la gare. Nous avons le 4 septembre, rencontré avec Monsieur le Maire, Madame Dougniaux, le Directeur Général des Services, Madame la chef du service de l'Urbanisme : Madame Cordier et moi-même, le vice-président, Monsieur Funes du Conseil Général qui a la délégation sur les transports et en particulier sur les routes pour lui expliquer les motivations de notre position à ce projet et également la position que nous avons vis-à-vis de ce que nous considérons comme être la bonne alternative, c'est la desserte du val d'Essonne souvent appelé ici à Mennecy depuis des années, le Barreau Sud et qui consiste tout simplement à détourner à l'extérieur de Mennecy le trafic de transit qui traverse la ville. Nous avons expliqué que ce projet, tel qu'il a été présenté dans l'enquête publique attirait une circulation formidable avec des chiffres de trafic prévus en 2015 qui sont étonnants. Nous avons expliqué par exemple que le chiffre affiché sur le carrefour rue de Paris, rue du petit Mennecy, au débouché du passage à niveau était quasiment identique au trafic qui traversait l'autoroute A14 le jour de son ouverture, autoroute entre Orgeval et la Défense. C'est énorme, c'est inacceptable pour une route ordinaire et pas une autoroute qui traverse une ville avec pas bien loin le collège qui va voir passer 20 000 véhicules par jour en moyenne d'après ce projet où quasiment en centre ville, le carrefour, rue de Paris, rue du Petit Mennecy qui est côté à 23 200, je crois, donc quelque chose de monstrueux. Rappelez-vous qu'une file sur une route avec des obstacles comme des carrefours, des ronds points, des feux rouges est capable de passer maximum 700 véhicules à l'heure donc quand on veut en faire passer 23 000 dans la journée, forcément ça va coïncider. Ce sera la capacité d'une autoroute sur une route et ce sera l'embouteillage permanent. Nous avons aussi développé une motivation sur la sécurité. Après avoir interrogé RFF, la motivation de la sécurité, le caractère accidentogène du passage à niveau qui semble être le principal motif de ce projet, le principal motif pour engager 20 millions d'euros. Il n'y a pas eu d'accidents, pas de collisions train-voiture depuis 1996, c'est à peu de chose près l'installation du feu rouge. C'est vrai qu'un passage à niveau, c'est plus dangereux que plus de passage à niveau mais néanmoins il y a sûrement d'autres passages à niveau qui ont plus d'accidents en France. Il y a 17 000 passages à niveau en France. Les accidents les plus graves, cette année, ont eu lieu sur des passages à niveau considérés comme sans danger. Je pense qu'il est bon de pondérer des positions quand même avec des faits et l'excès de trafic et les statistiques qu'on trouve encore chez RFF ne semble étayer solidement ce projet à 21 millions d'euros. On a aussi soulevé quelques faiblesses vis-à-vis du projet tel qu'il a été présenté dans l'enquête public, en particulier la hauteur du passage qui est limité à 3m40, on y passe pas les bus SNCF qui remplacent les trains la nuit qui s'appellent les noctiliens, on y passe pas les camions poubelles, on y passe pas le véhicule d'intervention des pompiers, le fourgon pompe. Tout simplement, ce n'est pas conforme au Code de la Voirie Routière qui exige que le gabarie, que ce soit pour les communes, le département ou l'Etat soit de 4m30. Nous avons expliqué que pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce projet et que si il se poursuit et il semble se poursuivre puisque la déclaration d'utilité publique est quasiment prononcée la veille des premières acquisitions faites par le Département pour engager le projet, ferait l'objet de recours. Alors qu'au contraire, nous préférons défendre et soutenir le projet de Desserte du Val d'Essonne, projet qui malheureusement n'est même pas dans le document diffusé récemment par le Conseil Général qui s'appelle Essonne 2020 et qui récapitule exhaustivement tous les projets susceptibles d'être engagés en Essonne par le Conseil Général. Il n'y a pas de desserte du Val d'Essonne, il n'y a pas de Barreau Sud, il n'y a rien, pas un mot. Donc c'est quelque chose que nous voulons combattre et nous allons proposer au Conseil Général de soutenir, d'œuvrer pour inscrire ce projet et le faire avancer. Y a-t-il des questions ? »

Xavier DUGOIN : « Oui Madame TOLLNER, je vous en prie. »

Birgit TOLLNER : « Le problème de ce passage à niveau est double, vous l'avez évoqué, il y a un problème de sécurité et je pense qu'il ne faudrait pas l'ignorer ne pas le prendre au sérieux, il a été identifié comme tel. L'autre volet de ce passage à niveau concerne le confort de la vie quotidienne de milliers d'automobilistes qui se retrouvent très souvent coincés dans des bouchons. En ce qui concerne



les solutions, vous dites qu'il y a une autre solution, c'est la construction du Barreau Sud mais nous avons voté ici même que justement la municipalité de Mennecey n'est pas d'accord avec la déviation telle qu'elle a été proposée par le Conseil Général. Là, on se heurte à un blocage et voir l'autre Barreau Sud se réaliser, cela nous remet à des dizaines d'années peut être. Je pense que c'est très difficile de changer ce projet là donc on en revient à une urgence qui est de résoudre un problème de bouchons au niveau de ce passage à niveau et de sécurité. Alors là le conflit est simple, c'est un conflit entre intérêt public et intérêt individuel. J'ai lu les documents concernant le passage à niveau lors de l'enquête publique et d'ailleurs je constate qu'il y a eu seulement 10 avis sur le cahier d'enquête publique, 4 émanant des associations et 6 émanant de la part de particuliers. Les milliers de menneçois qui auraient été favorables à la suppression du passage à niveau n'ont pas mis un avis sur ce cahier, vous voyez ce que je veux dire. Donc, c'est pour ça que nous ne pouvons pas voter pour cette délibération. »

Christian RICHOMME : « A plusieurs reprises, vous avez affirmé votre position par rapport au Barreau Sud et par rapport au PN 19, nous également donc chacun est libre de ses choix, vous avez argumenté, on va rappeler brièvement les nôtres, ça va être tranché. Par rapport au PN 19, on n'a pas le même aspect. RFF dit que ce passage à niveau fait partie des 30 passages à niveau de France les plus dangereux, c'est une chance pour nous de voir les choses évoluer parce que si on était le 32<sup>ème</sup>, on aurait attendu des années avant que les choses changent. Quand j'entends qu'il n'y a pas eu d'accidents, je me réjouis et je crois qu'autour de cette table, tout le monde s'en réjouit mais ça me motive à faire quelque chose pour qu'il n'y en ait pas et je crois que l'on est d'accord. Le schéma qui est proposé est un schéma de contournement de ce passage à niveau, vous faites des reproches à ce schéma parce qu'il empiète sur les terres et parce que par exemple comme vous l'avez dit il y a un problème de hauteur, un problème de sonorisation, des problèmes que vous avez évoqué, Monsieur FERET dans le rapport et qui a été repris par le commissaire enquêteur. Ce commissaire enquêteur vous a répondu dans son bilan, par rapport au problème de bruit, par rapport à la hauteur et le commissaire enquêteur après enquête publique a donné un avis favorable à ce schéma. Plusieurs alternatives ont été proposées, les menneçois, certains se sont exprimés et un choix a été fait. RFF va agir d'ici 2012 et va essayer de faire en sorte que notre passage à niveau en tout cas moi je le souhaite, change. Si on prend l'expérience local, on a Ris Orangis qui a mis à peu près, plus de 50 ans pour la suppression de son passage à niveau et moi je ne souhaite pas que pendant 20 ans, on mette en danger tous les jours des jeunes qui traversent ce passage à niveau, des personnes qui sont obligés de contourner la gare parce qu'elle est accessible aux handicapés que d'un seul côté et tout cela m'importe. Maintenant l'argumentaire que vous développez, il est juste, de dire il faut faire la priorité au Barreau Sud, je vous suis. Mais moi j'ai un autre aspect, on n'est pas d'accord, c'est normal, je pense que les deux sont une priorité pour Mennecey, et l'un ne va pas sans l'autre, parce que les destinations du sud et du nord sont différentes pour les menneçois. Les gens qui vont à Evry utilisent le passage à niveau, les gens qui utilisent l'A6, utiliseront le barreau sud si ils viennent de La Ferté, de Ballancourt ou un petit peu plus du sud ouest de notre canton. Le Barreau Sud, c'est important, il faut le faire, il y a une procédure qui a été lancée, qui a été difficile, l'accouchement est difficile, aux forceps, il faut la soutenir mais moi je pense que les deux sont nécessaires. On ne peut pas dire qu'il faut l'un en priorité par rapport à l'autre, les deux vont mettre du temps. Ce que je souhaite, Monsieur le Maire, c'est que l'un des deux voit le jour avant la fin de son mandat mais il faut appuyer les deux et je pense que là par rapport au passage à niveau, ce n'est pas appuyer, c'est retarder, vous avez votre logique, vous aurez la capacité de faire des recours, vous l'avez dit à Monsieur Funés, vous ferez des recours mais nous, par rapport à cette délibération, nous sommes contre. »

Xavier DUGOIN : « Monsieur Richomme, je comprends bien que vous êtes ici l'avocat du Conseil Général mais vous avez un mauvais dossier. J'écoutais attentivement Madame Tollner qui a dit que l'important, c'est le confort des automobilistes, certes, moi ce qui me soucie le plus, Madame TOLLNER, c'est le confort des habitants de Mennecey. Or, ce projet, tel qu'il est, avec les chiffres tels qu'ils sont, et dont tout le monde a pu avoir connaissance même si très peu de gens et c'est le cas chaque fois qu'il y a une enquête publique se déplacent, il y a essentiellement des gens des associations qui viennent. Demander donc à l'intégralité des gens qui habitent la rue de l'Abreuvoir, qui n'ont peut-être pas mis leurs noms sur le cahier de doléances, si ils seraient très contents du projet tel



qu'il est proposé. Le projet, tel qu'il est proposé, entrainera, je ne vais pas m'appesantir là-dessus, à une file continue de véhicules qui traverseront Mennecy, qui ne seront pas des menneçois parce que ce tracé va être une véritable pompe aspirante pour l'ensemble des communes du canton et malheureusement dans le mandat précédent, je le dis sans esprit polémique, la municipalité de Mennecy a accepté qu'on soit l'exutoire pour le franchissement de l'Essonne qui depuis 30 ans est demandé, on le sait bien, mais qu'aucune commune ne voulait chez elle. Il y a une commune qui a accepté, une délibération qui a été prise le 25 mars 2005, je ne sais pas si Madame Prat l'a voté à l'époque qui validait la variante n°7 qui constitue ce grand aspirateur à véhicules. Nous, il ne nous satisfait pas, donc on l'a dit, on le redit et Monsieur Richomme, vous qui commencez en politique, et qui envisagez un brillant avenir en politique, il y a deux choses importantes, on se redit ou on se contredit, mais je préfère me redire, donc on se redit ici, nous disons que ce projet, il est catastrophique si il voyait le jour pour l'ensemble des Menneçois qui habitent dans tous les quartiers nord de notre ville. J'ajoute à Madame Tollner qui regardait dans le détail les enquêtes publiques, il ne vous a pas échappé que le commissaire enquêteur a donné un avis favorable mais a fait un certain nombre de réserve ; alors ce projet qui est très coûteux, il n'est pas du tout alternatif ou complémentaire du Barreau Sud. A partir du moment où le barreau sud existera dans une déclinaison que nous souhaitons différente de celui qui est actuellement parce qu'il est pénalisant tel qu'il est prévu actuellement pour Mennecy, le barreau sud entrainera tout un flot de trafic qui vont sur l'A6 et qui vont également sur Evry. Je suis Menneçois comme vous, je vais souvent à Evry, il m'arrive de passer soit par l'autoroute A6, de tourner au Coudray, de remonter et de sortir ou de passer devant la patte d'Oie. Le flot des gens qui traversent Mennecy, sont des gens qui rejoignent Evry ou l'autoroute A6 et qui ne sont pas Menneçois. La problématique de ce dossier, c'est qu'il va pénaliser les Menneçois. Nous avons toujours été contre, nous serons contre. Je tiens à dire que l'entretien que nous avons eu avec le président Funès que je connais de longue date, ne l'a pas ébranlé mais j'avoue qu'il n'est pas convaincu du bon dossier qu'il a, le seul argument, il y en a pas d'autres, d'ailleurs c'est ce que Jean Féret a dit, c'est que la motivation unique du Conseil Général pour faire ce projet, c'est le caractère accidentogène et vous l'avez répété du PN 19. Monsieur Richomme, dans une belle envolée, tout à l'heure, vous avez dit il n'y a aucun problème, RFF va faire, c'est prévu. Qu'est ce qui est prévu ? Rien. Il est prévu, dans le schéma directeur que d'ici 2012, RFF sur un certain nombre de points devrait remettre aux normes ou supprimer un certain nombre de passage à niveau dont 30 parmi lesquels celui-là et quand on regarde plus en détail, c'est-à-dire ce qu'on appelle des PPI Monsieur Richomme, vous allez vous mettre à ça au Conseil Général, au Programme Prévisionnel d'Investissement, qui donne la prévision de ce qui est prévu en investissement, il y a zéro. Donc il y a comme dans beaucoup de domaines en France, une intention mais rien au bout. Donc nous dire que c'est accidentogène, ça peut. Nous, nous disons que depuis qu'il existe, il n'y a jamais eu d'accidents. Nous disons aussi que quand on part de critères accidentogènes, le jour où il va y avoir pratiquement 20000, les comptages prévus dans l'enquête publique sont 19500 devant le collège, 19500 véhicules devant le collège le plus gros de l'Essonne en pente où il y a 1200 enfants, ça c'est véritablement accidentogène et c'est un risque réel quotidien beaucoup plus important que le PN 19 où il n'y a jamais eu d'accidents et j'ajoute que si on veut véritablement traiter ce problème, il y a d'autres variantes qui ont été prévus. Reportez vous au dossier, je parle sous le contrôle de madame PRAT qui a vécu cela de près, il y avait une variante numéro 1 qui était beaucoup moins compliqué, peut-être techniquement un peu difficile, on a retenu la variante numéro 7 et de mémoire, il y en avait 9. »

Jouda PRAT : « Monsieur Dugoin, le Conseil Général était contre la variante numéro 7. »

Xavier DUGOIN : « Mais bien sûr parce que, vous êtes d'accord avec moi, il était quand même très coûteux, là le Conseil Général va mettre 21 millions et demi d'argent public sur ce projet qui va dégrader notre cadre de vie et transformer la ville en aspirateur à voitures donc on ne peut pas être d'accord là-dessus. Je comprends votre position qui est une position difficile, une position à caractère politique qui vous honore et que vous défendez mais soyez certain que nous, on va continuer à bloquer ce dossier et je pense que l'on ne sera pas les seuls. Bien évidemment, nous ferons des recours si le Conseil Général passe à l'acte, parce que nous en sommes où actuellement, Madame Tollner, je parle sous votre contrôle, l'enquête publique, avis favorable du commissaire enquêteur, le Préfet a donné lui aussi un avis favorable, il a suivi. Donc la balle maintenant est dans le camp du Conseil Général qui



devrait être incessamment sous peu, il manque encore quelques documents, mais en situation de faire ce que l'on appelle des acquisitions foncières. Je crois que compte tenu de ce que nous avons dit, je ne suis pas sûr que nous ayons ébranlé mon ami et collègue au Conseil Général. Ceci étant il réfléchit, je ne suis pas sûr que dans une hiérarchisation des priorités budgétaires qu'a le Conseil Général en matière de voirie, il se précipite, ce serait d'ailleurs un des seuls cas dans le département de l'Essonne où contre la volonté affirmée d'une municipalité, on y va à marche forcée pour faire des dépenses qui ne provoqueront que des nuisances vis-à-vis des habitants de notre commune. Par contre, c'est vrai que sur le Barreau Sud, là on est pour mais pas dans la déclinaison actuelle et nous pensons que là, il faut effectivement passer à l'acte et nous pensons, c'est un dossier d'intérêt général où non seulement le Conseil Général doit s'impliquer et je l'ai dit et je l'ai écrit au président du Conseil Général à l'issue de l'entretien que nous avons eu, où les intercommunalités, les deux, la CASE et la CCVE, doivent être parties prenantes. Il n'est pas question sur un projet qui va coûter entre 30 et 40 millions d'argent du contribuable qui est d'intérêt général mais d'abord d'intérêt pour toute notre territorialité locale et cela me semble logique, que ces deux grosses collectivités ne soient pas parties prenantes sur les financements et je pense que si le Conseil Général qui est à l'initiative de cela, ne saisit pas les intercommunalités sur ce dossier, alors c'est vrai, Madame Tollner, je crois que c'est vous qui l'avez dit il y a quelques instants, dans 10 ans, dans 15 ans, on en sera encore là et il faut faire le barreau sud. Donc pour nous, barreau sud modifié et aménagé, oui. Déviation du PN19 et RD153, non. Je crois que là, les positions sont claires, on ne va rien trancher ce soir, mais au moins, nous sommes dans la continuité. Vous, de votre côté, nous du nôtre. Je vous propose de passer au vote. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG,
<b>ABSTENTION</b>		
<b>ABSENT</b>	0	

Xavier DUGOIN : « Nous continuons, nous arrivons presque au bout, cela ne pas dire pour autant que les rapports qui viennent sont moins intéressants. Nous venons à la Petite Enfance, nous allons écouter le rapporteur, Marie-Paule Albanet qui va nous parler de la CAF, elle a la parole. »

**24 Convention d'objectif et de financement avec la CAF pour les établissements Petite Enfance**

Marie-Paule ALBANET : « Comme vous l'indique la note de présentation, la CAF de l'Essonne nous a adressé une nouvelle convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service, autrement dit la PSU pour les trois structures de la petite enfance, les trois crèches avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et pour une durée de trois ans. Cette convention d'objectifs et de financement est passée entre la CAF de l'Essonne et la ville de Mennecey représentée par Monsieur le Maire. Dans la présente convention, on voit bien que la CAF poursuit son action sociale et familiale sur plusieurs orientations. D'une part, on doit apporter une réponse aux besoins des familles en matière d'accueil des jeunes enfants et on doit aussi faire un accompagnement pour les familles qui sont en difficulté et d'autre part elle redéfinit les modalités de versement de la PSU dont l'élément fort est l'optimisation du taux d'occupation. Le



versement de la PSU, comme vous le savez nous est financièrement absolument indispensable pour le fonctionnement de chacune de nos crèches, nos structures. La convention est constituée par les documents contractuels qui sont remis au travers des dispositions arrêtées par la CAF et elle comprend aussi les annexes des pièces justificatives à fournir. Cette convention a été présente en commission petite enfance, dernièrement le 9 septembre dernier et nous devons la ratifier et autoriser Monsieur le Maire à l'a signer. Il y a-t'il des questions ? »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

25 Convention entre la ville de Mennecey et l'association « Mennecey Echanges Boni »

Marie-Claire CUTILLAS : « Il s'agit pour nous d'approuver une convention entre la ville de Mennecey et l'association « Mennecey Echanges Boni ». vous avez vu la convention, vous connaissez les liens qui nous attachent à Boni, nous avons des liens établis depuis de longues années. L'association a été créée en 2003 et prolonge nos liens donc nous vous proposons de signer cette convention qui est un renouvellement puisque cette convention existe et est arrivée à terme. Si vous avez des questions ? »

Christian RICHOMME : « Nous sommes satisfaits du renouvellement de cette convention, cela va dans le bon sens. La coopération décentralisée est quelque chose de primordiale. Je sais que dans l'assistance, il y a des membres de l'association « Mennecey Echanges Boni », je parle sans les avoir consulté au titre de mon groupe. On souhaite juste par rapport à l'importance de cette association que la mairie lors du prochain budget municipal fasse un petit coup de pouce par rapport à la subvention. »

Xavier DUGOIN : « J'ai noté que tout le monde était favorable à cette convention qui nous tient également à cœur. J'informe le conseil municipal mais je pense que vous l'avez déjà reçu, que lundi, ici même à 18h30, l'association nous présentera ses travaux, ce qu'ils font et surtout dans la continuité. Je signerai, à ce moment là avec la présidente, Gilberte Martin qui est ici présente, le document. Je ne vais pas le signer ce soir mais soyez assuré que d'ici lundi, nous ne changerons pas d'avis surtout que je crois qu'il y aura une unanimité au Conseil Municipal sur ce point.

Marie-Claire CUTILLAS : On va procéder au vote



**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

26 Convention PUBLI-ESSOR : fourniture de défibrillateurs

Alain LE QUELLEC : « Il s'agit pour des raisons de santé publique d'installer des défibrillateurs sur le territoire de Mennecy à travers une convention, la société Publi-Essor. Quelques informations, il faut savoir que l'on a, à peut près 40 à 50 000 décès par an liés à des arrêts cardiaques, 200 morts par jour et pour une ville de 20 000 habitants, un décès tous les 15 jours. Vous avez, je suppose, lu la convention qui pourrait nous lier avec Publi-Essor. C'est ce que je propose de voter ce soir. Le principe est de déposer 4 défibrillateurs dont un mobile sur des sites spécifiques sur le territoire de Mennecy. Il y aura des panneaux d'indications qui seront répartis sur l'ensemble de la ville pour l'information aux usagers, voilà l'essentiel du dossier. Si vous avez des questions et sur la convention et sur l'installation des panneaux de signalisations et des défibrillateurs, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. »

Christian RICHOMME : « j'ai bien écouté Monsieur LE QUELLEC lors de la commission et ce soir. Et pour plusieurs raisons, je vais vous demander de retirer cette délibération. Il est indiqué dans la note de présentation que Publi-Essor est la seule société après recherche proposant un partenariat. Moi, j'ai fait des recherches parce que cela m'intéresse pour ma ville d'avoir des défibrillateurs donc j'ai recherché des sociétés qui vendaient des défibrillateurs. Il n'existe pas que la société Publi-Essor qui permet de mettre à disposition des défibrillateurs. L'information que je vous livre ce soir qui fait l'objet de ma demande de retrait de cette délibération, c'est que la société Publi-Essor n'est pas agréementée pour vendre du matériel médical. Je vous donne cette information. C'est une société de publicité. Je vous donne un exemple comme J.L. Decaux qui fait de la publicité sur des sucettes. Cette société n'est pas agréementée pour vendre du matériel médical. J'ai consulté des sociétés qui étaient habilitées et en plus je vous fais part que le matériel qui nous est proposé, 4 défibrillateurs de type « laerdal », dûment homologué certes, c'est le matériel qui est actuellement utilisé par les pompiers de l'Essonne. Vous pouvez utiliser vos liens avec les pompiers. Ils vont se débarrasser de ce matériel parce qu'il le juge peu adéquat aux circonstances et ça, c'est un ancien pompiers de Paris qui peut vous le certifier, pas moi, mais d'autres. Donc le matériel choisi ne serait pas celui qui serait le plus en adéquation. La société n'a pas l'agrément et puis la convention est de placer 9 panneaux publicitaires sur notre ville. On est d'accord, on met des défibrillateurs, 3 fixes, 1 mobile, je vous suis. C'est important pour la sécurité des menneçois, je vous suis. Mais je ne crois pas que placer des panneaux de publicité énormes, parce que nous avons vu, c'est 9 panneaux publicitaires à 9 endroits de notre ville où est indiqué le mode d'emploi d'utilisation du défibrillateur et de l'autre côté de la publicité ; c'est ça la convention, ça veut dire que la société, on lui met à disposition de l'espace publicitaire sur notre ville et en échange elle nous prête des défibrillateurs. Monsieur le maire a indiqué, lors d'une commission qu'il avait une réticence par rapport à la maintenance de l'appareil. Moi ce que je vous



demande, c'est qu'on prenne 1 à 2 mois de plus pour équiper notre ville de défibrillateurs, on n'est pas obligé d'avoir une convention de publicité et on peut avoir un matériel adéquat et une formation pour les menneçois. »

Alain LE QUELLEC : « Une autre question ? »

Jouda PRAT : « Je voulais demander pourquoi un contrat d'une durée de trois ans, pourquoi pas un an, deux ans. »

Alain LE QUELLEC : « Oui autre commentaire ? »

Jouda PRAT : « Pour la durée, la résiliation du contrat ? J'ai demandé pourquoi 3 ans, pourquoi pas 2 ou 1 an. »

Alain LE QUELLEC : « La réponse est assez simple. Pour répondre à cette question là, c'est la durée d'amortissement du coût des défibrillateurs. Cette opération ne coûte rien à la commune, elle a l'avantage de pouvoir être efficace et à la disposition des usagers. »

Jouda PRAT : « Ne dites que ça ne coûte rien à la commune parce que la commune va payer les branchements et la consommation électrique. Moi, je suis pour les défibrillateurs mais je suis en train de voir le contrat, c'est tout, je ne suis pas contre mais je pose des questions pour essayer de comprendre. »

Alain LE QUELLEC : « Vous avez raison. Sur la convention à l'article 4, c'est le seul point où effectivement, nous sommes tenus nous, de fournir l'électricité donc de la payer et d'en assurer les branchements. Ce n'est pas un coût considérable d'autant qu'on a des services pour ça. C'est le seul point sur cette convention qui permet de dire que cela nous coûte quelque part un peu d'argent mais par rapport au service rendu, je considère que c'est relativement faible. »

Christian RICHOMME : « Cela a un coût pour la commune parce que la commune va avoir 9 panneaux publicitaires de plus. Je pense qu'il y a une priorité, c'est d'avoir ces défibrillateurs que c'est un coût pour la commune, je le comprends mais je pense qu'il faudrait faire appel à une société qui travaille plus sur les défibrillateurs que sur la publicité pour équiper notre ville. »

Alain LE QUELLEC : « Je vais répondre à la question tout à l'heure. Tout d'abord, la société Publi-Essor ne nous vend rien. Vous nous avez dit, la société Publi-Essor vend des défibrillateurs, non. Elle met à notre disposition des appareils qui sont évolutifs, on change dans le temps peut-être au bout des contrats de 3 ans, c'est possible. Tant qu'aux panneaux, puisque la question se pose, ce ne sont pas des panneaux gigantesques, je crois que vous avez peut-être un dossier là-dessus. En tout cas, vous l'avez vu, je pense lors de la commission des finances. Ce sont des portiques, perpendiculairement à ces portiques, il y a un panneau et ce panneau fait 80 par 120, ce n'est pas un panneau considérable de couleur marron, c'est dans la maintenance et l'entretien. Ce qui se passe, c'est qu'une partie simplement est destinée aux annonceurs, c'est ce qui va permettre de financer le système, et l'autre face, recto ou verso, peu importe sera l'information, l'explication et le mode d'emploi pour ces machines. Il est nécessaire que pour les gens qui passent dans la rue ou qui sont en voiture puisse lire et s'informer de cette technique nouvelle dans la ville. Par ailleurs, il y a d'autres petits panneaux qui vont cibler les endroits où seront les défibrillateurs. Dans le contrat que nous avons, que l'on vous propose, il y a trois défibrillateurs fixes et un défibrillateur mobile qui sera certainement, soit à la Police Municipale soit dans un autre service mais peu importe. Ce qui compte d'abord, c'est que tout ceci soit accompagné d'informations importantes. Le premier rôle que nous avons à jouer dans tout ça, c'est d'informer largement le public, soit sur le support internet, soit par une campagne plus large, plus élaborée. Du même type, une formation va être assurée, parce que qu'est ce qu'il se passe, quand quelqu'un tombe par terre, il faut bien qu'il y est quelqu'un à côté parce que ce n'est pas celui qui est victime de l'accident qui va pouvoir s'auto traiter. Il va bien falloir mettre ces défibrillateurs dans des sites à proximité des panneaux qui seront parfaitement indiqués, de sorte que quelqu'un à côté ou des



personnes complètement qualifiées puissent secourir la personne. C'est ça l'intérêt, je pense qu'on va vite sur ce dossier mais aussi que c'est une nécessité d'urgence. »

Brigitte PASQUES : « Au risque de redite, moi je repose la question à Monsieur LE QUELLEC, pourquoi la seule société Publi-Essor alors qu'il y en a évidemment d'autres et pourquoi cette société n'a pas l'agrément médical. J'aurais préféré une société qui est l'agrément médical. »

Alain LE QUELLEC : « Les machines ont l'agrément médical. Elles sont normalisées, elles sont testées. »

Brigitte PASQUES : « Mais la société n'est pas agréée. »

Alain LE QUELLEC : « Non mais elle ne peut pas l'être, elle n'est pas revendeur médical. La société peut simplement mettre à dispositions des machines qui elles sont homologuées qui sont utilisées dans d'autres villes, c'est précisé et qui fonctionnent bien. »

Brigitte PASQUES : « Pour vous, c'est la seule société ? »

Alain LE QUELLEC : « A ma connaissance, oui. »

Birgit TOLLNER : « je pense qu'il serait vraiment bien d'approfondir ce dossier et de voir quel serait le coût lorsque l'on passe par une autre société qui n'exigerait pas un contrat publicitaire avec cette même prestation. Par ailleurs, je pense qu'il serait utile de bien connaître les besoins du nombre de défibrillateurs. Là, on est parti sur 4. Il doit y avoir une énorme différence entre un emplacement du côté de la gare et un emplacement dans la Verville où les distances à parcourir sont plus grandes. Combien en faut-il réellement ? Et puis je vous déconseille aussi vivement de signer cette convention puisqu'il manque l'unité de mesure pour définir la taille des panneaux. Là, on lit 800 X 1200, nous supposons tous qu'il s'agit de millimètres mais si des fois il s'agirait de cm, on serait mal. »

Xavier DUGOIN : « On continue, on fait le tour. Monsieur BOUARD. »

Christian BOUARD : « Je voudrais poser une question à Monsieur RICHOMME, vous dites que les sapeurs pompiers veulent se débarrasser de ce matériel, pourquoi ? Je ne pense pas que le matériel soit mauvais puisqu'obligatoirement, il est agréé, mais seulement les pompiers s'en servent souvent. Alors, c'est peut être un appareil alors c'est peut-être un appareil qui ne peut servir que quelque fois mais il est sûrement pas mauvais. »

Christian RICHOMME : « Je n'ai pas dit qu'il était mauvais. »

Christian BOUARD : « Si les pompiers veulent s'en débarrasser, c'est qu'il y a un problème. »

Christian RICHOMME : « Les pompiers ne sont satisfaits de ce modèle par rapport aux réponses qu'ils donnent en cas d'urgence. Ce sont des personnes qui ont l'habitude de manipuler un tel appareil, qui ont une expérience et cette expérience je l'écoute, Ils m'ont transmis cette information, je l'ai soumise à Monsieur DUGOIN au Conseil Municipal. Ce matériel déplaît aux pompiers. Moi je vous propose ni de sociétés, ni un matériel, je vous propose de retirer cette délibération, de prendre le temps de faire au mieux pour notre ville sachant qu'on est tous d'accord, c'est un besoin. »

Christian BOUARD : « Il y a des corps départementaux qui ont ce matériel et qui en sont satisfaits. Pourquoi, il y a des corps départementaux qui ont des SAV avec des caisses et pourquoi d'autres ce sont des camionnettes qui sont aménagées. Chacun son goût. Pourquoi il y a des pompiers qui ont des Mercedes et pourquoi d'autres ont des Renault, c'est une question de goût et de coût. Je dis cela parce que je suis sapeurs pompiers. »



Xavier DUGOIN : « Peut être pour résumer et recentrer, il y a plusieurs questions avec l'autorisation du rapporteur. Il y a déjà la question de l'agrément, moi je crois qu'il ne faut pas se tromper. Ce qui est important, c'est de savoir si le matériel est agréé ou pas, que ce soit Publi-Essor ou autres. Ce qui est important, c'est qu'ils fournissent un matériel qui soit agréé donc utilisable, après il y a sûrement différents types de matériel avec des préférences. Est-ce que le matériel, dans ce cas de figure qui est proposé est agréé, oui, cela est fondamental. Deuxième point, je prends en vrac des questions qui ont été posées. Est-ce qu'il y aura un coût communal. Cela m'a bien évidemment interpellé. Au delà de la remarque qui a été faite par Madame PRAT, c'est vrai il y aura un coût électrique pour la commune, un cout de branchement, il sera minime et au regard du service rendu. »

Jouda PRAT : « J'ai dit ça parce qu'on m'a dit qu'il n'y avait pas de coût. Je dis non il y a un cout. Il est minime mais il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de coût. »

Xavier DUGOIN : « C'est important que l'on revienne dessus. Il y aura un coût qui sera minime. Moi, j'avais une question dont j'ai fait état en commission des Finances, quand le dossier est venu, c'était surtout le coût de la maintenance parce que par expérience je sais que le matériel de lutte contre l'incendie, si ce n'est pas entretenu, il y a un coût qui est lourd, cela m'interpellait à savoir, à qui incomberait ferait le coût de maintenance pendant la durée de trois ans ; si on part sur trois ans pour que cela soit opérationnel. J'ai été rassuré, j'ai lu la convention où il est précisé dans l'article 3 : « *le remplacement des éléments qui viendraient à être détériorés sera supporté par la société Publi-Essor qui conserve tout recours contre l'auteur des dommages.* » Est-ce que dans cela, on inclue l'entretien courant ou pas, un peu la lecture qu'on doit en avoir, moi ça me souci. L'idée, on est tous d'accord sur le principe, l'idée est de savoir si on s'embarque dans un truc abracadabran ou pas. C'est important, qu'on ne se trouve pas devant le cas qui peut se produire avec un certain nombre de matériel de lutte contre l'incendie qui sont dans les locaux communaux et qui ne marchent pas. C'était une interrogation que j'avais, pour le reste, j'ai bien noté le problème des panneaux. Je crois qu'on n'évitera pas, on ne trouvera personne, qui installera cela gratuitement sans qu'il est un minimum de contrepartie, que ce soit Publi-Essor ou autre. On appuie pour Publi-Essor parce qu'on n'a pas eu d'autres personnes qui se sont présentées. Je crois qu'il faut effectivement préciser que la taille des panneaux, c'est 1m20 par 80 cm, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus. La couleur, vous avez vu est quelque chose d'assez neutre, après il y a l'emplacement. Je suis soucieux que l'on n'est pas de problème comme qu'autres que l'on a eu qui font l'objet d'une question qu'on abordera sur les panneaux 10/10 à la fin de la réunion et on donnera une réponse. Je souhaite que les panneaux soient placés dans un endroit où cela ne défigure pas l'environnement, cela ne gêne pas la personne, cela ne soit pas accidentogène, cela ne gêne pas les passages de poussettes ou autre mais on ne coupera pas de toute manière, à partir du moment où on met « n » défibrillateurs sur la ville, à des panneaux ne serait-ce que pour annoncer leurs modalités de fonctionnement donc il y aura bien la notion de panneaux et sauf à ce que nous le prenions le coût des défibrillateurs en totalité sur le budget communal, on ne coupera pas au schéma à avoir recours à une société, celle-là ou une autre, qui nous demandera peu ou prou la même chose. Je suis sûr que le rapporteur comme moi, on peut retirer le dossier et le ramener dans un mois ou deux mois, passer une consultation, on aura peu ou prou, même pas sur qu'on en ait d'autres, parce qu'on s'est quand même un peu renseigné, on a vu personne venir à l'horizon. Ni le rapporteur, ni moi, ni personne ici n'a d'actions chez Publi-Essor. Je crois qu'on ne coupera pas à ce schéma. Les points clés, c'était que un, les panneaux ne soient pas nuisants en terme d'environnement. Ce qui est le plus important à mon avis dans cette convention, c'est le positionnement des panneaux. Pour le reste quelque soit le type d'organisme que l'on prendra, on aura peu ou prou la même chose. C'est le sentiment que j'ai. Dernier point et après je rendrai la parole au rapporteur, sur le nombre Madame TOLLNER, j'ai envie de dire, il y en aura jamais assez, parce qu'il y a plein d'endroits où il y a des situations de risques potentiels. On considère que 4, au regard de ce qui est fait ailleurs, c'est déjà pas mal pour une commune de 15000 habitants. On les a positionnés, à priori, dans des endroits où il y a beaucoup de gens qui sont en situation potentielle de risque, c'est-à-dire des endroits où l'on pratique du sport. Avec un quatrième qui serait mobile, l'idée qui peut évoluer, on n'est pas figé là-dessus, ce serait qu'il soit en Mairie Centrale, soit au centre Jacques BROZ, parce que ce sont des lieux où défilent beaucoup de gens en semaine et le week-end, il serait baladeur et on le mettrait dans l'endroit où il y a une grosse manifestation, il y a les journées « Emeraude » dans 15 jours où il y aura



beaucoup de monde, il y a un grand tournoi de foot ou d'escrime. On l'amène sur ce site à ce moment là. Voilà l'idée, je crois que raisonnablement, aller au-delà de 4, ce n'est pas très crédible. Voilà les réflexions que j'ai, je reviens vers le rapporteur mais je pense qu'on ne trouvera guère mieux comme formule mais on peut reporter d'un ou deux mois pour creuser mais on sera dans le même cas de figure. Monsieur le rapporteur, je vous rends la parole. »

Alain LE QUELLEC : « Pour ce qui est de ce projet là, je pense qu'il est indispensable pour notre ville même si dans d'autres villes, il n'y en a pas, nous, on va essayer, on va faire l'expérience et je pense qu'on peut devenir un site pilote à travers cela parce qu'en terme de santé publique, c'est nécessaire. Pour répondre à la question tout à l'heure, un défibrillateur si vous devez l'acheter, cela coûte entre 1500 et 2000 euros à peu près et il faut ajouter à ça les coûts d'installations, d'entretien etc... C'est quand même un investissement lourd s'il devait être imputable à la commune, c'est pour ça qu'on a choisi cette solution là. C'est celle qui nous paraissait la plus économique et pour pouvoir bénéficier d'un service tout de suite, ça aussi c'est important. Maintenant, effectivement, on peut se positionner un petit peu en retrait si on le souhaitait. Ce qui serait important sur un tel projet comme celui-là, c'est qu'on est un vote à l'unanimité parce que je pense que c'est un problème de santé publique. Effectivement, on peut le reporter mais je pense que de toute façon dans la logique, on restera même si on recule d'un mois ou deux, sur ce principe là. Je ne vois pas d'inconvénient à cela, on peut discuter encore un peu. C'est urgent de le faire parce que demain, si il y a un accident ici à Mennecy, on regrettera franchement de ne pas l'avoir fait aussi vite que ça. »

Xavier DUGOIN : « Alors je ne sais pas, on peut, je raisonne tout haut et je me tourne vers le rapporteur, on aura un conseil municipal fin octobre. On peut tout à fait se donner un mois, si vous, vous avez des sociétés que vous connaissez, vous pouvez nous les indiquer, on peut les mettre en concurrence, il n'y a aucun problème. Mais, c'est soit une formule où nous autofinançons, soit nous passons par un schéma de ce type le plus bordé possible. Celui là me semble le plus bordé possible, je ne pense pas qu'on va attendre 6 mois, on peut se donner si Monsieur le rapporteur en est d'accord un mois, on attend les propositions. Nous, de notre côté, on va regarder si on arrive à contacter des gens qui font ce type de prestation, je me tourne également vers tous les bancs, si également vous en connaissez, on est partie prenante, on va se donner un mois et puis on verra. Le plus important, c'est le positionnement des panneaux et je suis assez surpris de voir que dans l'assemblée, il n'y a aucun collègue qui dit, les n panneaux, où est-ce qu'ils vont être mis. Cela a été examiné, tant mieux, mais c'est ça qui est le plus important à mon avis, c'est le positionnement des panneaux. »

Christian BOUARD : « Dans le courant du mois d'octobre, il y a le congrès des sapeurs pompiers à Rennes, comme je m'y rends, j'irai voir les différents fabricants. »

Xavier DUGOIN : « C'est quand votre congrès ? »

Christian BOUARD : « La première semaine ou quinzaine d'octobre. »

Xavier DUGOIN : « Est-ce que Monsieur le rapporteur accepte sans qu'on dénature son projet, qu'on prenne la logique, je le dis clairement, c'est sur des dossiers comme ça qu'on essaye d'être unanime donc on peut se prendre un ou deux mois de plus là-dessus. On aura un conseil fin octobre et un autre inmanquablement en décembre ou plus tard. Un, Monsieur BOUARD qui est un homme de l'art dans ce domaine va se renseigner et puis chacune et chacun, si la connaissance d'organismes qui font ce genre d'implantations, on nous le dit, nous ne sommes mariés avec personne. »

Alain LE QUELLEC : « Tout à fait, moi je ne vois pas d'inconvénients. »

Xavier DUGOIN : « Je n'avais pas vu mais il y a de bonnes références. Le dispositif que nous proposons, c'est la plaquette et celui qui équipe d'ores et déjà en totalité la principauté de Monaco. Tout le monde sait qu'en matière de sécurité, de propreté dans ce domaine, mais on n'a pas les moyens de la principauté de Monaco, c'est quand même une référence. C'est juste pour l'anecdote. Donc on reporte ? »



Alain LE QUELLEC : « Oui je pense. »

Xavier DUGOIN : « Ecoutez, avec l'accord compréhensif du rapporteur et la volonté de rassembler le plus de voix possibles sur ce dossier, on va reporter. Nous continuons. »

27 Motion sur la fermeture prolongée du stade nautique départemental Maurice Herzog

Annie PIOFFET : « Ce que nous vous proposons de voter ce soir, c'est une motion sur la fermeture prolongée du stade nautique départemental Maurice Herzog. Le Conseil Municipal avait, lors de la séance du 23 mars dernier adopté une motion concernant la problématique posée par la fermeture du stade nautique. Une pétition pour la réouverture de cet équipement a rassemblé plusieurs centaines de signatures. De ce fait, il convient que soit réitérée auprès du Conseil Général une demande d'engagement puis sur les travaux effectués, ceux restant à effectuer ainsi que l'échéancier annonçant une date prévisionnelle de réouverture. »

Christian RICHOMME : « C'est dommage parce qu'on avait de nouveau de bons rapports avec le président de la CCVE. Le Conseil Général a écrit à Monsieur IMBERT pour notifier cet été quelques avancées et quelques positionnements du Conseil Général. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un collectif qui s'est formé pour la réouverture de la piscine et le Conseil Général a adressé à ce collectif, le 1<sup>er</sup> septembre un courrier. C'est dommage que Monsieur le Maire, vous n'avez pas eu ce courrier. Si vous le souhaitez, je peux lire le courrier du Conseil Général ou je vous le ferai parvenir. Je vous le ferais parvenir, il y a une lettre du Conseil Général par rapport à la piscine. »

Xavier DUGOIN : « Bien volontiers, toute information sur ce dossier est intéressante. Je n'en est pas été saisi directement mais à travers votre véhicule, il n'y a aucun problème, je l'écoute avec attention. »

Christian RICHOMME : « C'est une lettre de Monsieur BERSON adressé au collectif de la réouverture du stade nautique départemental. « Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, j'ai pris connaissance avec intérêt de votre lettre du 9 juillet 2008 pour laquelle vous m'informez de la création de votre collectif. Lorsque des citoyens se saisissent d'une question d'intérêt général, ce la permet de nourrir un débat entre responsable et habitant. Toutefois avant de vous présenter les actions que nous allons engager, il me semble utile de vous rappeler l'historique de ce dossier et les raisons objectives de la situation actuelle. Le stade nautique Maurice Herzog a été construit en 1992 par le Conseil Général de l'Essonne alors dirigé par Xavier DUGOIN, actuel maire de Mennecy dans la perspective des jeux de la francophonie. Dès l'origine la situation de ce bâtiment était hors norme. D'une part, cet équipement était initialement destiné à la pratique de la natation de haut niveau et non pas à recevoir plus de 280 000 usagers à l'année comme c'est le cas actuellement. Or, le pôle de compétition annoncé n'a jamais vu le jour. Le cahier des charges de la construction n'était donc absolument pas adapté à l'usage qui en a été fait depuis 1992 comme en témoigne par exemple la petitesse des vestiaires ou la présence de deux bassins olympiques de 50 mètres. Dès lors, le stade nautique a connu un vieillissement accéléré de ces structures, ce qui met en péril aujourd'hui la sécurité des usagers. D'autre part les communes et l'intercommunalité du sud Essonne n'a pas pris la décision de construire de véritable piscine adaptée au grand public en dépit des aides importantes du Conseil Général dans le cadre de son plan piscine, celui-ci a soutenu depuis 1998, plus de 17 piscines en Essonne mais aucune dans le sud Essonne, faute de candidat. Seule la commune de Dourdan et son agglomération ont porté un projet qui devait être inauguré dans l'année qui vient. Dès lors le stade nautique de Mennecy a été utilisé dès l'origine comme variable d'ajustement, bien qu'il ne soit absolument pas adapté à un usage grand public. Dans ces conditions, qui à l'évidence, sont à proprement parlé extraordinaires, le Conseil Général n'a pas ménagé sa peine pour assurer les meilleures conditions de sécurité et de qualité de service aux habitants du Val d'Essonne qui comptent pour 80 % des usagers du stade nautique de Mennecy. Ainsi, depuis 1998, ce sont plus de 6 millions d'euros qui ont été investis par le département pour résorber les défauts de construction, pallier à l'absence de vestiaires pour les publics scolaires et sécuriser les circuits électriques et hydrauliques. A chaque étape de mon action, j'ai voulu mener 3



objectifs : garantir la sécurité des usagers, offrir de bonnes conditions d'accueil, assurer la continuité du service public. Ceci n'est pas allé sans difficultés et désagréments. Mais aujourd'hui, mon sens des responsabilités m'oblige à constater que nous ne sommes plus en mesure d'offrir des conditions d'accueil conformes aux règles de sécurité et de qualité. Les effets générés par les défauts de conception et de structures du bâtiment sont tels qu'ils nécessitent une rénovation complète. Tout chantier partiel sera inutile et conduirait dans peu de temps à une nouvelle fermeture. Croyez bien que je suis pleinement conscient des difficultés que cela engendre pour chacune et chacun d'entre vous mais je ne transigerai pas avec votre sécurité. Les prochaines étapes de notre action sont les suivantes : un diagnostic précis a été élaboré et a conclu à l'absolu nécessité de mettre en adéquation l'équipement avec son usage, c'est-à-dire la pratique familiale et sportive d'amateurs. Dans ce cadre, j'ai décidé de consulter nos partenaires locaux. En effet, cet équipement est principalement destiné aux habitants du Val d'Essonne. Il me paraît donc légitime et cohérent qu'un projet de rénovation complète émerge en partenariat avec les communes de ce territoire qui ont vocation à reprendre à terme l'équipement. Je rencontrerai ainsi dans les prochains jours le président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne ainsi que les élus concernés pour leur proposer cette démarche à laquelle bien entendu le Conseil Général apportera tout son soutien dans le cadre de son plan piscine départemental. En conclusion, vous l'avez compris, la gestion de ce dossier doit s'attacher à offrir exclusivement aux habitants du Val d'Essonne un stade nautique de qualité avec toutes les garanties de sécurité aux familles et aux enfants loin de toute politisation stérile. Je ne manquerai pas de tenir régulièrement informé les élus de l'état d'avancement du dossier. Je vous prie d'agréer, Madame, Mesdemoiselles, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués. »

Xavier DUGOIN : « Et bien écoutez, merci. Monsieur RICHOMME, vous êtes courageux parce que c'est le 2<sup>ème</sup> dossier pourri que vous avez à défendre. Je vais regarder attentivement la lettre. Je vais y répondre parce qu'il y a des choses qui m'ont un petit peu heurtées. Je voudrais dire d'entrée de jeux que mon collègue M. BERSON, je savais que jeune, c'était un champion de course à pieds de 400 mètres dans le nord mais je ne savais pas aussi qu'il donnait dans le rugby et que le passage de la patate chaude, c'est vraiment un grand spécialiste, dans ce domaine là vraiment, c'est un artiste. Sur le fond de la lettre, il est dit, je corrige un certain nombre de choses parce que les erreurs restent parfois et perdurent, l'équipement a bien été fait en 1992. Il a été fait dans les règles de l'art, marché public, appel d'offre. Un certain nombre d'élus socialistes l'ont voté. Je pense même que Monsieur BERSON qui était conseiller général à l'époque a bien dû voter une partie des équipements, ce serait à voir. Deuxièmement, l'objet, ce n'était pas du tout dans la perspective des jeux de la Francophonie. Il y a eu un certain nombre d'équipements. Reprenez les dossiers en 1992, ça c'est une simplification, nous avons profité de l'occasion des jeux de la Francophonie pour obtenir un ensemble de subventions qui ont permis de faire des équipements lourds dans le département dont celui-ci. Il y avait le grand dôme, il y avait un dojo à Brétigny, il y avait des équipements à Dourdan et ailleurs. Monsieur le Président explique que c'est un équipement hors norme, par rapport à quoi ? Par rapport aux normes fédérales ? nationales ? Il a été fait sur ce site plusieurs championnats de France. Il a tout à fait été aux normes. Ses collaborateurs lui ont fait signer n'importe quoi. On parle de deux bassins olympiques. Monsieur RICHOMME, un bassin olympique en natation, c'est 50 mètres et 8 couloirs. Il n'y a pas deux bassins olympiques, il y a un bassin olympique. Il y a un bassin qui était l'ancien bassin de la ville de Mennecy qui fait 50 mètres et six couloirs. Donc simplement, à une première écoute qui n'est même pas une lecture de fond de la lettre que vous avez eu l'amabilité de me lire et de me transmettre de la part du Conseil Général qui ne me l'a pas envoyée, du moins pas encore, je la recevrai peut-être, est déjà truffée d'erreurs. Mais au-delà de tout cela, ce que je voudrais dire et c'est le problème de fond, il y a quelque chose de scandaleux, je le dis en pesant mes mots et pas dans un esprit de polémique choquant, de voir un équipement qui pendant 8, 10 ans, 1992, 2000, 2001 a bien fonctionné, qui a été construit à une époque certes, où les normes étaient différentes, les vestiaires étaient sûrement trop petits. Il n'a jamais été prévu de faire que du haut niveau puisque dès le début il y a eu toutes les déclinaisons sportives dedans, du bébé nageur au 3<sup>ème</sup> âge, aux clubs, aux abonnements pour des usagers qui ne pratiquent pas la compétition. Donc il y a quelque chose de choquant de voir un équipement et les gens résonnent comme ça, où ils voient des politiques qui se renvoient la balle, qui voient un équipement qui est en train de se dégrader de plus en plus, qui était utile où il y avait de 150 000 à 300 000 personnes qui l'utilisaient. Le problème est de ne même pas savoir de qui est la faute, le



problème est de savoir ce qu'on fait. La responsabilité en politique comme dans beaucoup de domaines, c'est d'agir et de faire des choses, que ce soit la CCVE, le Conseil Général, peu importe, mais je dis qu'il faut faire des travaux. J'entends les sommes, 6 millions d'euros, c'est beaucoup mais c'est dérisoire au regard du budget du Conseil Général. Un outil comme cela et ce n'est même pas un outil sportif, Monsieur RICHOMME, c'est un outil qui a un caractère social qui est d'utilité publique car c'est utilisé tous les jours, c'est vrai, cela a besoin d'entretien, d'adaptation, de rénovation, d'aménagement. Ce qui est inacceptable, c'est que fin janvier, le responsable d'une collectivité quelle qu'elle soit, quelque soit sa couleur politique, quelque soit la collectivité, dise nous fermons jusqu'en novembre. En novembre, on continue sans donner de date et on nous sort quelques mois après, une lettre qui est une démarche, on le voit bien, de transfert à une autre collectivité pour essayer d'en faire un dossier à caractère politique. Les gens se rendent bien compte de cela, c'est évident, donc je dis c'est profondément scandaleux. Si aujourd'hui dans une école de Mennecy, on peut faire le parallèle, je disais l'école est fermée parce qu'il y a eu des malfaçons. C'est exactement ça. Ma responsabilité, elle est sur les écoles qui sont de mon patrimoine, la responsabilité du président du Conseil Général, elle est sur ses équipements. Donc il a un équipement qu'il a pris et qu'il a assumé. Il est président depuis 1998 et 10 ans après seulement, il vient dire qu'il y a eu des malfaçons et à ce motif là, il dit je ne fais rien, ce n'est pas à moi de le faire. C'est à une collectivité en prenant l'exemple de Dourdan, c'est vrai qu'il y a des intercommunalités qui ont en charge cela et ce n'est pas anormale. Mais à la limite pour les gens qui sont les utilisateurs, en particulier les parents des élèves pour lesquels la natation est obligatoire, dans la mesure où bien évidemment il y a un équipement mais c'est quand même obligatoire, les milliers de jeunes qui passaient là dedans, eux s'en fichent, ce qu'ils veulent c'est qu'on fasse les travaux, nous aussi. Alors, vous nous donnez une réponse qui est une réponse la plus politicarde qu'il y en avait sous la 3<sup>ème</sup> République, qui est un bottage en touche pour transférer sur d'autres. Nous, ce que nous demandons avec les gens du collectif, je ne leur tiens pas la main, un certain nombre de gens ont dit, c'est la municipalité qui a fabriqué ce collectif, pas du tout. Ce collectif est né tout seul. Ce n'est pas des dizaines, des centaines mais des milliers de gens qui signent cette pétition. Donc, de la responsabilité du Président du Conseil Général puisqu'il parle de responsabilité, avec le budget qu'il a, qui est considérable par rapport au budget d'une ville ou de la CCVE, ce n'est pas de se défausser comme il est en train de le faire. Donc, je continue et je signe dès demain avec ce collectif et je dis que, être responsable, c'est agir, ce n'est pas transférer le dossier sur d'autres, voilà. Je le dis très sereinement, je ne veux pas en faire une affaire de politique politicienne, je veux simplement que cet équipement réouvre. La Mairie de Mennecy n'a pas les reins assez solides pour le porter. Si nous étions une grosse collectivité, effectivement, nous nous porterions candidat au moins pour assumer le fonctionnement et pas les travaux parce qu'il y a des milliers de gens et des milliers de gens qui sont parties prenantes. Je ne sais pas quelle sera la réponse de la CCVE, nous verrons mais nous prendrons une position quand le débat sera posé et je ferai prendre une position au conseil municipal, comme ça chacun aura l'occasion d'affirmer ses convictions. Voilà ce que je voulais vous dire, je suis dans la logique, nous continuerons, on a pris des engagements, on a pris une délibération dans les premiers jours parce que cela nous paraissait un dossier de fond. Nous voyons que le dossier n'avance pas, que tout ça sont des argussis pour botter en touche. Nous perdurons et nous proposons une délibération qui est claire et nette, nous voulons, qui que ce soit, que ce centre nautique rouvre. Je n'irai pas plus loin en ce qui concerne notre échange et je donne volontiers la parole à Madame PRAT. »

Jouda PRAT : « Est-ce qu'une étude a été faite pour savoir quels sont les travaux à effectuer et un planning a-t'il été fait ou pas pour les travaux ? »

Xavier DUGOIN : « Je répondrai à travers ce que nombre de gens dans le collectif m'ont dit. Des études, vous savez comme dans toute collectivité, surtout des études importantes. On passe des appels d'offres, des consultations, or actuellement au Conseil Général, nombre de consultations sur ce dossier : zéro. Deuxième réponse à la deuxième question que vous avez posée, est ce qu'il y a une programmation, il n'y a pas de programmation, aucune inscription budgétaire spécifique sur le budget du Conseil Général. Il n'y a pas dans le PPI, sur les investissements du Conseil Général, non plus d'inscriptions budgétaires. Il y a l'affirmation de principe qui a été énoncée dans la lettre que nous a lu notre collègue par le président du Conseil Général et factuellement,



concrètement pour répondre à vos questions, il y a rien. Chers collègues, je crois que l'on n'ira pas plus loin sur ce dossier, on a chacun ses positions que nous avons exprimées. »

Annie PIOFFET : « Nous vous proposons de voter cette motion contre la fermeture prolongée et que le Conseil Général nous fournisse des informations sur le calendrier des travaux. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	27	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG
<b>ABSENT</b>	0	

Disque 4

#### **VIII) RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

28. Création de poste de rédacteur à temps non complet (à mi-temps) non titulaire

Xavier DUGOIN : donne lecture de la délibération et précise que ce poste de rédacteur est nécessaire pour la bonne gestion de l'Espace Culturel et soumet la délibération au vote du Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	



29 Création de poste d'un professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet

Xavier DUGOIN donne lecture de la délibération, sans question particulière, ce point est mis aux voix

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	33	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GULLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Mathieu RAYNAUD (pvr), Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

Xavier DUGOIN : « Nous avons eu deux questions, mon collègue Jean Féret va répondre à la première question qui était posée et qui portait sur les panneaux directionnels de 10/10. C'est une question posée par Monsieur Richomme. »

Christian RICHOMME : « Nous avons adressé la question à Madame Dougniaux, nous sommes nous trompés ? Fallait-il l'envoyer à Monsieur Féret ? »

Xavier DUGOIN : « Non, il faut les adresser au Maire, c'est le Maire l'exécutif municipal, c'est un grand principe dans toutes les communes. »

Christian RICHOMME : « Je comprends bien, mais j'avais adressé cette question qui traite d'urbanisme et d'environnement à Madame Dougniaux et donc à l'avenir toutes les questions, c'est à vous qu'il faut les adresser »

Xavier DUGOIN : « Je ne vois aucune malignité dans votre propos, seulement sur la forme puisque le mandat va faire qu'il va y avoir un certain nombre de réunions auxquelles nous allons nous retrouver et donc pour vos questions, je vous demande de bien vouloir les adresser au Maire, c'est la procédure logique dans chaque commune et c'est ensuite le Maire qui apprécie quel élu en fonction de sa meilleure connaissance pourra répondre. Là il est vrai qu'il s'agit d'un dossier qui est à cheval entre l'urbanisme et les travaux, ici, la problématique est davantage en matière de travaux, vous auriez tout aussi bien pu adresser cette question à Madame Dougniaux, Monsieur Féret ou Monsieur Le Quellec qui est effectivement aussi partie prenante sur ce dossier. Il nous est apparu que celui qui était le plus au quotidien sur ce dossier avec l'entreprise concernée, et qui est en mesure de vous donner le plus de détails, c'était Monsieur Féret. Vos questions sont donc à adresser au Maire, on ventilera après par exemple, pour la seconde question, c'est moi qui vous répondrai. Je laisse la parole à Monsieur Féret. »

Jean FERET : « Je puis vous assurer que nous travaillons ensemble et que même si c'est moi qui répond, c'est la réponse de notre équipe. Je vais donc répondre à votre question concernant le



développement de panneaux publicitaires 10/10 sur la commune. Après la décision sur la tarification pour l'affichage publicitaire, il a été convenu avec la société AOF qui exploite le magasin 10/10 qu'elle poserait 4 panneaux directionnels dans Mennecy et laissait la Ville louer la moitié de cette surface à d'autres annonceurs. La convention relève du pouvoir du Maire, il n'est pas obligatoire de la faire adopter par délibération prise en conseil municipal. La pose des panneaux a été payée, exécutée et organisée par la société morale qui exploite le magasin sur des emplacements convenus avec le service Travaux. Après cette pose, nous avons, nous aussi, découvert que ces panneaux certes indicateurs de direction portent des logos publicitaires, ils sont donc classés comme publicitaires et non pas comme mobiliers urbains au service du public. Des démarches ont alors été entreprises en direction de AOF et de son président pour trouver une solution. Devant les difficultés de se rencontrer, deux rendez-vous oubliés en 10 jours, avec moi, les deux panneaux litigieux ont été retirés le 17 sur ma décision. Un courrier de AOF est arrivé le 18, donc ce matin pour nous y autoriser, mais les panneaux étaient déjà retirés. Par ailleurs, le Conseil Local de l'Environnement est institué pour faire des propositions mais ne contrôle pas le conseil municipal. »

Christian RICHOMME : « Je vous remercie de votre réponse, je voulais juste pour l'assistance que la question soit lue. »

Xavier DUGOIN : « Oui, on va la lire mais le schéma et c'est classique dans tous les conseils, c'est quelque chose de très formelle, il n'y a pas de reprise de parole. Alors on n'a pas lu en intégralité, voulez-vous qu'on la lise ?

Christian RICHOMME : « Oui, j'ai bien compris qu'il n'y avait pas un débat, on vous pose une question, vous donnez une réponse. Juste qu'on lise la question s'il vous plait. »

Monsieur Féret s'exécute et donne lecture de la question

#### **Questions : développement de panneaux publicitaire « 10/10 » sur notre commune**

Lors d'un précédent conseil, nous avons voté la tarification pour l'affichage publicitaire. Cette tarification, inexistante auparavant, tient sûrement son origine face aux revendications d'associations soucieuses de notre environnement. Deux modèles de loyer ont été votés : le mobilier urbain appelé « sucette » et des barrettes directionnelles.

Or, rentrant de vacances, nous avons observé la prolifération de nouveaux panneaux publicitaire dit « 10/10 ».

Madame la maire adjointe, ces panneaux posent de nombreuses interrogations aux Menneçois :

1- Pourquoi ces nouveaux panneaux sur notre commune. Pourquoi sont-ils différents de ceux des 2 modèles dont le loyer a été voté en Conseil Municipal de Mai 2008 ?

2- Pourquoi le CLE n'a pas été informé de ces nouveaux panneaux avant leur choix et installation ?



3- Deux de ces panneaux sont dans le rayon de 500 metres des sites protégés de Mennecey: la Porte de Paris et l'église du 13ème siècle. La déclaration préalable légale auprès des bâtiments de France a-t-elle été faite ?

4- Deux de ces nouveaux panneaux sont implantés en zone ZPR1 définie dans arrêté communal réglementant l'implantation des dispositifs publicitaires sur la commune de Mennecey (signé le 30-12-2005 ) qui précise dans son article 5: " la publicité est interdite sur l'ensemble de la zone, sauf celle supportée par le mobilier urbain et celle implantée sur les palissades de chantier ". Dans le cas des nouveaux panneaux 10/10, il ne s'agit pas de mobilier urbain puisqu'ils ne répondent pas à un besoin de la part des usagers de cet espace public.

5- Un de ces nouveaux panneaux est installé en zone ZPR2, définie dans l'arrêté du 30-12-2005 qui précise dans l'article 12: Publicité non lumineuse scellée au sol: " elle est interdite dans toutes les conditions sauf celle de son implantation dans le périmètre des chantiers".

6- Une convention a dû être signée entre le gérant du 10/10 et la commune. Cette convention aurait dû être présentée au Conseil municipal qui aurait pu donner pouvoir de signature au maire. Ce ne fut pas le cas. L'illégalité de la signature de la convention, s'il elle existe, est donc réelle.



Xavier DUGOIN : « Vous avez donc eu la réponse qui elle, aussi a été très explicite, je dis simplement dossier à suivre. J'en viens à la deuxième question qui portait sur les eaux usées à la Patte d'Oie »

Monsieur le Maire donne lecture à voix haute de la question

#### **Questions : Eaux usées du restaurant la Patte d'Oie**

Le restaurant dénommée la Patte d'oie est situé à l'entrée de Mennecy, aux bords d'espaces naturels sensibles.

Suite à notre visite des lieux, certaines interrogations se posent :

Qu'en est-il du raccordement du restaurant de la Patte d'Oie au réseau d'eaux usées ? En effet, le restaurant déverse actuellement ses eaux usées dans les eaux de l'Essonne d'un côté, et dans l'étang de la patte d'oie de l'autre.

Qu'en est-il de la récupération de déchets de chantier jetés dans l'étang lors de travaux dans le restaurant ? Est-ce que le propriétaire du restaurant les a sortis ?

Connaissant l'intérêt que vous accordez à ce sujet, nous souhaitons, Mme DOUGNIOUX, que toute la lumière soit faite sur ce sujet afin de permettre le respect par tous de notre environnement.



